

Yvonand, le 28 mai 2018

Au conseil communal

1462 Y v o n a n d

Préavis municipal No 2018-05

Rapport de la municipalité sur sa gestion 2017

M. le président,
Mmes et MM. les conseillers,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes et du règlement du conseil communal, la municipalité a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion pour l'année 2017.

1. Conseil communal jusqu'au 30 juin 2017

Le bureau du conseil communal se présentait comme suit :

Président	: Gilbert NOVERRAZ	(PRL)
Vice-président	: Philippe BEUTLER	(UDC)
Secrétaire	: Nicole BACHMANN	(PLR)
Scrutateurs	: Gaël BORNET	(SOC)
	Louis MESSERLI	(UDC)
Scrutateurs - suppléants	: Christiane BRUGGER	(PRL)
	Yann GREMAUD	(SOC)

Conseil communal dès le 1^{er} juillet 2017

Le bureau du conseil communal se présente comme suit :

Président	: Philippe BEUTLER	(UDC)
Vice-président	: Gaël BORNET	(SOC)
Secrétaire	: Nicole BACHMANN	(PLR)
Scrutateurs	: Christiane BRUGGER	(PLR)
	Marc JEHOUDA	(SOC)
Scrutateurs - suppléants	: Gabriel DAVID	(PLR)
	Louis MESSERLI	(UDC)

Le conseil communal s'est réuni à 8 reprises.

Les 18 préavis suivants ont été déposés par la municipalité :

Tableau des préavis municipaux traités par le conseil communal en 2017

No	Libellé		Décision
2017/01	Fixation des plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2016-2021		Accepté
2017/02	Vente d'un terrain communal, chemin des Goilles 8 , parcelle No 2562, plan folio No 11, propriété de la commune par DDPS en faveur de Mme Valentina Stahlin et M. Stéphane Vuagniaux, domiciliés à 1475 Montbrelloz, ch. des Mélèzes 14, qui désirent acheter la parcelle en question, sur laquelle une résidence est construite	Fr.	138'600.00
2017/03	Réfection du stand de tir	Fr.	42'500.00
2017/04	Renouvellement du parc informatique communal	Fr.	65'000.00
2017/05	Réponse à la motion Dalla Piazza-Dubey-Liechti déposée lors du conseil communal du 31 août 2015 et demandant de déclarer Yvonand zone hors TISA		Accepté
2017/06	L'adoption des statuts et l'adhésion à la nouvelle Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois et d'autoriser la Municipalité à dissoudre l'office ORP région Yverdon, conformément aux statuts de l'Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois, de nommer un délégué et un suppléant au Conseil intercommunal		Accepté
2017/07	Crédit d'étude pour la mise en place d'un concept de stationnement et d'un schéma directeur de la mobilité	Fr.	72'306.00
2017/08	Rapport de gestion 2016		Accepté
2017/09	Rapport financier 2016		Accepté
2017/10	Achat de nouveaux engins pour le service de la voirie, remplacement de la chargeuse et de la pelle rétro	Fr.	143'700.00
2017/11	Administration communale – demande de crédit pour les travaux d'aménagement extérieur	Fr.	Retiré
2017/12	Extension du collège de Brit – demande de complément au crédit d'étude	Fr.	700'000.00
2017/13	Arrêté d'imposition 2018		Accepté
2017/14	Administration communale – demande de crédit pour les travaux d'aménagement extérieur		Refusé
2017/15	Vente d'un terrain communal, rue de l'Ancien Stand 26, parcelle No 1860, plan folio No 11, propriété de la commune par DDPS en faveur de M. Xavier Kaufmann, domiciliés rue de l'Ancien Stand 26 à 1462 Yvonand, qui désire acheter la parcelle en question, sur laquelle une résidence est construite	Fr.	207'680.00
2017/16	Détermination du prix de vente au m2 des parcelles au lotissement de Goilles pour l'année 2018		Accepté
2017/17	Budget 2018		Accepté
2017/18	Vente d'un terrain communal, rue du Grand Jenoud 8, parcelle No 1814, plan folio No 11, propriété de la commune par DDPS en faveur de M. Damien Perrelet, domicilié rue du Grand Jenoud 8 à 1462 Yvonand, qui désire acheter la parcelle en question, sur laquelle une résidence est construite	Fr.	187'200.00

Tableau de situation des préavis au 31 décembre 2017 (situation financière dans le rapport financier)

Préavis en cours au 31 décembre 2017

2000/06	Demande de crédit pour l'élaboration d'un plan partiel d'affectation (PPA) « Secteur des plages ».
2009/11	Engagement de la commune d'Yvonand pour sa participation au projet du Bateau Solaire.
2013/05 + 2017/12	Extension du collège de Brit : organisation d'un concours d'architecture et demande de crédit d'étude du projet. Extension du collège de Brit – demande de complément au crédit d'étude.
2013/16 + 2014/16 + 2015/09	Demande de crédit d'étude pour la réfection de l'Avenue de Mordagne et de la Rue des Vergers Demande de crédit pour la réfection de l'Avenue de Mordagne, d'un tronçon de la Grand'Rue et de la Rue des Vergers Réfection de la rue de l'Ancien-Collège. Demande de crédit complémentaire.
2015/15	Demande de crédit pour l'élaboration d'un Plan de quartier sur les parcelles 269 et 270 sises "En Mortaigue".
2016/03	Demande de crédit pour la révision du Plan de quartier "Marais de Mordagne", parcelle n° 326.
2016/11	Remplacement général des compteurs d'eau potable.
2017/07	Crédit d'étude pour la mise en place d'un concept de stationnement et d'un schéma directeur de la mobilité.
2017/15	Vente d'un terrain communal, rue de l'Ancien Stand 26, parcelle No 1860, plan folio No 11, propriété de la commune par DDPS en faveur de M. Xavier Kaufmann, domicilié rue de l'Ancien Stand 26 à 1462 Yvonand, qui désire acheter la parcelle en question, sur laquelle une résidence est construite.
2017/18	Vente d'un terrain communal, rue du Grand Jenoud 8, parcelle No 1814, plan folio No 11, propriété de la commune par DDPS en faveur de M. Damien Perrelet, domicilié rue du Grand Jenoud 8 à 1462 Yvonand, qui désire acheter la parcelle en question, sur laquelle une résidence est construite.

Préavis bouclés au 31 décembre 2017

2015/04	Demande de crédit pour la réfection du terrain de foot principal, pose de surface hybride dans l'axe central du terrain.
2016/09	Vente d'une halle industrielle et 10 places de parc propriétés de la commune sises au lieu-dit « Le Marais », rue des Cerisiers 48-50, parcelle du registre foncier No 2083, composant les lots No 1 et 2 de la PPE « Les Halles ».
2016/19	Vente d'un terrain communal, rue de l'Impasse 5, parcelle No 1848, plan folio No 11, propriété de la commune par DDPS en faveur de Mesdames Natacha et Vanessa Bonnevaux, la Rochette 16 à Châbles, qui désirent acheter la parcelle en question, sur laquelle une résidence est construite.
2017/02	Vente d'un terrain communal, ch. des Goilles 8, parcelle No 2562, plan folio No 11, propriété de la commune par DDPS en faveur de Mmadame Valentina Stahlin et Monsieur Stéphane Vuagniaux, domiciliés à 1475 Montbrelloz, ch. des Mélèzes 14, qui désirent acheter la parcelle en question, sur laquelle une résidence est construite
2017/03	Réfection du stand de tir.
2017/04	Renouvellement du parc informatique.
2017/10	Achat de nouveaux engins pour le service de la voirie, remplacement de la chargeuse et de la pelle rétro.

3. Municipalité

3.1. Organisation

Administration générale et Finances :

M. Philippe MOSER, Syndic

Vice-Syndic : M. Olivier DAVID

Travaux et environnement :

M. Romano DALLA PIAZZA

Remplaçant : M. François NOBLE

Bâtiments :

Mme Emmanuelle BIGOT

Remplaçant : M. Alexandre LECOURTIER

Urbanisme, Police :

M. Guy-Daniel BENEY

Remplaçant : M. Olivier DAVID (urbanisme)
M. Philippe MOSER (police)

Ecoles et Assurances sociales :

M. Alexandre LECOURTIER

Remplaçante : Mme Emmanuelle BIGOT

Forêts, Domaines, P.C., Affaires militaires et SDIS :

M. Olivier DAVID

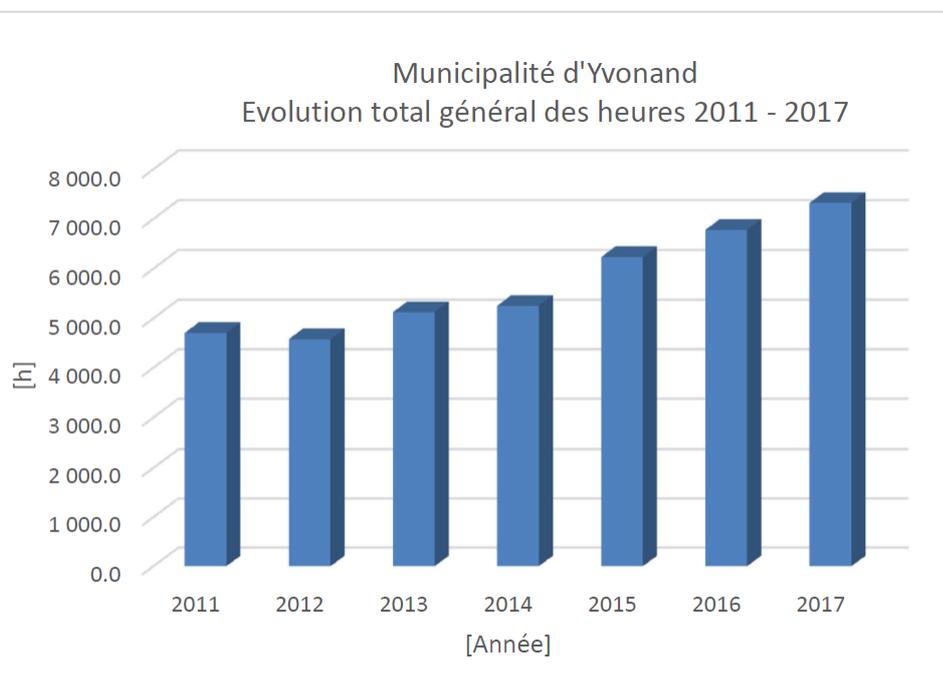
Remplaçant : M. Guy-Daniel BENEY

Services industriels :

M. François NOBLE

Remplaçant : M. Romano DALLA PIAZZA

Au cours de l'année 2017, la municipalité a tenu 46 séances. La municipalité a comptabilisé 6'913 heures de travail au total, soit 5'233 heures de vacation et 1'680 heures de forfait et 6'913 km ont été parcourus.



En 2017, les heures payées par d'autres structures (ASIYE, STRID, etc) ont également été comptabilisées. Elles représentent un total de 409 heures.

En terme de % la charge globale a ainsi augmenté de 8% en 2017. Celle-ci enregistrait déjà une augmentation de 8,7% en 2016.

Si la charge de travail a régulièrement augmenté ces dernières années, il est important de relever qu'un des éléments importants est l'augmentation des heures de travail nécessaire aux structures intercommunales et régionales. En particulier : le social, les écoles, la petite enfance, la défense incendie et la protection civile. De manière générale c'est bien l'ensemble des dicastères qui ont vu leur charge s'alourdir fortement.

Une petite comparaison entre 2011 et 2017 le démontre assez clairement :

Dicastère	Variation 2011 à 2017
01	+ 22 %
02	+ 53 %
03	+ 113 %
04	+ 37 %
05	+ 34 %
06	+ 83 %
07	+ 102 %

Le syndic reste, mais de peu, celui qui comptabilise le plus d'heures.

3.2 Nonagénaires

Les personnes nommées ci-dessous, nées en 1927 ont reçu, lors d'une visite du syndic et de la secrétaire municipale, des vœux et des cadeaux à l'occasion de leur nonantième anniversaire :

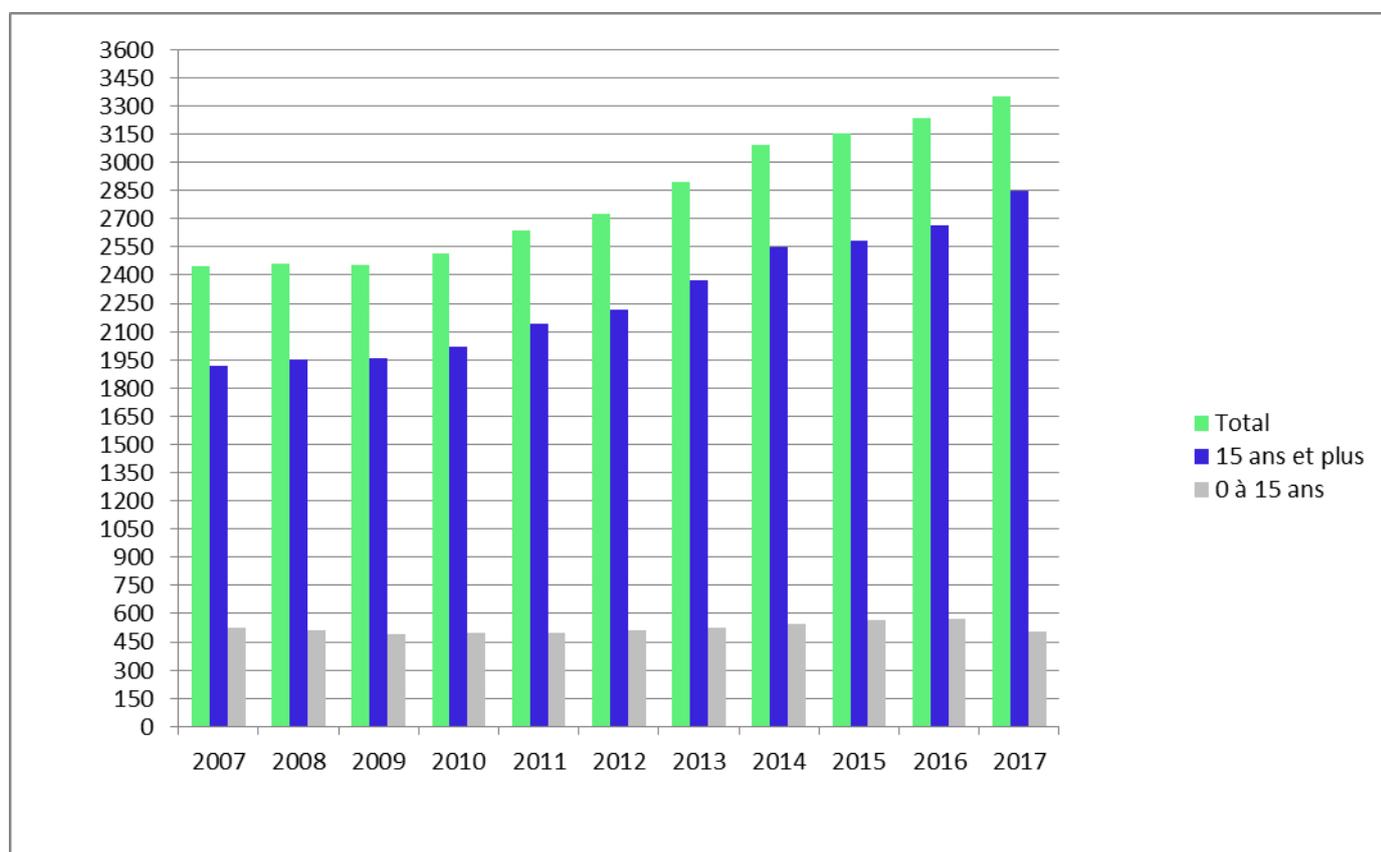
Mesdames Nadège Hähni, Maria Malherbe, Simone Meystre, Agnès Poretti, Fréditte von Arx, et Messieurs Jean-Alfred Bachmann et Willy Graser et

Madame Edith Gueissaz qui a fêté son 100^{ème} anniversaire.



4. ADMINISTRATION COMMUNALE (SYNDIC M. Philippe Moser)

4.1. Evolution démographique et registre civique



	Hommes	Femmes	Garçons moins de 15 ans	Filles moins de 15 ans	Total
Total de la population suisse	1090	1244	280	235	2849
Total de la population étrangère	235	176	47	44	502
Total général de la population	1325	1420	327	279	3351

En 2017, la population a augmenté de 115 habitants. Il convient toutefois d'ajouter à cet effectif 50 personnes en séjour, à l'EMS pour la plupart.

37 jeunes filles et jeunes gens ont atteint leur majorité civique dans l'année. Ils ont été conviés à une soirée, le 22 novembre, pour marquer cet événement, 15 filles et garçons ont répondu favorablement à cette invitation où chaque participant a reçu des cadeaux. La réception s'est terminée autour d'un repas au restaurant de l'Hôtel de la Gare.

4.2 Personnel communal

4.2.1. Administration

Monsieur Jean-Pierre Cachin a pris sa retraite au 31 décembre 2017 après plus de 39 ans de service à la bourse communale. La municipalité tient ici à remercier très sincèrement M. Cachin au terme de cette impressionnante carrière au service de la population d'Yvonand. Toutefois, afin de faciliter l'entrée en service de son remplaçant, un contrat d'une durée déterminée, 6 mois renouvelable 1x, a été signé par M. Cachin pour s'occuper des comptabilités de l'école, du triage forestier et de la S.I. Montchoisi.

M. Sylvain Etter a été engagé au 1^{er} décembre 2017 en qualité de chef de service de la bourse communale.

4.2.2. Service de conciergerie

M. Adel Tamer a démissionné de son poste de concierge au 31 mai 2017 et M. Mariano Marchetto a été engagé pour repourvoir ce poste à 100% le 1^{er} juillet et Mme Anica Gonin a été engagée avec un contrat fixe à 45% depuis le 1^{er} septembre 2017.

4.2.3. Service de voirie

Le 1^{er} août 2017, M. Tanguy Correvon a débuté son apprentissage d'agent d'exploitation au service de la voirie.

4.3 Divers

Représentations et séances :

Séances des syndicats du district Jura-Nord vaudois	5
CA et AG SI Montchoisi	2
Contacts communes de la région, UCV, cantons, CIP	4
ADNV, Commission des affaires publiques et divers	8
Bâtiments communaux	5
SDIS	2
Notaire signatures actes	4
Comité Association du Port	12
Personnel communal (engagement/entretiens/divers)	15
Relations Entreprises partenaires/sociétés/Associations	26
Autres	78
Total des représentations et séances	161
(sans les séances de municipalité, du conseil communal et des commissions du conseil communal)	

La municipalité a invité aux cours de l'année les autorités et personnes suivantes :

5 mars	La municipalité a invité les nouveaux citoyens (présentation de la Commune et de son organisation et apéritif). 118 personnes ont répondu à cette invitation.
15 novembre	Soirée d'accueil des jeunes citoyens (cité en page 10).
24 novembre	Repas de fin d'année avec le personnel et les retraités.
11 décembre	Repas partagé avec les anciens syndicats et municipaux encore domiciliés à Yvonand.

5. SERVICES INDUSTRIELS (M. François Noble)

Eau potable

Le service des eaux dans sa globalité a généré pour l'année 2017, 1124 heures de travail, soit 7% de l'activité de la voirie (2016, 992 heures, soit 6.7%).

Zones de captages et sources

- Pour le secteur des **sources de La Baume** et comme détaillé dans les précédents rapports, le projet de réhabilitation des captages, de même que le projet de recherche d'eau par forage et l'achat de parcelles où se situent les zones S1 de sources, sont toujours d'actualité et en attente de disponibilités financières et décision municipale. Sur le secteur des **sources de la Mauguettaz**, la conjonction de la réfection d'un sentier pédestre par le triage forestier, reliant les ciberlies de la Mauguettaz au plateau de Niédens, et des pluies abondantes ont généré des ruissellements importants sur ledit sentier et a mis à nu une conduite d'eau potable ainsi qu'une conduite de trop-plein. Les services concernés ont rétabli la situation.
- Les **zones de protection** situées autour des captages des sources sont régulièrement contrôlées, rien de spécial à signaler.

Autocontrôle & fontainier

- Malgré l'adjonction d'une secrétaire à 20% pour les services de la voirie et le service des eaux, le **fontainier** ne dispose pas encore du temps nécessaire à une gestion complète et formelle du service des eaux et de l'autocontrôle.
- Les **contrôles des ouvrages** situés en zone de champs, avec contrôles trimestriels des ouvrages de captage situés en forêt ont été effectués. Il en est de même pour un contrôle hebdomadaire des réservoirs et du bon fonctionnement des dispositifs de désinfection UV. Toutes nos sources ont été visitées et nettoyées ceci trimestriellement. Tous les événements liés à l'eau potable sont répertoriés dans un journal et chaque passage dans nos réservoirs sont enregistrés. Rien de particulier à signaler.
- L'eau de notre réseau de distribution a été contrôlée à 3 reprises sur l'année selon un programme défini par le laboratoire cantonal. Ce dernier a effectué un prélèvement annuel dit de surveillance à Yvonand et à La Mauguettaz les 31 mai, pour des **analyses microbiologiques et chimiques**, qui ont démontré que les échantillons prélevés sont conformes aux normes en vigueur pour les paramètres analysés. Sur l'un des contrôles cantonaux, soit celui effectué au niveau du hameau de La Mauguettaz (hangar de la société de laiterie), des analyses complémentaires de micropolluants ont été effectuées sur 84 éléments de composés pesticides et traceurs d'eaux usées. La présence en traces de sous-produits de Chloridazon, herbicide utilisé dans la culture de betteraves, du Dichlophenyl (Benzamide) et du Metolachlor, a été constatée mais ne représente aucun danger, les quantités en nano grammes étant en dessous de la norme. La teneur en nitrate de 27 mg/l dépasse la norme de 25 mg/l fixé pour l'eau potable (valeur maximale admise est de 40 mg/l).

Deux autres séries de 7 échantillons ont été prélevées en mars et septembre à différents points du réseau par les soins de la commune pour analyses bactériologiques et chimiques partielles de teneurs en nitrate. Ces contrôles ont permis de préciser que notre eau potable est conforme du point de vue de la composition chimique et dans la limite des paramètres analysés, aux prescriptions de l'Ordonnance fédérale sur les substances étrangères et les composants dans les denrées alimentaires. Une présence minime de germes aérobies mésophiles a été détectée avant et après traitement UV au réservoir de la Mauguettaz, sans que cela représente un quelconque risque. Au même endroit et comme les précédentes années, nous relevons également un dépassement de l'objectif de qualité de moins de 25 mg/l de nitrate, mais restant en dessous de la valeur légale de 40 mg/l.

- Comme abordé dans les précédents rapports et dans la continuité des contrôles effectués en matière de protection de la santé au travail, ceci en lien avec la présence de **radon** dans les installations d'eau potable, des contrôles se sont poursuivis en 2017. La concentration moyenne de gaz radon à laquelle nos collaborateurs sont exposés devait être mesurée au moyen de dosimètres personnels portés durant des périodes totalisant une année. Ceux-ci ont été distribués à deux collaborateurs pour le premier trimestre 2017. Selon la nouvelle ordonnance sur la radioprotection, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018, les travailleurs exposés à une dose annuelle égale ou supérieure à 10 mSv sont considérés comme des personnes exposées aux rayonnements dans l'exercice de leur profession. Le premier résultat des mesures est rassurant, chaque collaborateur a été exposé à une dose de 0,3 mSv, soit bien en dessous de la nouvelle norme. Le contrôle continuera durant l'année 2018.

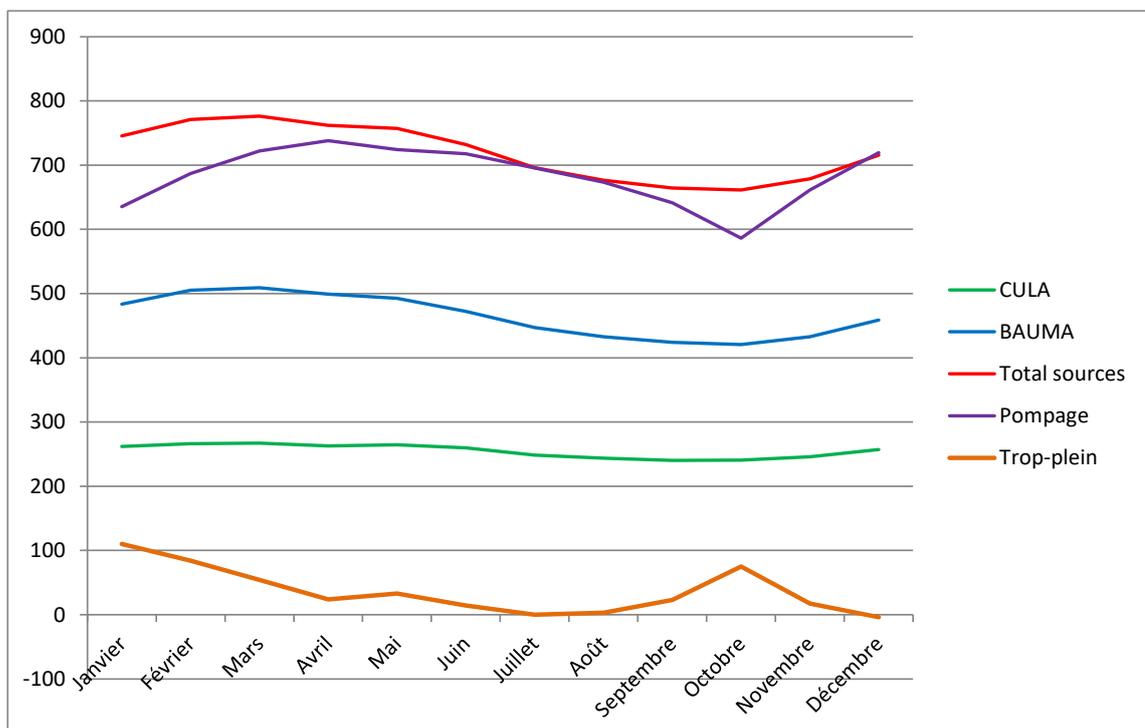
Réservoirs

- En janvier 2017, les quatre réservoirs de la commune ont fait l'objet d'un contrôle et nettoyage complet. Les maintenances des **installations UV** des réservoirs de l'Orjalet, de la Comba et de la Mauguettaz ont été effectuées.
- A la suite du constat **d'infiltration d'eau** de ruissellement dans le local du réservoir de La Mauguettaz, un drainage sur les côtés extérieurs du local a été installé et les fentes colmatées, de même qu'à l'intérieur du bâtiment. Le crépi extérieur du local se détachant en plaques, nous avons profité de l'occasion pour refaire ce crépi.



Comparatif annuel sources et pompage Orjalet 2017

Mois	CULA		BAUMA		total	Pompage	Trop-plein
	m3/jour	m3	m3/jour	m3	m3/jour	m3/jour	m3/jour
Janvier	262	8117	484	14991	745	635	110
Février	266	7450	505	14141	771	687	84
Mars	267	8284	509	15780	776	722	54
Avril	263	7886	499	14972	762	738	24
Mai	265	8203	493	15269	757	724	33
Juin	260	7792	472	14167	732	718	14
Juillet	249	7705	447	13864	696	696	0
Août	244	7549	433	13417	676	673	3
Septembre	240	7205	424	12727	664	641	23
Octobre	241	7458	421	13046	661	586	75
Novembre	246	7377	433	12987	679	661	17
Décembre	257	7968	459	14219	716	719	-4
Totaux:	3058	92994	5578	169580	8636	8202	435
Moyennes annuelles journalières							
	255		465		720	683	36

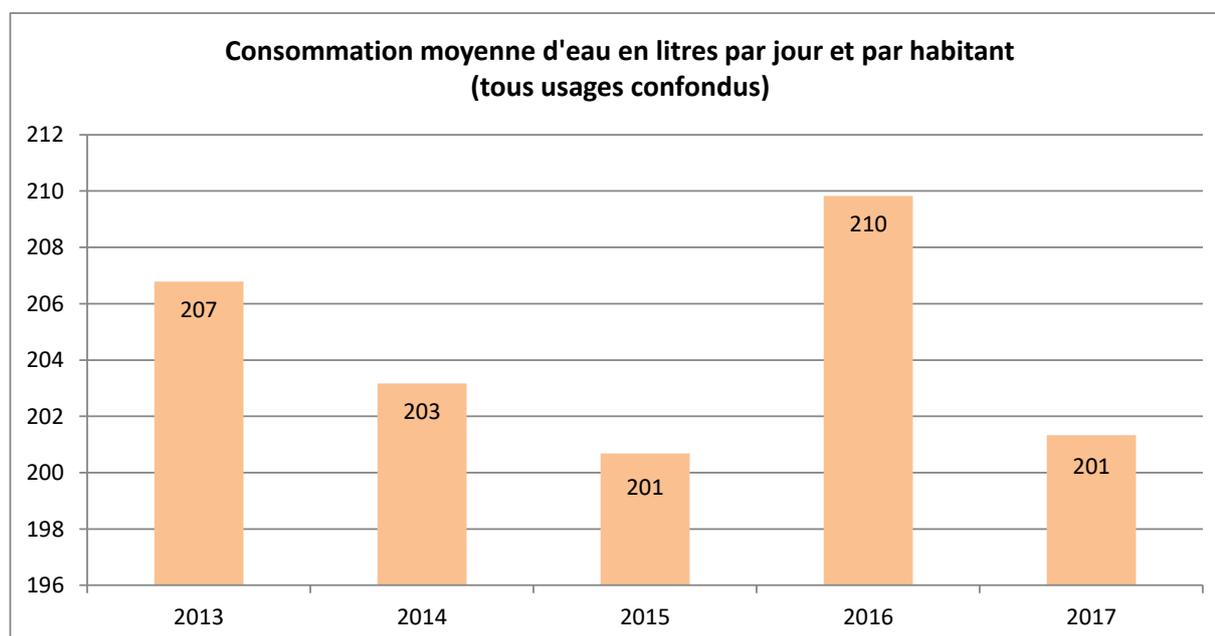
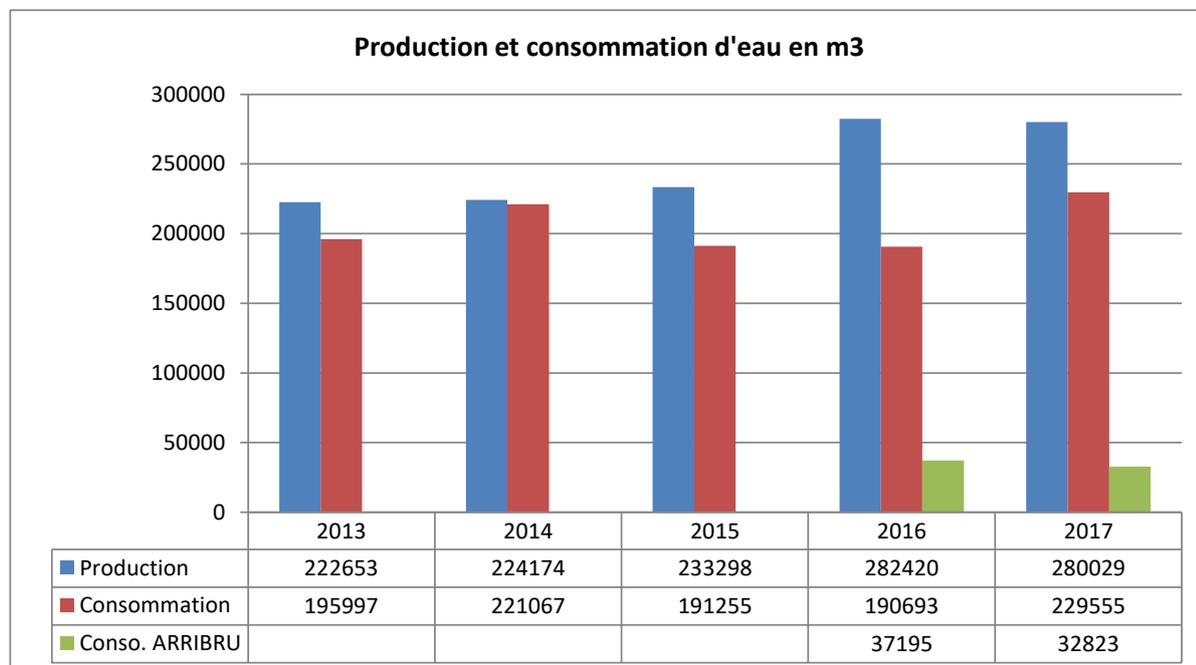


A relever en regard des statistiques annuelles, la moyenne de 36 m³/jour d'eau potable qui part en décharge au réservoir de l'Orjalet (145 m³/j en 2016, 288 m³/j en 2015, 419 m³/j) qui est le résultat de l'optimisation de la gestion des volumes d'eau disponible associée à la vente d'eau à l'Arribru.

Consommation

- Nous avons introduit dans le réseau de distribution en 2017 un total de **280'029 m³** d'eau potable (comprenant les apports de Cheseaux-Noréaz, **1'643 m³** et de l'ARRIBRU, **2'354 m³**). Pour la période 2016-2017, la consommation communale facturée a été de **229'555 m³**, à laquelle s'ajoute la vente d'eau à l'Arribru, soit **32'823 m³**. La différence entre le total de consommation facturée et le total pompé dans nos réservoirs soit **17'651 m³** (7.14%) est le résultat de ruptures de conduites, purges de conduites, extinction incendie, fontaines, nettoyages des réservoirs et ouvrages, curages de conduites, eau de construction, etc.

En regard du volume d'eau introduit dans le réseau, tous usages confondus, nous avons une consommation moyenne de **201 litres/jour/habitant**; pour la consommation communale facturée nous avons une consommation moyenne de **187 litres/jour/habitant**.



Distribution

Eau	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Renouvellement du réseau	50 m	0 m	315 m	425 m	813 m	210	--
Extension du réseau	0 m	87 m	--	--	--	240	230
Taux de renouvellement annuel	0.19 %	0 %	1.2 %	1.6 %	3.2 %	0.8 %	
Nombre de fuites réparées	5	0	7	8	5	9	8
Nouveaux branchements	6	7	4	3	15	20	32
Nombre de compteurs	805	799	792	788	785	770	750

- A mi-novembre 2017, constatant une importante diminution de leur approvisionnement en eau potable via des sources privées, depuis quelques années et plus particulièrement en automne 2017, les habitants de **La Grand'Moille** se sont adressés à la commune pour une aide et une solution à leur problème. Le cas, étudié et traité en urgence, a permis de concevoir rapidement un projet de connexion avec le réseau d'eau potable de la commune de Villars-Epeney, ceci avec toutes les autorisations nécessaires et le subventionnement cantonal. La municipalité a décidé de prendre en charge les travaux, à la suite de conventions passées avec la commune de Villars-Epeney et les habitants de la Grand-Moille qui seront soumis aux taxes du règlement communal sur la distribution de l'eau. Les travaux sont prévus pour fin janvier 2018.
- Durant l'année 2017 nous n'avons eu qu'une **rupture de conduite** sur le réseau de distribution communal, au ch. de la Tannerie (conduite en très mauvais état ayant déjà eu plusieurs fuites).

Nous avons par contre été informés de plusieurs ruptures de conduites sur des connexions à des habitations (domaine privé, à charge du propriétaire). A relever un cas où sur le tuyau d'alimentation en métal entre la propriété et la conduite communale nous avons quatre trous dont l'un de 8 mm de diamètre ! A ce sujet, nous relevons un certain souci pour les connexions entre le réseau communal et les consommateurs/propriétaires, qui sont de la responsabilité de ces derniers. Nous déplorons le peu d'intérêt des propriétaires pour les quelques mètres de conduite qui devraient être entretenus ou remplacés comme toutes infrastructures usagées. Ces quelques mètres défectueux peuvent péjorer la qualité de l'eau au robinet alors qu'un effort important est effectué en aval par la commune pour distribuer une eau de qualité. C'est aussi la cause de fuites et pertes d'eau importantes dans le réseau de distribution et de dommages aux bâtiments.

- A la suite de la rénovation complète d'un bâtiment, il a été demandé au propriétaire de refaire son ancienne alimentation (env. 45 ans) en eau potable entre son bâtiment et la conduite communale. Réglementairement, la commune prenait à sa charge la vanne de prise sur la conduite communale et le travail de génie civil lié à cette vanne. Devant le refus du propriétaire de s'exécuter, un **avis juridique** a été demandé. En regard de la situation, du Code des Obligations et des normes en vigueur (SIA et SSIGE) ce remplacement de conduite et son entretien ont été confirmés à la charge du propriétaire; de même, les responsabilités du propriétaire ou de la commune en cas de dégâts sur le domaine public ont été établies.
- Un apport de 1'643 m³ en provenance du **réseau d'eau de Cheseaux-Noréaz** (via le VD8) a été enregistré cette année.
- Nous avons procédé à la mise en place de 3 nouvelles **vannes de prise** sur le réseau communal et en avons remplacé 6, principalement dans le secteur des Goilles. Une vanne de prise a été supprimée à la Grand'Rue à la demande du propriétaire qui disposait d'une autre connexion pour son bâtiment. L'entreprise Von Roll a procédé au contrôle de maintenance d'une centaine de vannes de prises sur le réseau d'eau potable.

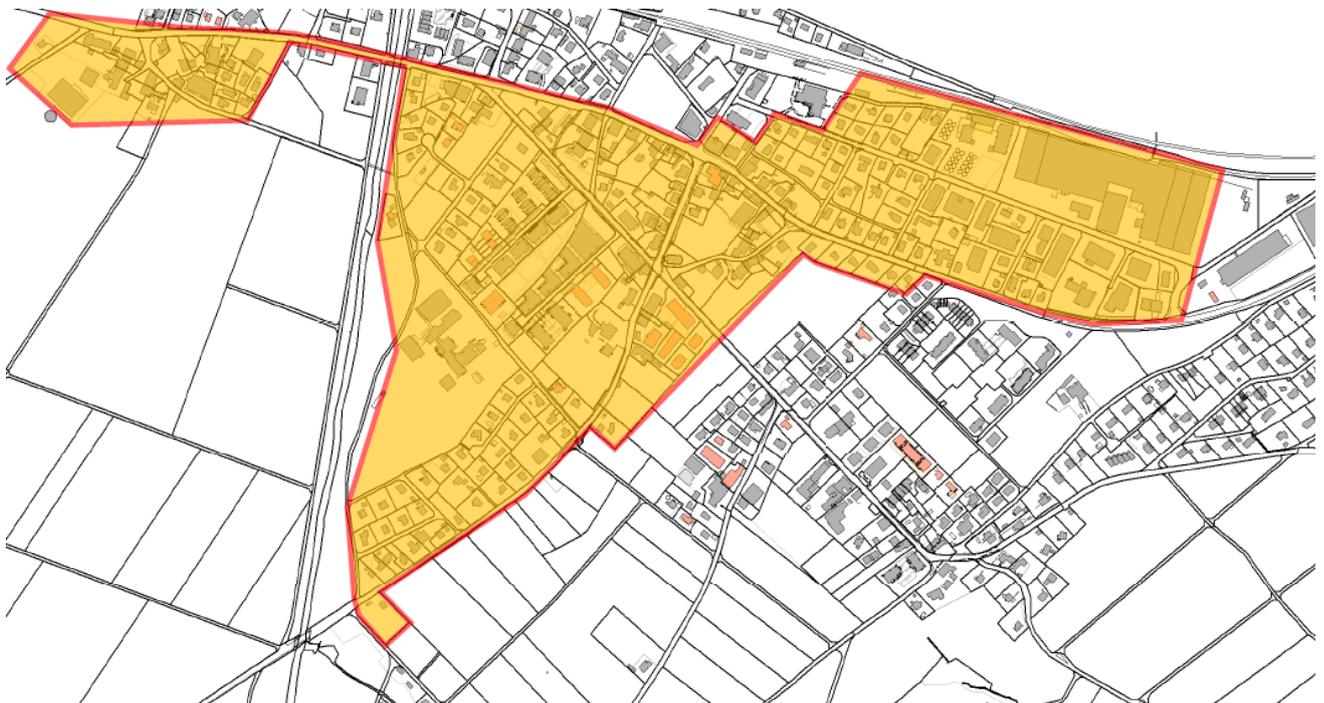
- A l'occasion du chantier routier de Mordagne, env. 50 mètres de conduite d'eau potable ont été remplacés, ce qui représente 0,19% de notre réseau d'eau actuel. Pour des raisons de manque de disponibilités financières, aucun autre **renouvellement de conduites** du réseau d'eau potable n'a été effectué. Selon les normes en vigueur le taux moyen de renouvellement d'un réseau communal devrait être de 2% par année; c'est un critère important de la « qualité » d'un réseau voire un élément essentiel du maintien de la valeur du dit réseau.

Compteurs

- A fin 2017, nous avons 805 compteurs installés sur la commune. Durant cette année, 5 nouveaux compteurs ont été installés.
- La première année de mise en place sur trois ans des nouveaux **compteurs avec lecture à distance** se passe bien d'une manière générale. Bien que le premier secteur côté lac ait été considéré comme plus difficile en raison d'installations vétustes et d'accès difficiles, nos concessionnaires n'ont rencontrés que quelques problèmes lors de montages, de même que sur la mise en conformité des entrées d'eau, qui représentent effectivement des frais inattendus pour le propriétaire, mais qui en définitive permet pour bien quelques années d'avoir une installation en bon état, fonctionnelle et réglementairement en ordre.

A fin 2017, l'un des trois **concessionnaires** occupé à l'installation de ces nouveaux compteurs, nous a fait part de son intention de ne plus continuer cette activité pour des raisons qui lui sont propres. Le quota de compteurs le concernant a été attribué aux deux autres concessionnaires, qui ont accepté.

Nous avons modifié l'aspect communication aux citoyens pour l'annonce de ce changement de compteur; maintenant ceux-ci reçoivent un courrier explicatif et le règlement communal sur la distribution de l'eau peu avant la prise de contact et le passage des concessionnaires. Le montage de ces nouveaux compteurs continu en 2018 sur le secteur ci-dessous.



Bornes hydrantes

- A la rue du Casino et à la rue de l'Ancienne-Laiterie à La Mauguettaz, nous avons procédé au remplacement partiel de deux bornes hydrantes; de même à l'av. des Pins en face du Port et au camping de la Menthue.
- Sur la base d'un contrat de maintenance des bornes hydrantes passé avec l'entreprise Von Roll Hydro, valable 4 ans et débutant en janvier 2017, nous avons procédé durant cette année à la révision de 18 bornes hydrantes à une sortie et 28 bornes hydrantes à deux sorties. De cette manière durant la durée de 4 ans du contrat, toutes les bornes équipant notre commune seront contrôlées et le cas échéant réparées.

ARRIBRU (Association intercommunale et inter cantonale d'adduction en eau potable de la région des tunnels des ARRissoules et des BRUyères).

- Durant l'année 2017, notre commune a consommé 2300 m³ d'eau en provenance de l'ARRIBRU (maintien sanitaire dans les conduites de connexion). Durant cette même année, nous avons fourni 32'823 m³ à Fr. 0,90 /m³, représentant un montant de Fr. 29'540.70. Pour information, nous payons l'eau de l'Arribru au prix de Fr. 1,40 le m³ et l'Arribru l'achète à Fr. 0,90 par m³; cette différence est la marge de fonctionnement de l'association. Globalement, notre partenariat dans l'Arribru représente une facture annuelle de participation aux frais fixes de Fr. 15'563.65, frais variables de Fr. 2'860.80 et de participation au fond de renouvellement de Fr. 11'221.-, soit au total un montant de Fr. 29'645.45.
- A la suite de l'intégration de la commune de Murist à la commune d'Estavayer et la fusion de Cheyres–Châbles, 5 communes sont représentées depuis 2017 au sein de l'ARRIBRU, soit en plus des deux précitées, Lully, Rovray et Yvonand. Yvan Leuppi, municipal de la commune de Rovray est président du comité directeur; notre commune est représentée à ce comité par François Noble, municipal. Philippe Moser, syndic, a été élu au poste de président de l'assemblée des délégués. Les statuts de l'association sont en cours de modification.
- Toutes les analyses physico-chimiques et microbiologiques effectuées auprès des communes membres et sur le réseau de l'Arribru ont été jugées conformes aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.

Règlement communal sur la distribution de l'eau potable

- Le 13 mars 2017, la municipalité a validé une modification apportée au tarif du règlement, soit au tarif hors obligations légales, concernant le **prix pour l'eau de construction** (art. 49), ceci dans un souci de simplification des calculs et dans l'idée de s'adapter à ce qui se pratique actuellement. La nouvelle teneur est :

L'eau de chantier est fournie sans compteur. Elle est facturée à forfait selon le volume du bâtiment (m³ SIA de construction), ceci au prix de 30 ct./m³ (HT). Ce cubage peut être diminué sur décision municipale, si un bâtiment comporte des espaces vides importants (p.e. halles ou hangars).

Lorsque des travaux de transformation sont entrepris dans un bâtiment déjà raccordé, il est perçu du propriétaire un complément de taxe d'eau de construction sur l'augmentation du volume de construction, sauf si l'eau de construction transite par le compteur existant.

et le prix pour **l'eau d'hydrante** (art. 49), qui est le suivant :

Remplissage de piscine, forfait de Fr. 100.00 par cas et Fr. 3.55 (HT) par m³ d'eau consommée (eau potable + épuration + taxe collecteurs).

Pour utilisations diverses, sans retour aux eaux usées ou aux eaux claires, selon autorisation communale, Fr. 1.40 (HT) par m³ d'eau consommée.

Cette modification de tarif a été réglementairement affichée au pilier public en avril 2017.

Bilan financier sur la tarification de l'eau potable pour la période 2014 à 2016, selon rapport RIBI SA

COMPARAISON DES COMPTES 2014/2015/2016 avec l'estimation des taxes de 02.2012

	Comptes 2014	Comptes 2015	Comptes 2016
Frais d'exploitation			
810.3114 Achat compteur			
.3121 Achat d'eau			
.3123 Electricité			
.3144 Entretien			
.3156 Téléphones			
.3901 Imp.personnel	187'814.00	230'093.00	228'122.00
Frais financiers			
810.3222 Intérêts dette	30'509.00	24'825.00	17'010.00
.3312.1 Amortissement obligatoire	120'000.00	100'000.00	125'000.00
.3312.3 Amortissement complém.	128'560.00	222'161.00	143'981.00
Total Charges/frais d'exploitation+financiers	466'883.00	577'079.00	514'113.00
Taxes annuelles			
- Consommation	306'947.00	265'343.00	266'334.00
- Abonnements annuels	21'902.00	186'285.00	188'815.00
Totaux selon détail des taxes	328'849.00	451'628.00	455'149.00
Totaux selon comptes de fonctionnement ⁽¹⁾	330'052.00	459'826.00	491'921.00
Taxe de raccordement unique	136'830.00	117'216.00	22'192.00
Total revenus ⁽¹⁾	466'882.00	577'042.00	514'113.00

Calculs - Estimation projet de taxes (7.02.2012)

- consommation (Fr. 1.40/m ³)	238'000.00
- abonnements annuels	126'000.00
- taxes de raccordements uniques	50'000.00
Total charges estimées à	414'000.00

Commentaires :

⁽¹⁾ ce sont les valeurs du compte de fonctionnement qui sont prises en compte pour le total des revenus

- les frais d'exploitation et d'entretien du réseau d'eau devraient être couverts par la taxe à la consommation et le sont !

- la valeur de remplacement (maintien de la valeur) du réseau estimée à Fr. 200'000.- est couverte par la somme des amortissements obligatoires et complémentaires (Fr. 348'560.-/ 2014; Fr. 322'161.-/ 2015; 368'981/2016).

En 2016, le montant des taxes de raccordement unique n'était que de Fr. 22'192.-; elles devraient être lissées sur 5 ans au moins (idem que pour les eaux usées).

La municipalité a suivi le conseil du bureau RIBI SA de ne pas opérer de modification de la tarification en cours.

Eaux usées et claires

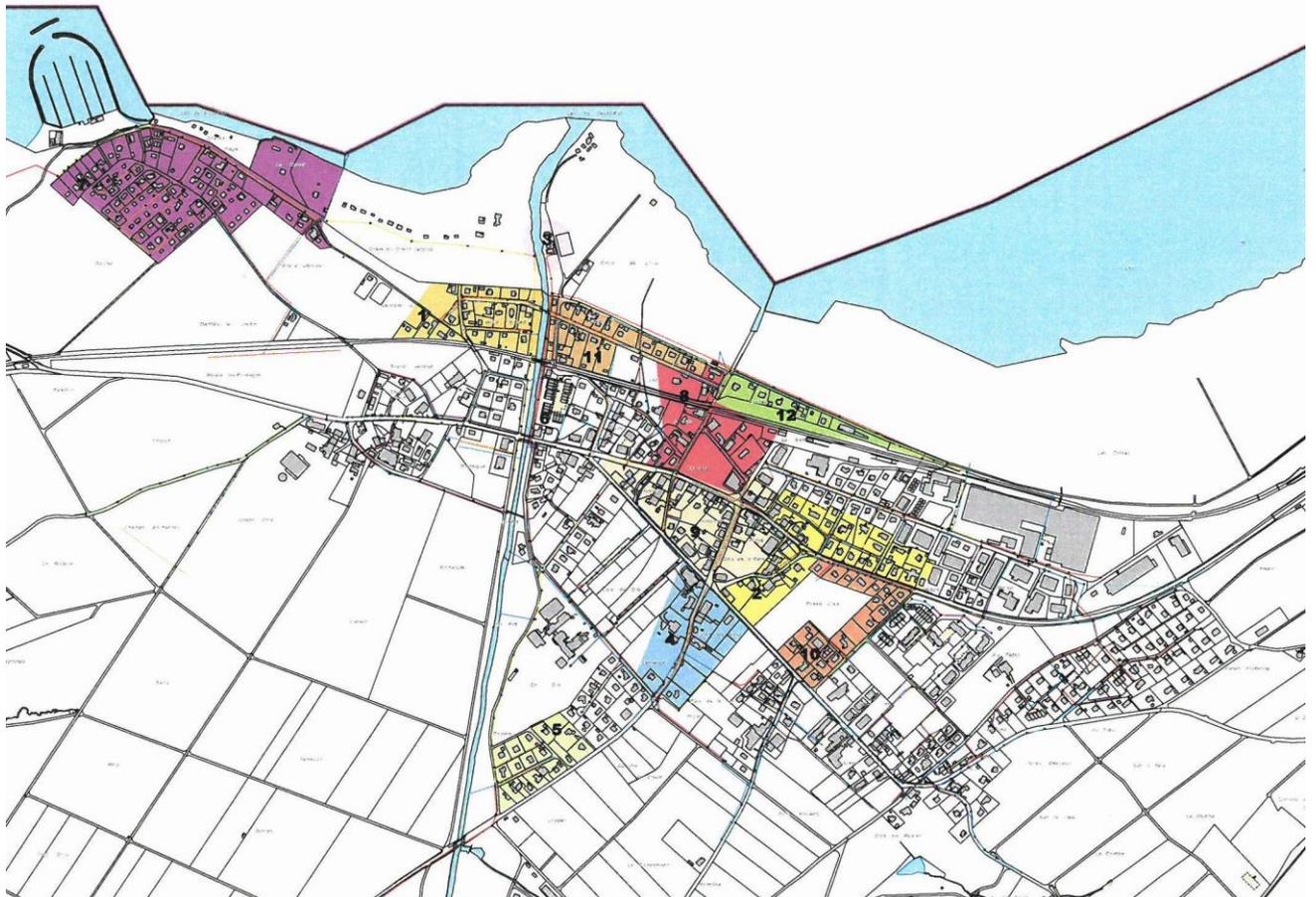
Ce secteur d'activités pour la voirie a généré pour l'année 2017, 267 heures de travail sur le réseau des eaux claires et 175 heures de travail sur le réseau des eaux usées, respectivement 1,67 % et 1,09 % de l'activité de la voirie.

Réseau, séparatif et divers

- Comme déjà mentionné dans le précédent rapport, et dans la continuité et la planification de la **mise en séparatif** du réseau communal, nous avons en attente de disponibilités financières et décision municipale le secteur Fleurettes-Passerelle-Plage à réaliser, l'étude a été faite (secteur 1 du plan ci-dessous)

Reste dans son ensemble et selon étude mise à jour du PGEE en janvier 2016, les étapes suivantes à effectuer :

2. Quartier des Pâquis – ch. de la Cure
3. STEP
4. Rue de la Mauguettaz (jusqu'au ch. de Brit)
5. Ch. de Coppet – ch. de la Moutonnerie
6. Conduite principale longeant Menthue entre pont Grand-Rue et pont CFF
7. Quartier des Goilles
8. Rue du Vieux-Port – ch. de la Tannerie
9. Grand-Rue – rue Dr Gallandat – rue du Temple
10. Rue de la Bauma – rue des Pâquis
11. Rue du Lac – ch. des Pêcheurs
12. Ch. des Colons



- Les travaux de **déviations de canalisations communales**, ceci dans le cadre de la construction de l'immeuble Entour'Age SA au 21, rte de Rovray, et suite à la découverte de nombreuses malfaçons, ces dernières ont été réparées en 2017. Ceci a été vérifié par un contrôle vidéo et a permis de réceptionner l'ouvrage. En définitive la participation de la commune à ces travaux s'est élevée à Fr. 132'236.75 (TTC) (préavisé Fr. 133'000.- TTC), dont il y aura lieu de déduire le subventionnement de l'ECA pour l'installation d'une nouvelle borne hydrante.
- Les **curages d'entretien** ont été effectués durant l'année sur environ 2020 mètres de conduites eaux usées et 960 mètres de conduites eaux claires. Certains curages ont été suivis de contrôles vidéo des conduites. Nous constatons souvent des présences de racines et "queue de renard" à l'endroit de plantations d'arbres, arbustes, lauriers, tuyas, etc. et de nombreux dépôts de terre, cailloux, graviers et objets divers ne devant pas se trouver dans nos conduites, sans parler des malfaçons datant de la construction et de connexions de nouveaux bâtiments.

Règlement et directive sur l'évacuation des eaux des biens-fonds

- Modification règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux

Cette modification concerne l'acceptation par la municipalité du montant de 52 m³/pers/an pour la taxation des eaux usées des citoyens ayant leurs **propres sources** et ceux dont le **comptage des eaux usées** par le biais de la consommation d'eau potable n'est pas réalisable ou possible.

Sont concernés les art. 52, Taxe annuelle d'entretien des collecteurs, art. 53, Taxe annuelle d'épuration et l'article 5, al. 3 de l'annexe du règlement précisant : "Pour les bâtiments alimentés par une source privée, par les eaux pluviales ou par un système similaire, la quantité d'eau déversée dans le collecteur public des eaux usées sera estimée en fonction de l'occupation et de l'affectation du bâtiment".

La norme de base prise en compte pour cette estimation est le chiffre moyen actuel estimée par la SSIGE de consommation d'eau soit 144 litres/jour/personne, ce qui donne un montant annuel de 52 560 lt, arrondi à 52 m³. Cette quantité d'eau est maintenant mentionnée dans le tarif en vigueur, comme suit :

- Taxe annuelle d'entretien des collecteurs, complément au point a, pour les eaux usées, Fr. -.50 par m³ d'eau consommée selon relevé officiel du compteur ou sans comptage possible, 52 m³/pers/an.
- Taxe annuelle d'épuration, nouveau point b), mention : pour les eaux usées sans comptage, 52 m³ par personne et par année, au tarif du point a.

De compétence municipale, cette modification a été affichée au pilier public.

- Compléments à la directive sur l'évacuation des eaux des biens-fonds
 - Point 5.13, **Installation d'infiltration**, rajout d'un schéma de principe d'un bassin d'infiltration avec système de pièces modulables (box).
 - Point 6, **Piscines privées**, rajout de la norme SSIGE, W100009, protection contre les retours d'eau dans le réseau d'alimentation.
 - Point 8, nouveau, **Utilisation domestique des eaux de pluie**, équipement de mesures et comptage pour taxation des eaux usées.

Taxation des eaux claires

- A la suite du contrôle technique et du relevé des conduites eaux claires des hameaux de **Nièdens-Dessus** et **Nièdens-Dessous**, avec repérage des connexions aux habitations, la municipalité a décidé de l'application du nouveau règlement communal sur "L'évacuation et le traitement des eaux", soit l'art. 52 et l'art. 4 al. b de l'annexe du règlement précisant les modalités de la taxe annuelle d'entretien des collecteurs en ce qui concerne l'évacuation des eaux claires, soit **l'astreinte**

à la **taxe annuelle d'entretien des collecteurs** pour les eaux claires. Ceci faisait suite également à la loi cantonale sur les routes (LRou) qui dans son art. 56, "Traversées de localités", précisait que les dépenses de construction, de correction et d'entretien des routes cantonales étaient à la charge des communes territoriales. Sur ces secteurs, la canalisation d'évacuation des eaux claires est communale et ceci selon la décision du 14.9.2005, définissant les nouvelles délimitations de traversée de localité correspondant aux panneaux de début et fin de localité.

A la demande de citoyens, des teintages ont été effectués dans les évacuations des eaux claires afin de définir précisément les surfaces touchées par cette taxe. Celle-ci sera effective pour la période de facturation 2017-2018, des services industriels.

- Dans un même contexte que le cas précité et sur base réglementaire, des vérifications (contrôles et relevés de conduites) ont eu lieu sur le secteur **Le Moulin** et ceci en parallèle d'un projet d'évacuation des eaux usées. Ce cas sera traité en 2018.

Bilan financier sur la tarification de l'évacuation et du traitement des eaux pour la période 2014 à 2016, rapport RIBI SA

COMPARAISON DES COMPTES 2014/2015/2016 avec l'estimation des taxes de 02.2012

	Comptes 2014	Comptes 2015	Comptes 2016
Frais d'exploitation			
460.3123.1 Electricité			
.3123.2 Cons. eau STEP			
.3141.1 Entretien expl. STEP			
.3141.2 Frais élimination boues			
.3144 Entretien collecteurs			
.3901 Imp. frais personnel	304'712.00	286'658.00	317'620.00
Frais financiers			
460.3191 Taxe fédérale EU	-	-	27'918.00
.3222 Intérêts dettes STEP	53'497.00	40'491.00	28'895.00
.3312.1 Amortissement obl.	80'000.00	80'000.00	145'000.00
.3312.3 Amortissement compl.	208'847.00	359'667.00	67'333.00
.3312.4 Fonds futurs travaux	100'000.00	100'000.00	100'000.00
Total Charges - frais d'exploitation financière	747'056.00	866'816.00	686'766.00
Taxes annuelles :			
- taxes épuration (1,50Fr./m ³)	264'487.00	270'013.00	307'547.00
- taxes collecteurs EU (0,50Fr./m ³)	88'162.00	90'004.00	93'199.00
- taxes collecteur eaux claires (1.50 Fr./m ² surface terrain)	238'090.00	240'272.00	241'468.00
Totaux selon détail des taxes	590'739.00	600'289.00	642'214.00
Totaux selon comptes de fonctionnement ⁽¹⁾	621'290.00	649'629.00	666'407.00
Taxe de raccordement unique	125'678.00	217'186.00	24'360.00
Total revenu ⁽¹⁾	746'968.00	866'815.00	690'767.00
Calculs - Estimation projet de taxe (7.02.2012)			
- Taxes annuelles exploitation (1.50 Fr./m ³)	270'000.00		
- Taxes annuelles entretien collecteur	390'800.00		
- Taxes de raccordements uniques	55'000.00		
Total revenus estimés à	715'800.00		

Commentaires :

⁽¹⁾ ce sont les valeurs du compte de fonctionnement qui sont prises en compte pour le total des revenus

- Les frais d'exploitation de la STEP et d'entretien des collecteurs devraient être couverts par la taxe d'épuration et c'est le cas !
- Les revenus (ensemble taxes annuelles et de raccordement unique) couvrent l'ensemble des charges annuelles.

- La valeur de remplacement (maintien de la valeur) du réseau estimé à Fr. 427'800.- est couverte par les montants d'amortissement et le fonds futur des travaux pour 2014 (Fr. 388'847.-) et 2015 (Fr. 539'667.-) et ne l'est pas pour 2016 (Fr. 312'333.-/les taxes de raccordement ne s'élèvent qu'à Fr. 24'360.-). Le montant des taxes de raccordement devrait être lissé sur 5 ans au moins, pour une bonne visibilité financière sur le moyen terme.
- L'entretien des taxes du 7.02.2012 lors de l'élaboration du nouveau règlement (Fr. 715'800.-) correspond aux revenus 2014/Fr. 746'968.-; 2015/Fr. 866'815.-; 2016/Fr. 690'767.-. L'écart principal des revenus entre 2015 et 2014/2015 de quelque Fr. 50'000.-/Fr. 60'000.- provient des taxes de raccordement uniques qui devraient, comme indiqué ci-dessus, être lissées sur au moins 5 ans.

La municipalité a suivi le conseil du bureau RIBI SA de ne pas opérer de modification de la tarification en cours.

Traitement des eaux usées & station d'épuration STEP

- Dans le contexte de l'étude pour le **traitement futur des eaux usées** de la commune et projets d'agrandissement de notre STEP ou raccordement à la STEP de l'ERES à Estavayer-le-lac, 2017 a vu la municipalité reprendre contact avec le comité de l'ERES et la commune d'Estavayer-le-Lac. En effet, à la suite des élections à fin 2016, tous les intervenants avec qui nous étions en contact et avec qui nous avons progressé dans ce projet de connexion, soit jusqu'à la finalisation du rapport de faisabilité, ont quitté leurs postes respectifs. Même l'ingénieur de ville d'Estavayer-le-Lac a changé d'employeur. Il a donc fallu que les nouvelles personnes s'informent et soient informées par nos soins de l'existence de ce projet. En fin d'année une réunion formelle avec présentation du rapport de faisabilité par le bureau Triform SA a permis de remettre le dossier sur la table. En parallèle, l'ERES et Estavayer-le-Lac ayant décidé de lancer une étude d'amélioration et/ou d'agrandissement de leur STEP, impliquant la prise en compte de la connexion d'Yvonand, nous a fait savoir que les résultats seront connus à fin 2018 et qu'à ce moment-là nous serons informés de leur décision.

La municipalité est d'avis, en regard notamment de la différence de coût d'une nouvelle STEP ou d'une connexion à l'ERES, d'attendre le résultat de cette étude. Le service de Protection des eaux de la Direction Générale de l'Environnement est régulièrement tenu au courant de la situation.

- La gestion de notre STEP a généré pour l'année 2017, 1189 heures de travail, représentant 7,4 % de l'activité de la voirie.
- Toutes les analyses effectuées en 2017 par le service de Protection des eaux de la DGE, ont montré que les concentrations et rendements ne respectent pas la législation en vigueur.
- Le **suivi technique** de la STEP, par M. Christophe Deriaz de CH2O Environnement Sarl, amène les chiffres et commentaires suivants :

La quantité d'eaux usées arrivant à la STEP a **diminué d'environ 14%** en 2017 par temps sec. Les travaux de séparation des eaux claires réalisés ont donc un impact positif sur la charge hydraulique à traiter. La charge polluante a, quant à elle, **augmenté de 500 EH**, passant de 3'200 EHDCO en 2016 à 3'700 EHDCO en 2017. Des pics de charge de plus de 5'000 EH sont toujours constatés. La capacité biologique de la STEP évaluée à 3'000 EHDCO est donc dépassée. Les charges rejetées à la Menthue, bien que stable ces trois dernières années, dépassent de 2 à 3 fois les normes en vigueur (par rapport aux concentrations objectives en sortie de la STEP).

La mise en place d'une aération forcée du lit bactérien en août 2016 n'a pas eu l'effet souhaité, ce qui est bien sûr décevant. Une meilleure qualité du film biologique sur les supports du lit bactérien a bien été constatée (boues lessivées moins noires) mais la qualité des eaux épurées n'est pas sensiblement meilleure. **L'augmentation de la capacité et de l'efficacité du traitement biologique** semble être la seule alternative.

Tout investissement est cependant suspendu en raison du projet de raccordement des eaux usées à la STEP d'Estavayer (ERES). Selon les dernières nouvelles obtenues, l'ERES va engager, cette année, une étude pour l'extension de leur STEP en tenant compte du raccordement de la STEP d'Yvonand. Des informations seront ensuite transmises aux autorités communales d'Yvonand quant à la réalisation de ce raccordement.

Les chiffres 2017 de notre station d'épuration sont les suivants :
(selon rapport technique 2017 – PÖYRY C. Deriaz)

- Quantité d'eaux usées

La quantité d'eaux usées arrivant à la STEP est en diminution. Cela reste à confirmer au fil des années, mais les travaux de séparation des eaux claires réalisés expliquent cette tendance.

En moyenne, 670 m³ d'eaux usées sont traitées chaque jour. La part des eaux pluviales reste importante, les travaux de séparation des eaux doivent se poursuivre.

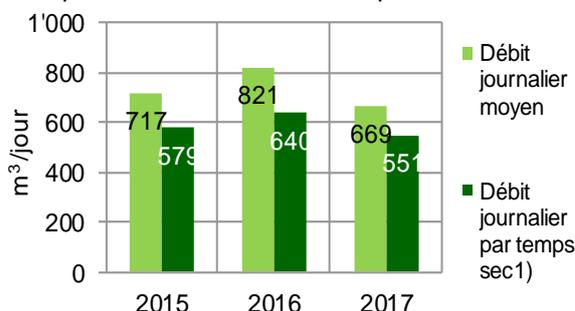


Figure 1: Evolution des débits journaliers

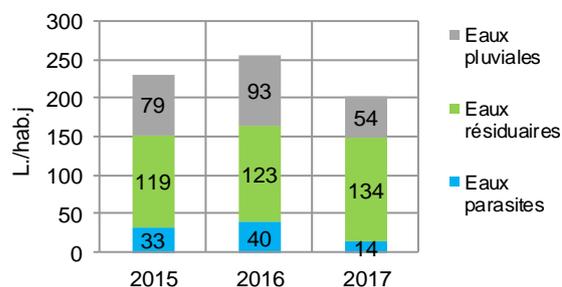


Figure 2: Evolution de la composition des eaux usées (Eaux pluviales et parasites = eaux claires ; Eaux résiduaire = eaux « polluées »).

- Charges polluantes à traiter

La charge polluante a **augmenté de 500 EH**, passant de 3'200 EH-DCO en 2016 à 3'700 EH-DCO en 2017. Des pics de charge de plus de 5000 EH-DCO sont toujours constatés. Des pics de charge supérieurs à 5'000 EHDCO ont également été mesurés lors des contrôles de la DGE-VD. La capacité biologique de la STEP évaluée à 3'000 EH est donc dépassée.

Le traitement des données d'analyses d'autocontrôle 2017 sont difficilement exploitable car trop écartée des analyses comparatives avec celle de la DGE-VD.

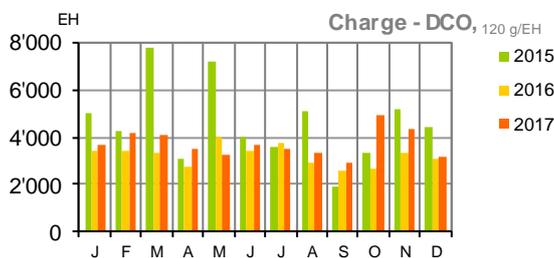


Figure 3: Charge en carbone (DCO) représentée en EH à 120 g DCO.

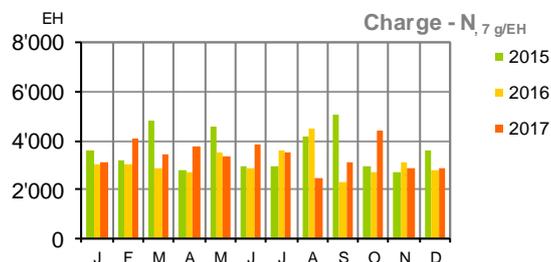


Figure 4: Charge en azote (N-NH4) représentée en EH à 7 g N-NH4.

- Performances d'épuration

La qualité des eaux rejetées ne respecte pas les normes en vigueur, exprimée ci-dessous par les concentrations en matières en suspension (MES) et en demande chimique en oxygène (DCO).

La cause principale de ces performances insuffisantes est une charge polluante trop importante en entrée de traitement biologique par rapport à la capacité de traitement biologique.

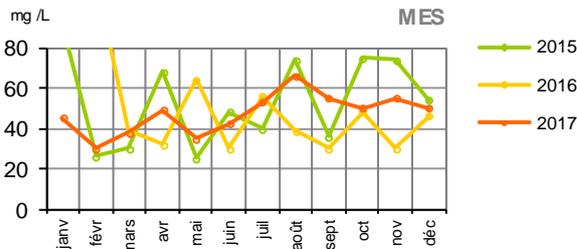


Figure 5: Concentration des matières en suspension (MES) dans les eaux épurées. Norme : < 20 mg/l.

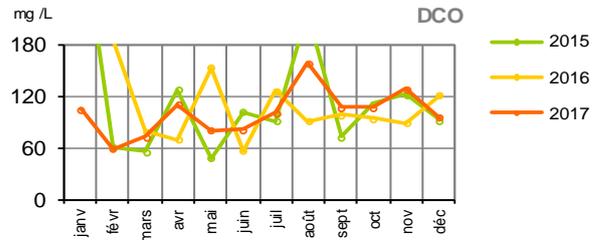


Figure 6: Concentration en Demande Chimique en Oxygène (DCO) dans l'eau épurée. Norme : < 60 mg/l.

- Charges rejetées

La charge rejetée dans la Menthue correspond à environ 600 Equivalents-habitant DCO en moyenne pour 2017. Cette charge est relativement stable ces dernières années.

Ces valeurs pourraient servir de base pour le dimensionnement d'un traitement supplémentaire.

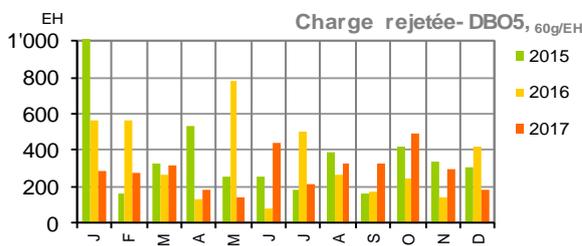


Figure 7: Charge organique rejetée dans la Menthue (en EH.DBO5).

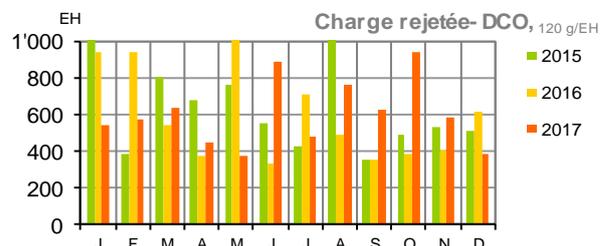


Figure 8: Charge organique rejetée dans la Menthue (en EH.DCO).

- Elimination des boues

La quantité de boues déshydratées en 2017 est inférieure aux années précédentes en raison du report de la déshydratation de décembre en janvier 2018.

A noter que la prise en charge des boues externes (STEP clientes) sont facturées Fr. 1250.- la tonne de matières sèches (tMS), soit Fr. 16'800.- pour 2017. Le prix facturé à Fr. 1'250.- reste bien adapté. Il correspond au coût moyen (Fr. 1264.-, pour 2017), tenant compte du coût estimé pour la déshydratation.

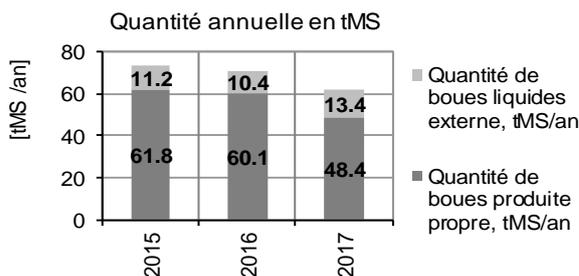


Figure 9: Evolution de la quantité de boue déshydratée.

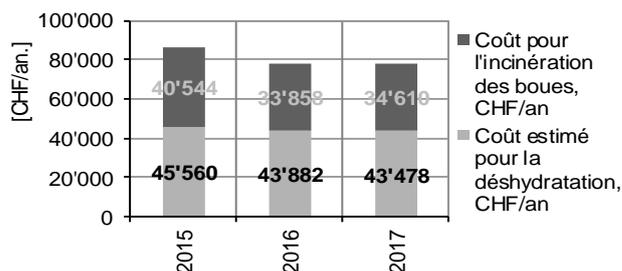


Figure 10: Evolution du coût total d'élimination des boues.

- Energie électrique

La consommation électrique est stable en comparaison de l'année 2016. Cependant, la consommation en période hivernale est de nouveau assez élevée. La part de la consommation électrique pour la déshydratation des boues est de 13% de la consommation totale. A noter également que la consommation d'électricité de l'aération forcée du lit bactérien peut être estimée à environ 5 % de la consommation totale.

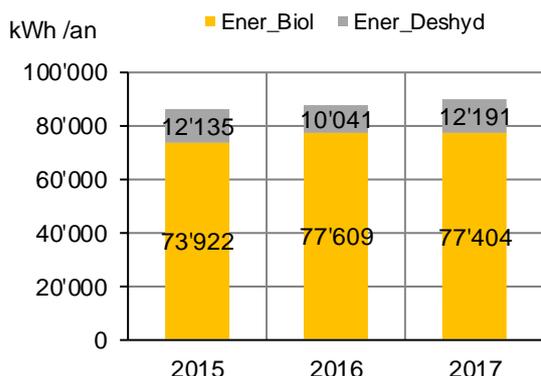


Figure 11: Evolution de la consommation d'énergie électrique globale.

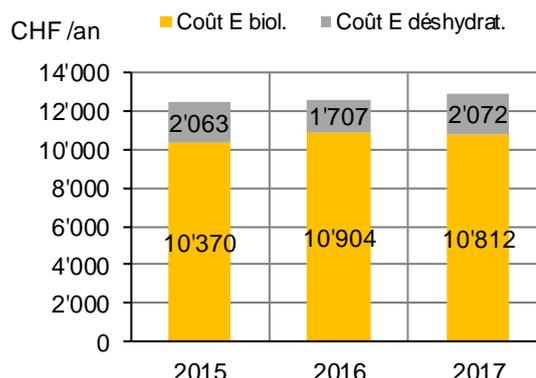


Figure 12: Evolution des coûts d'énergie électrique

- Déphosphatation

La précipitation du phosphore par adjonction de chlorure ferrique est un élément de coût important. Son dosage est contrôlé en fonction des résultats d'analyses des eaux épurées.

Le dosage a diminué en 2017 en raison d'un temps de marche de la pompe doseuse n°2 trop faible. Cela devra être adapté en 2018 car l'efficacité du traitement en est réduit.

Deux pompes doseuses assurent l'adjonction de chlorure ferrique pour le traitement du phosphore. L'une, en entrée de STEP, est asservie à la vis de relevage 1 et l'autre, en sortie, est asservie aux pompes d'alimentation du lit bactérien.

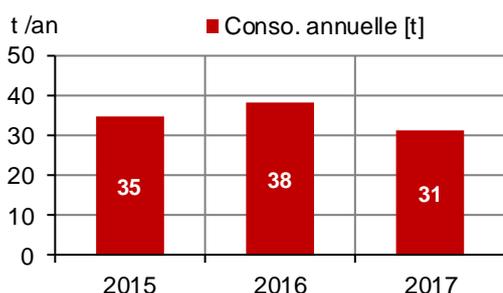


Figure 13: Evolution de la consommation de chlorure ferrique (1 litre = 1.42 kg).

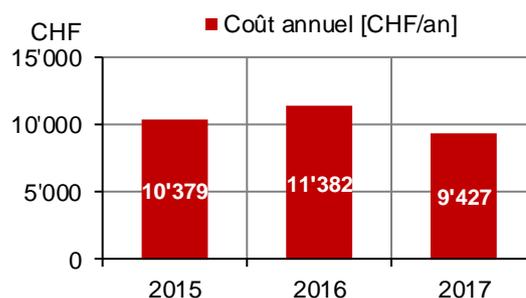


Figure 14: Evolution des coûts d'achat du chlorure ferrique.

Eclairage public

Ce secteur d'activité de la voirie a généré pour l'année 2017, 270 heures de travail, soit 1,7% de l'activité de la voirie.

- Les travaux suivants de remplacements, alimentations, mises sous comptage, ont été effectués :
 - Le Moulin, remplacement de 5 luminaires en éclairage LED, alimentation et comptage depuis nouvelle armoire (reprise sans frais de l'ARRIBRU).
 - Quartier des Goilles, remplacement de 12 têtes d'éclairages au mercure, par modèle à iodure métallique, récupérées à divers endroits de la commune.
 - Oche-Berthoud, remplacement de 5 têtes d'éclairage par du LED avec rallonges de mât.
 - Petite-Amérique, remplacement de 4 têtes d'éclairage et rajout de 2 mâts complets, modèles Furio.
 - Sur les luminaires CLIP 28, installés à la rue des Vergers, rte de Rovray et rue de la Ria, soit 29 lampadaires, nous avons opté pour le changement du module d'éclairage (intérieur uniquement) en lumière LED avec abaissement entre 23h et 5h, faisant passer la consommation de 115 W à 51 W. Une partie du remplacement a été effectuée cette année, le reste en 2018.
- Signalé dans les précédents rapports, l'évolution positive de notre **facture d'électricité** et **diminution de consommation** pour l'éclairage public suite à l'installation d'éclairages LED se confirme et se stabilise. Pour 2017 nous avons réglé un montant global de Fr. 27'062.20 (Fr. 31'039.10 en 2016, Fr. 60'411.- en 2012).
- Nous avons renouvelé le **contrat de maintenance** de notre parc de luminaires, avec la Romande Energie pour une période de 4 ans dès avril 2017, à raison de Fr. 24'267.60/an, pour nos 535 points lumineux, aux prestations suivantes :
 - inventaire et repérage sur plan des points lumineux
 - remplacement des sources lumineuses
 - nettoyage des luminaires (1x par an)
 - contrôle visuel des candélabres
 - service dépannage (standard, dans le 5 jours) avec accès privilégié au dépannage d'urgence (demande commune ou police)
 - permanence téléphonique 24h/24h pour dépannages urgents
 - accès personnalisé au site web VigieWeb (annonce, suivi, listing dépannages; extraits de plan et données de l'éclairage public ; formation utilisateurs lors de mises en services.
- Deux lampadaires ont été accidentés par des tiers et leur remplacement a été assuré et couvert par leurs assurances respectives.

Gaz

Réseau, travaux, gestion

- Cosvegaz est propriétaire et gère l'entier du réseau couvrant notre commune. Tous les travaux de gaz sont signalés par Cosvegaz à la commune. Un service de piquet et d'intervention existe chez Cosvegaz SA, il est accessible 24h/24 h et 365 jours par an. Toutes les demandes de nos citoyens pour des problèmes, raccordements, etc. sont à adresser directement à Cosvegaz SA. Cette société dispose dans les régions de concessionnaires (agrés SSIGE).
- Pour l'année 2017, 58 mètres de conduites de réseau, 110 mètres de branchement sur 10 branchements ont été mis en place et 5 mises en service d'installations ont été effectuées.

Electricité

- A relever sans que cela soit mis à l'initiative de la commune, la mise en place et l'inauguration par la Romande Energie, de son plus grand **parc solaire**, installé sur les toits des halles du Centre Industriel et Artisanal du Marais (CIAM), occupant 15'000 m² de toiture pour une production de 2,6 millions de kWh d'électricité par année, équivalant à la consommation annuelle de 722 ménages ou env. 84% de la population de notre commune.
- La **station de recharge pour véhicules électriques**, installée sur le parking du pré de l'Hôtel-de-Ville a enregistré pour l'année 2017, approximativement une charge tous les 5 jours, avec une présence plus marquée en été et automne. La moyenne de consommation de 7,8 kWh se situe au mois de septembre et celle de temps de charge, d'environ 2,5 h en juin 2017. Une approche de bilan avec l'entreprise Green Motion SA laisse apparaître que nous sommes dans la moyenne d'utilisation de leur réseau et ceci à un prix juste et correct selon leur expérience et opinion. Aucune réclamation des membres Green Motion qui paient une inscription de Fr. 59.-/an et 45 cts le kWh, n'est à relever. Seuls les utilisateurs de TESLA qui ne payaient rien jusqu'à fin 2017, réclament pour les tarifications. Le but aujourd'hui pour Green Motion SA est toujours de densifier le réseau y compris dans les régions peu fréquentée ; il est toujours question d'un investissement à long terme sans approche de rendement. Malgré les progrès accomplis, les voitures électriques peinent encore à conquérir le public. En cause ? Toujours les mêmes obstacles : prix trop élevé, autonomie trop limitée et manque de bornes de recharge.

Planification énergétique communale

- La municipalité a décidé sur la base d'une initiative cantonale avec subventionnement, de l'étude d'une planification énergétique communale, dont les résultats sont attendus dans le courant 2018.

Le domaine de l'énergie va au-devant d'importants défis. Alors que la croissance économique et démographique ne fait qu'accroître la consommation d'énergie - nous consommons aujourd'hui en Suisse près de 3 fois plus qu'en 1960 - la raréfaction des énergies fossiles, l'abandon du nucléaire et la lutte contre le réchauffement climatique sont autant d'éléments qui nous incitent à réduire notre consommation et à basculer vers les énergies renouvelables.

Le contexte énergétique actuel est en cours de mutation, tant sur le plan fédéral, cantonal que communal. En effet, la stratégie 2050 de la Confédération fixe des objectifs ambitieux en termes d'approvisionnement et d'efficacité énergétiques qui entraînent des répercussions sur les collectivités publiques, notamment communales.

Ainsi, ces dernières doivent désormais jouer un rôle majeur afin d'atteindre les objectifs de la Confédération en s'engageant à leur échelle dans des programmes énergie-climat.

De son côté, le Canton de Vaud a introduit la planification énergétique territoriale dans la révision de sa loi sur l'énergie. Pour certains périmètres, celle-ci est désormais obligatoire dans le cadre de toute révision de la planification directrice communale, en particulier concernant les plans d'affectation. Ces dispositions s'appuient notamment sur les textes légaux suivants :

- La nouvelle loi sur l'énergie (LVLEne : 2006, révisée en 2014) stipulant, notamment, que « l'Etat et les communes mènent une réflexion de planification énergétique territoriale au sens de l'article 3. » et que « Les installations permettant la production d'énergie renouvelable et leur développement revêtent un intérêt prépondérant. » (art.16a).
- règlement d'application de la loi sur l'énergie (RLVLEne : 2006, révisé en 2014) qui définit que « dans le cadre des démarches d'aménagement du territoire, les périmètres suivants, tels que définis dans le plan directeur cantonal, font l'objet d'une réflexion particulièrement approfondie de planification énergétique territoriale : a) les agglomérations et les régions ; b) les territoires intégrés totalement ou partiellement à des centres cantonaux, régionaux ou locaux ; c) les territoires intégrés à un pôle de développement économique. » (art. 46a).

Le but final d'une planification énergétique territoriale consiste à traduire, dans les instruments d'aménagement d'un territoire, les objectifs énergétiques que se sont fixés les collectivités. Cette démarche a pour but de faciliter l'intégration des énergies renouvelables, ainsi que la réalisation des infrastructures nécessaires pour leur valorisation et distribution. Il s'agit également d'optimiser l'efficacité énergétique des constructions par des mesures d'aménagement du territoire qui recommandent ou imposent des critères tels que le standard de construction, l'orientation des bâtiments, le recours à certaines énergies plutôt que d'autres, etc.

La planification énergétique territoriale permet également de gérer les conflits d'usage, par exemple entre la pose de capteurs solaires et la protection du patrimoine, ou entre un réseau existant au gaz et le déploiement d'un chauffage à distance (CAD) alimenté par des énergies renouvelables.

Pour y parvenir, une suite d'étape est nécessaire, à commencer par élaborer un diagnostic énergétique du territoire. Cet exercice procure ainsi à la commune une vision d'ensemble de sa situation, tant en termes de besoins énergétique du parc bâti que des potentiels de ressources disponibles. Ensuite, par le biais de simulation de scénarios d'approvisionnement énergétique, la démarche de planification fournit des éléments pour prendre des décisions sur les mesures et opportunités identifiées.

Ces préoccupations sont celles de la commune d'Yvonand qui est aujourd'hui désireuse de mettre en place un concept énergétique territorial, en commençant par disposer d'un état lieux complet. Par le biais de cette planification, la commune souhaite également se positionner quant à ses objectifs énergétiques et principes directeurs qui tiendront compte des infrastructures existantes et des projets de développement urbains. Sur cette base, la commune pourra ensuite décider des mesures ainsi que les moyens de mise en œuvre qu'elle souhaite se fixer pour les années à venir.

6. SERVICE DES BATIMENTS (Mme E. Bigot)

Généralités

L'année 2017 a vu démarrer l'avant-projet de la salle de gym triple, avec de nombreuses séances à la clé. La fuite décelée fin 2016 à Brit II a été dépannée et une importante réflexion sur les canalisations a débouché sur un projet de rénovation. Les escaliers du Temple ont dû être fermés pour des raisons de sécurité dès la fin de l'hiver en attendant une remise en état. La rénovation de la toiture et l'électricité de la salle polyvalente ont été confiées à un architecte fin 2017.



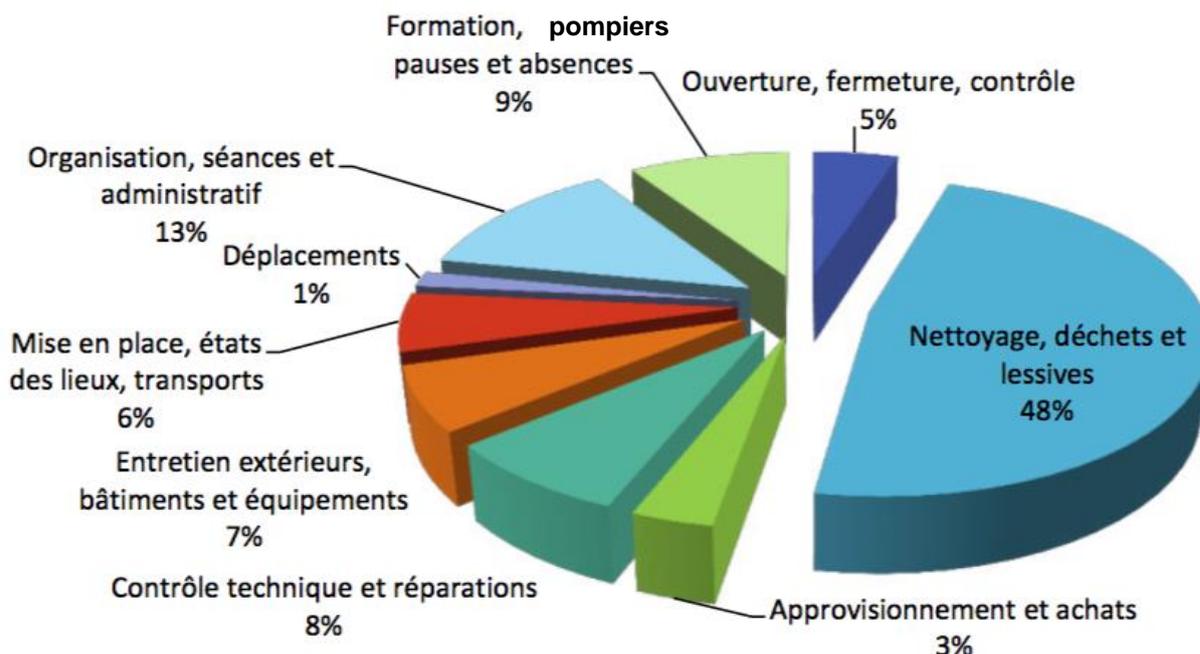
Bâtiments communaux - hors locatifs
à charge de la conciergerie
Administration communale +
bâtiment agence sociale, petite
Amérique (PAY), complexe scolaire
et salles de gym, salle polyvalente,
grande salle, temple et salle de
paroisse, salle du kiosque, refuge du
lac (+forêt)

Conciergerie

L'équipe compte actuellement 4.5 ETP dont les tâches principales sont l'entretien courant des bâtiments communaux et leurs extérieurs. Une équipe d'auxiliaire effectue des nettoyages courants et un appoint pendant les grands nettoyages d'été. Sous-estimé, le secteur de la conciergerie a une importance majeure dans le bon fonctionnement des bâtiments, il ne s'agit pas seulement d'une mission de nettoyages mais aussi d'entretien et de valorisation du patrimoine construit.

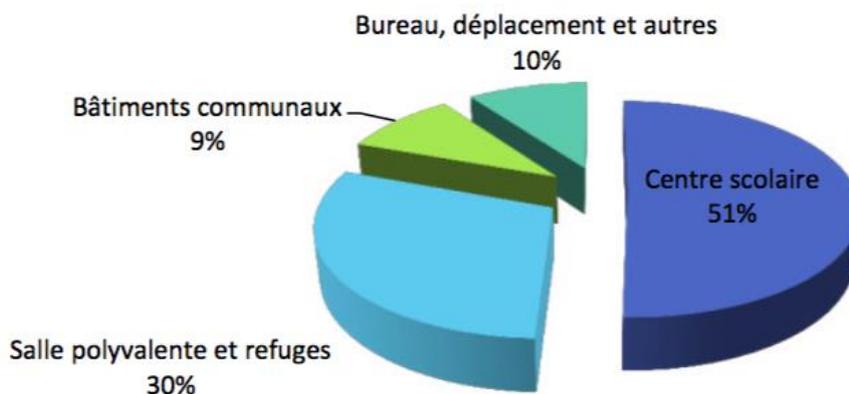
Les demandes d'organisation du service ont été entendues et des documents de suivi sont en passe d'être réalisés. La mise en place d'un journal de conciergerie hebdomadaire permet de suivre en temps réel les activités. Un planning annuel est en phase d'élaboration. Le cahier des charges du chef d'équipe a été achevé et signé. Le travail de rédaction a été confié à un mandataire externe, «Préférences», et cela a été l'occasion d'une évaluation du fonctionnement de la conciergerie. Ainsi, un relevé des activités précises sur deux semaines donne une idée générale de l'occupation de l'équipe et dont les trois graphiques suivants permettent d'en avoir un aperçu. Ces graphiques restent une «photographie» d'un moment précis de l'année. Même s'ils peuvent donner lieu à des extrapolations, il convient de manier ces données avec précaution. L'échantillon temporel ne représente pas forcément toutes les périodes de l'année.

Aperçu de la répartition des activités



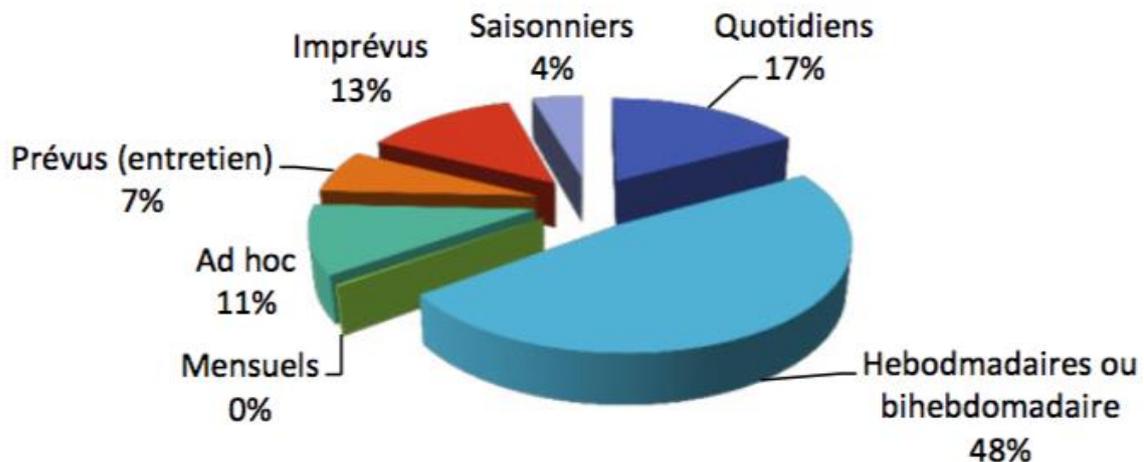
On peut constater que les tâches de nettoyage occupent près de la moitié du temps, une bonne formation dans ce domaine devrait permettre de rationaliser les tâches à moyen terme.

Lieux



On observe que le collège et la salle polyvalente représentent 81% des lieux en charge de l'équipe. Ainsi, une réflexion sur les déplacements devra être lancée afin de diminuer de moitié les transports motorisés d'ici deux ans.

Planification



Les tâches récurrentes représentent presque la moitié du temps de travail. Il conviendrait de hiérarchiser leur niveau de complexité (nettoyages de casseroles, utilisation de machines, contrôles de sécurité...) afin de déléguer les tâches les plus simples au personnel le moins qualifié.

Le chef concierge, Monsieur Jaccard, a terminé sa formation continue à l'UOG (Université Ouvrière de Genève) en mai 2017. Cela a été l'occasion pour lui de se remettre à jour sur cette profession qui évolue constamment et qui se complexifie. La domotique des bâtiments, par exemple, demande d'adapter ses connaissances aux fonctionnements des équipements (ventilation, chauffage...). De nouvelles techniques, de nouveaux produits respectueux de l'environnement et de la santé sont apparus dans cette profession et le service de conciergerie doit se mettre à jour.

M. Schaller travaille entre le collège et les autres bâtiments municipaux, notamment en soutien à M. Dugon à la salle polyvalente. M. Schaller a pris la décision de s'inscrire au certificat fédéral de capacité service domestique en cours d'emploi via l'article 32, formation qu'il terminera en 2018.

M. Tamer a donné sa démission pour le 31 mai 2017. Profitant du processus d'établissement du cahier des charges, le recrutement du remplaçant a été confié au même cabinet. Plus de 120 offres ont été reçues, chacune a reçu une réponse personnalisée et 8 personnes ont été sélectionnées pour une audition avec la municipalité, le chef de service et le chef d'équipe. Finalement, 6 entretiens ont eu lieu. M. Mariano Marchetto a été retenu avec une entrée en service le 1^{er} juillet.

M. Marchetto a donné entière satisfaction et à l'issue de sa période d'essai son contrat a été confirmé.

M. Dugon s'occupe prioritairement de la salle polyvalente et d'autres bâtiments municipaux dans une moindre mesure. Celui-ci a été absent du 31 octobre 2017 au 31 décembre 2017 avec une incertitude sur la date de reprise de ses fonctions.

Madame Gonin a fait la demande pour un contrat fixe qui lui a été accordé et qui représente un 45% de temps de travail.

L'équipe de conciergerie a fonctionné plus de quatre mois avec une personne de moins, ce qui explique que certaines tâches d'entretien aient pris du retard.

Occupation générale des bâtiments

Les locaux communaux à disposition du public sont occupés environ 5'500 heures principalement par les sociétés locales. Une bonne coordination avec les sociétés locales est donc primordiale et elle se déroule bien d'une manière générale. Il faut malheureusement rappeler de manière récurrente les règles de bon fonctionnement, en effet, trop souvent les portes restent ouvertes et les lumières allumées toute la nuit. Ceci nuit à la sécurité du patrimoine administratif, use prématurément les équipements et s'avère couteux selon les oublis.

Contrat d'entretien

Un contrat d'entretien pour l'ensemble des extincteurs de la commune a été confié à Sicli.

Travaux réalisés par le service de voirie sur les bâtiments

En 2017, le service de la voirie a consacré 639.75 heures aux bâtiments (1'674 heures en 2016). La majeure partie de ces heures 162 ont été réalisées au bâtiment Temple 10, pour vider les locaux, nettoyer en vue des travaux, le reste étant constitué d'une multitude de petits travaux, déplacement de mobilier, pose de seuils, entretiens de portes,... Le collège de Brit vient en deuxième position avec 107 heures, puis la halle de la Petite Amérique avec 62 heures.

Depuis la fin de l'année 2017, le bureau technique a dégagé des heures qui permettent à certains dossiers d'avancer à bon rythme (Temple 10, salle polyvalente,...).

Vandalisme et déprédations

L'année 2017 a connu quelques actes de vandalismes et déprédations mais dans une moindre mesure par rapport à 2016. Les concierges retrouvent régulièrement les perrons et préaux du collège salis durant les week-ends ou les nuits (non reportés dans le tableau ci-contre). Ceci occasionne un gros surcroît de travail car s'ils ne peuvent nettoyer avant l'arrivée des élèves, les halls du collège et les escaliers sont à leur tour souillés.

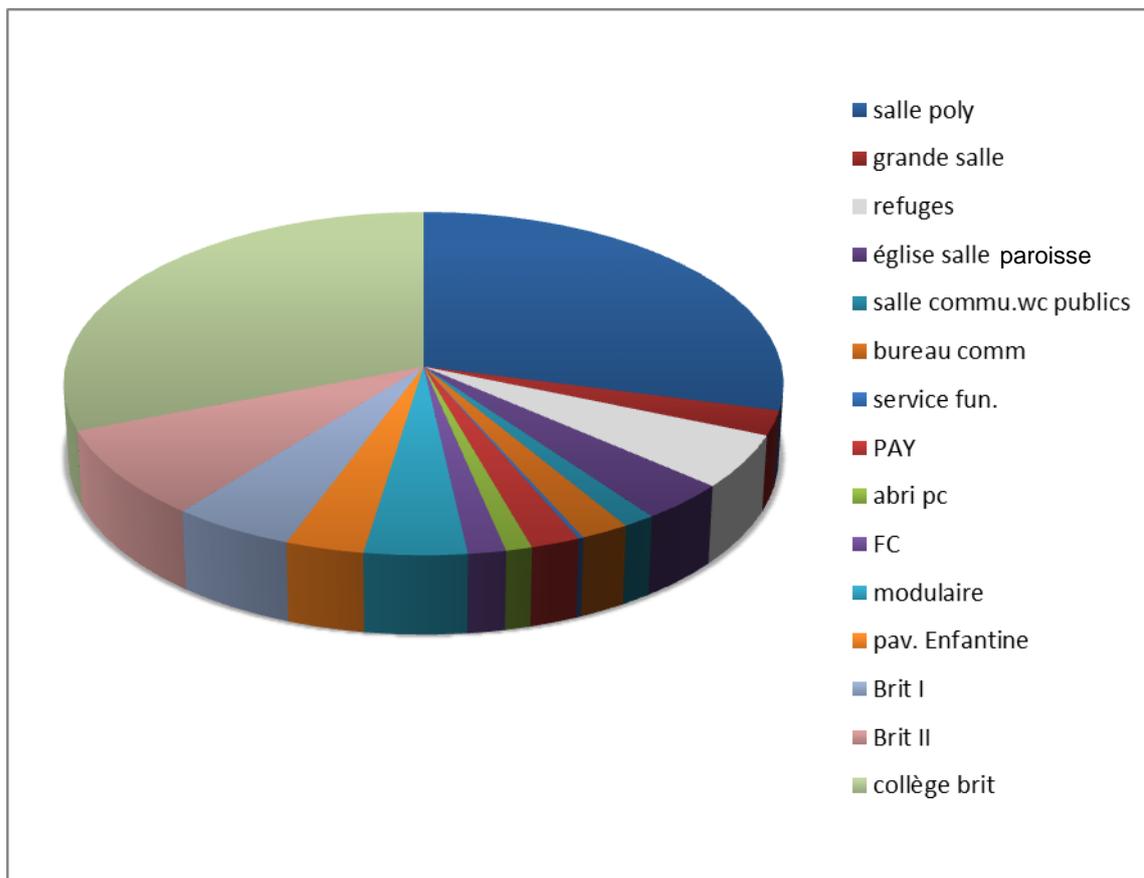
Il faut encore ajouter là-dessus :

- quelques dépôts sauvages de cartons ; la situation s'est toutefois nettement améliorée depuis que les bennes publiques sont déplacées du collège
- les quasi inévitables oublis de fermetures de portes, extinctions de lumières, on peut toutefois constater un réel effort des utilisateurs.

Tâches et travaux

- Connaître les m2 des surfaces à entretenir
- Planning annuel d'entretien
- Plan de formation continue
- Promotion de l'utilisation de produits et pratiques écologiques

25.04.2017	Brit	sale, soda par terre
	SP	porte-manteau arraché
06.06.2017	Modulaire et collège	tartan arraché et barrières vauban modulaire déplacées + mise dans l'embrasure de la porte / cadre de porte abimé
19.06.2017	Brit II	vitre brisée avec bouteille. Plainte.
30.06.2017	Collège	vitre brisée car restée ouverte pendant gros coup de vent.
28.08.2017	Collège	globe éclairage perron cassé + déchets
17.09.2017	Collège	grafs sur le mur de Brit II et tissus brûlés sur le perron du collège
13.12.2017	Collège	porte pavillon 1 enfantine griffée

Répartition de l'utilisation des 6364 heures travaillées sur les bâtiments :

Il convient ici de relever la difficulté pour la conciergerie de gérer des doubles, voire triples locations sur un même week-end. La disponibilité et la serviabilité de l'équipe permet de faire face mais la tâche est souvent complexe en terme d'organisation. L'équipe est désormais en manque chronique de personnel et la construction de la salle de gym doit être anticipée pour ne pas arriver à saturation.

PATRIMOINE ADMINISTRATIF**Complexe scolaire en Brit**

- Années de construction : 1957 – 1971 – 1986 – 1989 – 1993 - 1997 – 2000 -2008 – 2015
- Rénovation lourdes : 2014 (façade bâtiment 1957)
- Surfaces :
 - Collège
 - Brit I
 - Brit II

Les 3 salles de gym Brit I, Brit II et la salle de rythmique sont utilisées environ 4'300 heures par année.

Suite à un exercice d'évacuation fin 2016, il a été constaté plusieurs problèmes de sonneries, alarmes et transmissions de l'information. Cela a été l'occasion de faire le point sur les disparités entre bâtiments. En effet, certaines classes n'entendent pas les sonneries qui sont placées dans le couloir, d'autres n'en sont pas du tout équipées. La mise à jour d'un plan de sonnerie est une tâche complexe qui nous a occupé une partie de l'année. Il n'est pas possible d'installer un système sans fil complémentaire en raison des émissions d'ondes nocives réglementé dans les milieux scolaires. Il n'est pas non plus possible d'utiliser le réseau Ethernet scolaire, il faudrait en un créer un propre au système de sonneries et d'alarmes. Un équipement filaire est également complexe et coûteux à mettre en place. Ce dossier sera repris en 2018.

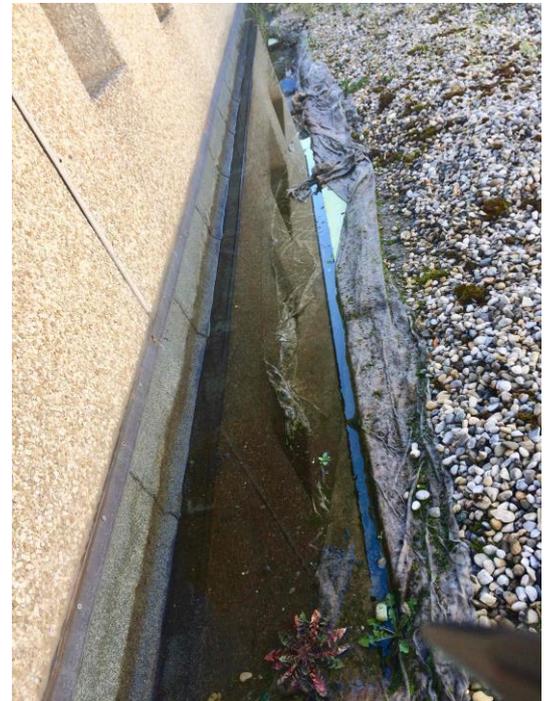
En prévision de travaux à venir (démolition pavillon pour salle de gym triple, toiture pavillon enfantine) un rapport amiante a été demandé pour un certain nombre de bâtiments du collège. Certaines mesures d'assainissement devront être entreprises à échéance de 5 ans. Par ailleurs, une courte formation est prévue pour l'équipe de conciergerie afin de les sensibiliser à la problématique lors d'interventions sur les bâtiments.

La fuite dans les canalisations de Brit II a été réparée en faisant passer les tuyaux concernés en aérien. Un mandat a été donné pour l'étude de la rénovation complète des canalisations eau chaude – eau froide. En effet, les tuyaux pris dans la chape sont en mauvais état et d'autres fuites ne sont pas à exclure à très court terme. Ainsi en novembre, un appel d'offre a été lancé, la procédure est en court. Les travaux sont prévus pour juillet 2018.



Etat des canalisations

L'entreprise Piovano a effectué la reprise de l'étanchéité du toit plat du pavillon enfantine, les problèmes d'infiltration n'ont toutefois pas été réglés. L'eau ne s'écoule pas bien du toit, d'importantes racines ont traversé les couches et favorisent le passage de l'eau. Une première offre a été soumise et qui visait la rénovation complète de la toiture, mais elle engendrait un certain nombre de démarches complexes dont l'établissement d'un CECB ou encore la modification de plusieurs éléments (portes, coupole). De plus, il apparaît que seule la partie sud du pavillon est concernée par des infiltrations. Ainsi à la fin de l'année 2017 une autre offre a été soumise pour la rénovation de la portion la plus abîmée, le reste de la toiture étant sain. La décision sera prise en début d'année 2018.



Toiture pavillon rétention d'eau



Détartrage des boilers

Un détartrage des boilers a été effectué durant l'hiver 2017, près de 150 kg de calcaire ont été extraits. Cette opération a également été l'occasion d'apporter quelques modifications et réparations au système de la chaufferie. Un entretien sur les citernes a eu lieu en juillet 2017. Dans le courant du 4^e trimestre 2017, un rinçage complet des canalisations de chauffage a démarré au collège. Ce processus qui s'étale sur plusieurs mois était devenu nécessaire en raison des valeurs de conductivités trop élevées de l'installation qui ne répondait plus à la norme SICC BT 102-01.

De nombreux soucis ont été rencontrés avec les stores, notamment ceux installés en 2015 sur la partie du collège construite en 1957. Un problème de moteur a été reconnu par le fournisseur qui a entrepris de les changer sous garantie.

Les plaques Eternit cassées de Brit II ont été remplacées, les chenaux contrôlés et étanchéifiés, un système de temporisation pour l'éclairage des toilettes et vestiaires de Brit II a été installé de sorte à ne plus avoir de lumières qui restent allumées toute la nuit.

Divers petits travaux d'entretien ont été effectués tout au long de l'année tels que la révision des équipements des salles de gym, des lampes de secours, systèmes incendie, etc.



Plaques Eternit fissurées

Bâtiment modulaire

Dans le bâtiment modulaire, nous avons dû adapter les paramètres des stores car le bâtiment chauffait trop, jusqu'à 36° dans certaines classes. Ainsi, la marge de manœuvre est désormais étendue pour les utilisateurs qui doivent respecter certaines consignes pour protéger le système des stores. Suite à une visite après deux ans du bâtiment modulaire, plusieurs points ont été relevés dont la nécessité de refaire la terrasse du bâtiment car les lames ont été posées dans le mauvais sens et le matériau n'a pas non plus supporté les variations de températures.

La sécurisation du modulaire a pris passablement de temps en raison d'une surcharge du service de voirie. Le concept et une offre pour des chicanes ont été validés en décembre 2017. Le tout devrait être posé début 2018.

Tâches et travaux à faire dans le complexe scolaire de Brit

- Assainissement des façades couplées à la peinture des façades, des avant-toits et des vire-vents au niveau des anciennes classes et des corridors du bâtiment 1957
- Pavillons enfantines : couvrir les cadres de fenêtres avec de l'aluminium thermo laqué
- Changer les fenêtres et recouvrir les sols du pavillon des enfantines
- Étanchéité bâtiment année 2000 : drainage forum, salles de dessin et musique
- Signalétique
- Remplacement fenêtre E11
- Systèmes d'alarmes et de sonneries
- Rénovation Brit II : murs au dos des douches garçons
- Changer le rideau dans la salle de dessin

Salle polyvalente

- Année de construction : 1978
- Rénovation lourde :
- Surface :

La salle est réservée environ 200 jours par année pour 54 journées de manifestation totalisant environ 800 heures d'utilisation effective. La salle des sociétés est réservée 197 jours par année.

Des manifestations sur deux jours sont organisées de nombreux week-end et, à l'inverse, bien des fins de semaines voient se succéder plusieurs manifestations d'une journée alourdissant et compliquant les remises des clés et du bâtiment ainsi que les tâches de nettoyage des concierges. Un formulaire d'état des lieux est à l'étude ainsi que les procédures de remise des clés et informations sur le bâtiment. Trop de dégâts ne sont pas annoncés, l'aspect de plus en plus vétuste du bâtiment n'incite pas les visiteurs à être soigneux et la dégradation des lieux devient inquiétante.

La salle est dimensionnée pour 600 personnes mais il serait intéressant de réaliser des adaptations pérennes permettant d'accueillir jusqu'à 800 personnes. Il faudrait pour cela changer les éclairages de secours afin qu'ils restent allumés pendant les manifestations et adapter les parois mobiles entre la salle et la buvette pour créer une porte de 120 cm de large (contre 90 cm actuellement).

Un mandat pour la rénovation de la toiture et de l'électricité de la salle prévue pour 2018 a été confirmé à Tipi Architecture. Un gros coup de collier a été donné pour modifier les spots de la salle avant la fin de l'année. En effet, les anciens modèles explosaient et s'avéraient dangereux. Le rendu de ce nouvel éclairage à LED est tout à fait satisfaisant pour une consommation électrique plus faible. Des interventions devront encore être faites pour que les nouveaux spots soient « dimmables » (intensité variable) et pour coordonner la télécommande correctement.

Dans les entretiens courants, une étagère professionnelle pour la chambre froide a été installée. Elle permet de répondre à des exigences d'hygiène plus pointues et de rationaliser les rangements. La fenêtre ouest a été changée, le boiler détartré. Le local concierge est désormais équipé d'une plonge, le lave-linge y a été déplacé permettant d'éviter d'utiliser la cuisine pour des lessives ou l'entretien de l'auto-laveuse. Un micro supplémentaire a été acquis et le rack sono remis à jour.

Travaux à prévoir :

- Rénovation toiture salle
- Rénovation toiture bâtiment
- Electricité et tableau cuisine
- Isolation bâtiment et double vitrage
- Ventilation - chauffage
- Rénovation de la cuisine
- Eclairage salle, scène, spots de salle, secours
- Changement des portes intérieures de la salle à la buvette pour augmenter la capacité
- Régulation du chauffage
- Parquet de la scène et affaissement du bord de scène à suivre
- Changement de la grille en caillebotis de l'entrée

Administration communale

- Année de construction : vers 1850
- Rénovations lourdes :
- Surface :

Peu de travaux ont été effectués en 2017 dans l'administration communale, la salle de réunion du premier étage a été isolée phoniquement. Une réflexion est en cours pour la rénovation du balcon et un rafraîchissement de l'entrée.

En novembre 2016, l'entier du bâtiment de l'administration communale est passé en système de clé électronique. Après la PAY et la construction scolaire modulaire, c'est le troisième bâtiment à être équipé de ce système de clés.

Bâtiment Temple 10 (AVS, mini déchetterie, bureau du conseil)

- Année de construction inconnue
- Rénovations lourdes :
- Surface :

Ce bâtiment accueille aujourd'hui un garage à destination de dépôt, les bureaux de l'assurance sociale et la mini-déchetterie.

Suite à l'affaissement de la console nord fin 2015, une consolidation provisoire a été mise en place en 2016. Une expertise a été demandée à Ratio-Bois permettant la mise en soumission des travaux à effectuer. Le

prestataire a été choisi, la municipalité a fait le choix de passer cette remise en état sous travaux urgents, le montant étant à la limite de ses compétences. Il a été décidé de coupler ces travaux à ceux prévus sur la place ce qui permet de disposer l'échafaudage sur une place libre de trafic motorisé, la déchetterie devant être déplacée. Ces travaux sont prévus pour février 2018.

Travaux à prévoir :

Administration :

- peinture des façades, fenêtres, avant-toits, virevents et balcon
- analyse énergétique du bâtiment
- renouvellement du panneau de l'administration communale
- protection des archives contre d'éventuelles infiltrations d'eau

Annexe (Temple 10)

- Redressement de l'avant-toit et consolidation de la charpente
- Chauffage des locaux agence d'assurances sociales

Refuge du lac

- Année de construction :
- Rénovation lourde : 2015
- Surface :

Lac : l'utilisation saisonnière du refuge tend à s'étendre plus tôt sur l'année et se prolonge plus tard dans la saison. Les ponçages et peinture des boiseries extérieures ont été entrepris en automne 2017 mais devront encore être terminés. La municipalité a voté l'acquisition de clés électroniques qui permettront de mieux gérer les locations.

Refuge de la forêt

- Année de construction :
- Rénovation lourde :
- Surface :

Le refuge est désormais régulièrement loué au groupe scout de la Menthue. Aucun travail particulier n'a été entrepris.

Travaux à prévoir

- Changements des cylindres
- Remplacement de la seconde porte d'accès à la salle
- Remplacement du parquet par un sol béton moins sensible à l'humidité

Extension collège : salle de gym VD6

Le projet de la salle de gym triple est passé en phase d'étude avec le choix de l'équipe d'ingénieurs et des propositions concrètes ont été formulées puis étudiées lors de différentes séances avec la commission sport et la commission construction de l'ASIYE. Ainsi le projet sur papier a évolué, son chiffrage provisoire établi portant à 13 millions les investissements nécessaires à la salle de gym triple.

Le BAMO (bureau d'aide au maître de l'ouvrage) nous apporte son soutien pour l'évaluation du devis, permettre la comparaison des coûts avec d'autres ouvrages similaires, conseiller sur les options de chauffage, etc.

Une étude géologique assez poussée est en cours en raison de la nature particulière du terrain et de la hauteur de la nappe, ceci déterminera l'ampleur des travaux préalables à la construction.

Le choix du système de chauffage n'est pas encore arrêté. Des comparaisons entre les différentes options possibles doivent être soigneusement étudiées : chauffage à distance raccordé au quartier de Brit pour la halle seule ou pour tout le collège, chauffage à plaquette pour la halle seule, chauffage à plaquette pour tout le collège, financé par la commune, financé par un contracting....

Un mandat prioritaire d'étude de la mobilité autour du collège a été octroyé au bureau Christe & Gyax. Les conclusions ont été présentées aux riverains.

En 2017, 10 séances avec les architectes et ingénieurs ont eu lieu, 2 avec la commission sport, 2 avec la commission construction (ASIYE) ainsi que 2 présentations du projet aux riverains. Le préavis 2017-12 a été accepté en octobre permettant ainsi la poursuite de l'étude du projet sous la forme des mandats d'architectes et d'ingénieurs.

La phase de mise à l'enquête de la salle de gym triple est prévue pour le 1^{er} trimestre 2018.

Salle communale (kiosque)

- Année de construction : 1920
- Rénovation lourde : 2015
- Surface :

Aucuns travaux d'importance n'ont été effectués, des travaux d'entretien sanitaire sur les WC publics ont eu lieu début 2017. La salle à l'étage est a été occupée par l'association JY VAIS qui a remis ses clés en décembre suite à la dissolution de l'association. Une réflexion doit être entamée sur l'utilisation de ce bâtiment.

Entretien à prévoir

- Fenêtres
- Fissures à surveiller
- Grenier à vider

Bâtiment des Condémines

- Année de construction :
- Rénovation lourde : 2016
- Surface :

La Jeunesse d'Yvonand occupe ce local et semble avoir pris ses quartiers. S'il a fallu cadrer le démarrage de leurs activités dans ce local, les choses semblent bien se passer désormais.

Travaux à prévoir

- ∅

Grande salle

- Année de construction : 1927
- Rénovation lourde : 1986, 2011
- Surfaces louées : toutes
- Surface :

Ce bâtiment connaît diverses affectations, il abrite le Château de sable, la Bibliothèque, Brin d'herbe et la salle de vote. La salle de vote est bien utilisée pour divers cours de yoga, gym douce, Qi-Quong ainsi que pour les activités physiques des enfants du Château de sable.

Des installations de sécurité pour les enfants ont été disposées sur les extérieurs (tapis amortisseurs, dalles jusqu'au local poussette...).

Un exercice d'évacuation du bâtiment s'est déroulé le 15 novembre 2017. Cela a été l'occasion de vérifier les procédures, les équipements et d'adapter l'évacuation à la configuration des lieux. Quelques améliorations mineures ont été apportées comme le déplacement d'un panneau « issue de secours ». Dans l'ensemble cet exercice s'est bien déroulé.

Entretiens à prévoir

- Toiture
- Fissures à réparer et à suivre dans la salle de vote et Brin d'herbe
- Fissure du crêpi extérieur de l'extension, phénomène de mosaïque qui pourrait à terme entrainer des infiltrations d'eau dans les briques isolantes
- Signalétique



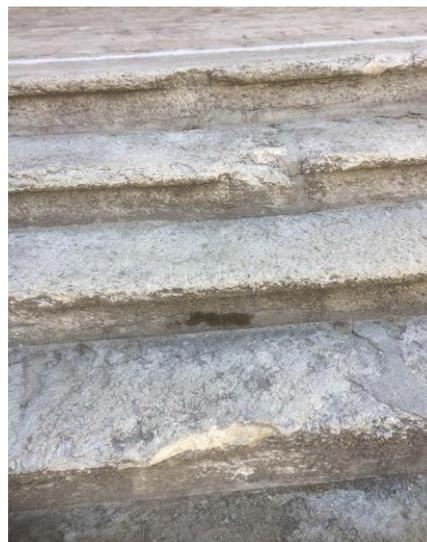
Exercice évacuation

Temple

- Année de construction : 1748-49
- Rénovation lourde : 2006 clocher
- Surface

Durant l'hiver et au printemps 2017, des phases de gel et de dégel rapprochées ont affaibli les escaliers dont l'usure s'est rapidement accélérée. Il a été décidé de fermer la portion d'escalier la plus abimée et de lancer une demande d'offre de réparation. Le bâtiment étant classé d'importance régionale, il est sous la responsabilité architecturale du Canton, aucune intervention ne peut se faire sans l'aval de ce dernier.

L'offre de rénovation reçue étant extrêmement élevée, il a ensuite été décidé de procéder à d'autres appels d'offres. Seules deux sont actuellement revenues. Une des propositions ne nous donne pas du tout satisfaction sur le plan technique et nous sommes toujours en attente d'une troisième offre. Un soutien fédéral n'est pas à exclure, la procédure sera assurément longue, il a été décidé d'installer un escalier provisoire sécurisé.



Dégâts aux marches de l'escalier

Entretien à prévoir

Des travaux d'importance seraient à prévoir ces prochaines années

- rénovation des escaliers
- peinture des fenêtres et avant-toit
- réfection de la couverture du toit
- rénovation des 3 façades non touchées lors de la rénovation du clocher
- rénovation ou changement des fenêtres doubles au Sud
- installation d'un adoucisseur
- remise en état d'une des deux cloches dont le montage est inversé

PATRIMOINE FINANCIER ET MIXTE**Gérances**

Privamob a repris la majeure partie des dossiers et le suivi donne satisfaction. La société Privamob a été vendue à une entreprise fribourgeoise mais continuera à travailler sous la raison sociale Privamob. Domicim traite encore la gérance de la SI Monchoisi.

Petite Amérique (PAY)

- Année de construction :
- Rénovation lourde : 2015
- Surface :

Au rez de chaussée, sont établis : le service de voirie, ses bureaux et ateliers, le SDIS, des locataires privés dans 5 locaux individuels. Au premier étage, on y trouve une salle communale à disposition des associations et de l'administration, l'espace Gutenberg, l'école de musique et la fanfare d'Yvonand ainsi qu'un bureau loué à un architecte. L'utilisation du bâtiment après deux ans donne satisfaction.

Encore quelques détails de parking ont pris du temps en 2017. Si dans l'ensemble, les accès aux places de parc sont bien gérés, la saison estivale reste problématique avec les visiteurs des plages. Il faut espérer que le plan de parking en projet au niveau communal détende la situation dans le futur.

Les défauts de jeunesse du bâtiment sont maintenant maîtrisés mais plusieurs incertitudes planent : le lanterneau central est en bout de course, une rénovation sera nécessaire à court ou moyen terme mais il s'agit d'une opération très complexe et coûteuse. Des fuites d'eau récurrentes se produisent le long de la paroi intérieure des halles : halles voirie et halle Locatente. Elles sont largement dues à des précipitations intenses que les chenaux n'arrivent pas à absorber même après l'augmentation du nombre de descente durant les travaux de la PAY.

Les Sprinklers sont un sujet d'inquiétude avec des fuites possibles sur le réseau qui n'a pas été rénové, engendrant une procédure compliquée en cas de panne ou d'inondation pour la remise en route du système. Un suivi attentif de la situation est nécessaire. Un test officiel des Sprinklers et visite du bâtiment par l'ECA a eu lieu au printemps 2017, donnant lieu à diverses demandes de mise en conformité (prolongation du réseau Sprinkler, mise en conformité stockage). Une étude est en cours sur le réseau Sprinkler pour savoir s'il est suffisamment opérationnel pour augmenter les hauteurs de stockage sans modifications lourdes de l'installation.

Les contrats de baux et avenants sont à jour auprès de la gérance immobilière.

Entretien

Le devis pour les changements de luminaires du dépôt de la voirie a été accepté fin 2017, le travail sera effectué début 2018. L'isolation des tuyaux en toiture et dans les halles a été réalisée en automne 2017. Un contrat d'entretien pour la chaudière a été validé.

Travaux à prévoir

- le lanterneau central est en bout de course. D'ici un à deux ans, il faudra probablement le rénover.
- Les Sprinklers sont un sujet d'inquiétude avec des fuites possibles sur le réseau qui n'a pas été rénové, engendrant une procédure compliquée en cas de panne ou d'inondation pour la remise en route du système. Un suivi attentif de la situation est nécessaire.
- Le changement des luminaires de la voirie doit être réalisé, il permettra de substantielles économies.
- Rideaux pour la répartition des plaquettes

Halles industrielles

- Année de construction : 1992
- Rénovation lourdes : toiture en 2011
- Vente finalisée en 2017

Une ultime séance de copropriété sur l'exercice 2016 a eu lieu en 2017. La commune est désormais sortie de la PPE et la transaction achevée.

Immeuble Tannerie 4-6

- Année de construction : 1920
- Rénovation lourdes : 2016
- Gérance : Privamob

L'immeuble de la Tannerie et ses six appartements permet à la commune de proposer des appartements à loyer modéré. Ceci explique le peu de mouvement de locataires dans cet immeuble.

En 2017, le balcon Est de la Tannerie 4 a été consolidé, les fissures sont suivies malgré les travaux de pose des tirants. Une réflexion doit impérativement être lancée sur le devenir de cette bâtisse dont l'architecture fait partie du paysage tapa sabllia mais qui reste fragile.

Locataires : pas de changements en 2017

A prévoir

- Etude sur le devenir du bâtiment

Immeuble Gare 6

- Année de construction : 1992
- Rénovation lourde : étanchéité des descentes en 2008
- Gérance : Privamob

L'immeuble compte 10 appartements, 1 dépôt et 3 locaux commerciaux, l'entretien courant a été suivi par la gérance.

L'obturation de trous dans les parois du bâtiment et le réglage des fenêtres au niveau du cabinet vétérinaire ont permis de limiter les déperditions de chaleurs et courants d'air malvenus.

A prévoir

- Changement des fenêtres du cabinet vétérinaire
- Assainissement contre l'humidité constatée dans les locaux de la Raiffeisen

SI Montchoisi :**Treysala 18-20 et 22-24**

- Année de construction :
- Surface de la parcelle : 1929 m²
- Cube assurance incendie : 7459 m³
- Nombre de logements : 18
- Nombre de place de parc : 18
- Rénovation lourde : étanchéité des descentes en 2008
- Gérance : Domicim

Treysala 22-24

- Année de construction :
- Surface de la parcelle : 515 m²
- Cube assurance incendie : 7919 m³
- Nombre de logements : 21
- Nombre de place de parc : 21

52 places de parc en location

Evolution locataires

Treysala 18-20 : 2 x 4.5 pièces reloués et 1 x 2.5 pièces

Treysala 22-24 : 1 x 3.5 pièces vacant au 31.12 et reloué au 15.01.18

Travaux à prévoir

- utilisation fond de réserve pour sortir du système de loyers subventionnés en effectuant des travaux à plus-value du bâtiment (ex. installation solaire, etc.)
- Rafrachissement des entrées des immeubles

Programme d'amélioration

- Isolation complète de la toiture et de ses éléments
- Remplacement général des boilers
- Installation de panneaux solaires
- Isolation entre les locaux chauffés et non chauffés
- Installation de sas aux entrées de l'immeuble

Collège Mauguettaz

- Année de construction :
- Rénovation lourde :
- Gérance Privamob

Travaux à prévoir

- Le bâtiment est entièrement loué. Suite au soulèvement des catelles dans la salle des sociétés, il a fallu refaire l'entier du sol.

SOCIÉTÉS LOCALES

Ma participation à plusieurs assemblées générales, manifestations locales et surtout ma première assemblée de l'USL a été l'occasion de mieux connaître le tissu associatif, les responsables, les membres ou encore les bénévoles. Cela a été l'occasion saisir l'organisation des différentes sociétés entre elles. Le manque chronique de locaux ne permet pas de satisfaire tout le monde, des solutions temporaires sont trouvées pour que les entraînements des sociétés sportives se déroulent au mieux. L'organisation de la fête du Premier août était une première pour la société Fireflies et pour moi-même dans une configuration pas encore rôdée. Les commentaires ont été positifs et je profite de ce rapport de gestion pour remercier notre députée Anne-Sophie Betschard, de sa disponibilité ce soir-là !

7.1 Urbanisme - Police des constructions

- BUREAU TECHNIQUE YVONAND (BTY)

o Organisation :

Depuis le 1^{er} juin 2016, M. Emmanuel Volery est responsable du Bureau Technique d'Yvonand (BTY), bureau créé en 1991. Il est secondé par Mme Mary-José David, en activité depuis 2005, qui occupe un poste à 80% et par Mme Emanuelle Maccagni, secrétaire, en activité depuis octobre 2016, pour un poste à 60%, dont 20% consacré au Service de voirie.

Le municipal tient au minimum une séance par semaine avec le BTY afin de traiter tous les dossiers qui doivent être soumis à la municipalité; il reste toutefois en contact très régulier pour les dossiers à gestion courante.

o Tâches :

Les tâches du BTY comportent les principaux points suivants :

- ensemble des dossiers de la police des constructions
- application des dispositions légales et réglementaires selon les directives communales, cantonales et fédérales
- rapport pour chaque projet de construction
- contrôle des dossiers de mise à l'enquête publique et transmission aux services cantonaux (CAMAC)
- contrôle des dossiers dispensés d'enquête publique et des dossiers non soumis à permis de construire
- traitement des permis de construire, d'habiter et d'utiliser, après validation municipale
- gestion du cadastre parcellaire communal, de l'état d'équipement des parcelles et des affectations des bâtiments (LHR)
- mise à jour du cadastre sous-terrain (canalisations eau potable, eaux claires et eaux usées)
- permis de fouille et relevés
- calcul des diverses données en vue de la facturation des différentes taxes
- gestion des procédés de réclame
- contrôles techniques divers
- suivi des chantiers communaux (bâtiments, conduites et canalisations, infrastructures, etc...)
- statistique de la construction (état des dossiers CAMAC)

Le BTY est donc amené à travailler en étroite collaboration avec pratiquement tous les dicastères, mais plus particulièrement avec la voirie (06 - M. Romano Dallapiazza), les bâtiments communaux (03 - Mme Emmanuelle Bigot) et les eaux/services industriels (02 - M. François Noble).

Durant 2017, le BTY a participé à l'élaboration ou au suivi des chantiers communaux suivants :

- réhabilitation de la halle de la Petite Amérique (phase finale) (QMmini)
- projet de création d'un nouveau parking à l'av. des Pins
- projet de rénovation de la toiture du bâtiment av. du Temple 10
- projet d'aménagement des extérieurs du bâtiment de l'administration communale, av. du Temple 8
- projet de mise en conformité (AEAI) et de rénovation de la salle polyvalente
- projet de parking route de Rovray
- aménagement du Pré de l'Hôtel de Ville
- réaménagement de l'avenue de Mordagne
- planification énergétique
- projet de rénovation de la toiture pavillon enfantine
- projet de rénovation de la salle polyvalente
- projet de rénovation des conduites du bâtiment Brit II

Les demandes des citoyens, mais aussi des architectes et des promoteurs, liées à la police des constructions ont toujours été nombreuses en 2017 et le BTY s'est occupé de transmettre toutes les informations nécessaires quant à la réglementation communales en vigueur (PGA, RCPGA, etc...), mais aussi les informations liées aux directives cantonales et fédérales.

Le sujet de l'aménagement du territoire, particulièrement en ce qui concerne la mise en application de la nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) ainsi que le projet d'entrée en vigueur pour 2018 de la 4^{ème} révision du Plan directeur cantonal (PDCn), apporte toujours de très nombreuses questions.

Les préavis sur des projets de constructions ont toujours été aussi nombreux qu'en 2016, que ces demandes soient émises par les propriétaires ou par les architectes.

M. Volery est membre de la commission consultative d'urbanisme et d'environnement (CCUE, point 7.4 ci-dessous); membre de la commission de salubrité (point 7.3), membre de l'association vaudoise des ingénieurs, architectes et techniciens communaux (AVIATCO) et a participé à l'étude du plan directeur régional au sein de l'ADNV.

Mme Mary-José David a suivi la formation continue sur les directives AEAI (association des établissements cantonaux d'assurance incendie) qui sont à appliquer dans le cadre des constructions et qui deviennent de plus en plus complexes ainsi qu'une formation sur le thème de l'amiante. Elle fonctionne comme membre de la commission consultative d'urbanisme et d'environnement (CCUE, point 7.4), ainsi que comme membre de la commission de salubrité (point 7.3 ci-dessous).

Mme Maccagni est secrétaire de la commission consultative d'urbanisme et d'environnement (CCUE, point 7.4) et secrétaire de la commission de salubrité (point 7.3).

Il est important de rappeler que la municipalité se doit de faire appliquer non seulement les diverses réglementations communales, mais aussi les nombreuses réglementations cantonales et fédérales, sa responsabilité pouvant être engagée en cas de non-conformité ou de conflit.

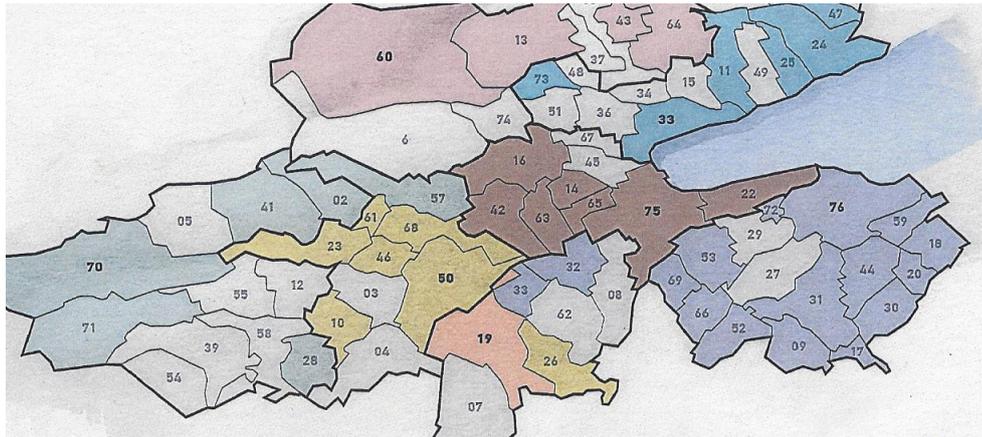
- **Prestations extérieures :**



Le RIBT - Réseau intercommunal des Bureaux techniques créé en 2014 – regroupe 13 communes avoisinantes (entre 20 et 22 communes auparavant) qui sont sous contrat de prestation avec la municipalité en ce qui concerne la police des constructions : Villars-Epeney – Ursins – Valeyres-sous-Ursins - Donneloye – Bioley-Magnoux – Orzens - Molondin – Démoret – Chêne-Paquier – Chavannes-le-Chêne – Rovray – Ependes.

Il est à préciser que la commune d'Ependes est restée rattachée à Yvonand jusqu'au 31.12.2017, puis a été rattachées à la commune de Chavornay, cette dernière ayant créé son Bureau technique.

Les communes de Pomy et Cuarny transmettent occasionnellement certains dossiers, sans que le suivi complet ne soit effectué par le BTY.



Comme déjà précisé toutes ces dernières années, il est à relever que les dossiers deviennent de plus en plus complexes et qu'il n'est plus évident de maîtriser la gestion de la police des constructions, particulièrement en ce qui concerne les normes, les directives et les nombreuses réglementations qui s'y rapportent.

En 2017, le BTY a traité pour les communes sous contrat :

- 49 permis de construire (64 en 2016, 70 en 2015, 69 en 2014, 123 en 2013, 118 en 2012, 107 en 2011, 115 en 2010, 77 en 2009)
- 15 préavis pour dossiers d'enquête
- 14 permis d'habiter (7 en 2016 /9/29/25/60/38/26/56),
- divers rapports pour des prestations occasionnelles

Pour ces prestations, un montant de Fr. 64'835.- a été facturé en 2017 (Fr. 58'310.00 en 2016, Fr. 55'579.80 en 2015, Fr. 56'020.14 en 2014, Fr. 71'821.80 en 2013, Fr. 73'232,10 CHF en 2012, Fr. 63'391,40 en 2011); il est toutefois à relever que certaines prestations effectuées en 2017 ne seront facturées qu'en 2018 lors de la finalisation des dossiers par les municipalités respectives.

- **Permis de construire pour Yvonand :**
 - 44 demandes de permis de construire (59 en 2016 / 61 en 2015 / 68 en 2014 / 55 en 2013 / 67 en 2012 / 74 en 2011 / 52 en 2010 / 55 en 2009) ont été traitées par le bureau technique dont 26 (28/31/33/31/38/40/31/23) suite à une mise à l'enquête publique, les autres procédures étant dispensées d'enquête publique.
 - 10 préavis pour dossiers d'enquête

Il est à préciser qu'une seule et unique demande de permis de construire peut être déposée et traitée pour une construction comportant de nombreux logements.

A cela s'ajoute environ 10 demandes (16/10/20/6/17/21/18/25) pour des travaux de minimales importances autorisés par la municipalité mais non soumises à permis de construire, en application des art. 103 LATC et 68a RLATC (murs et barrières jusqu'à 120 cm, cabanes de jardin jusqu'à 8 m², installations solaires, constructions de peu d'importance, travaux d'entretien courant, etc...).

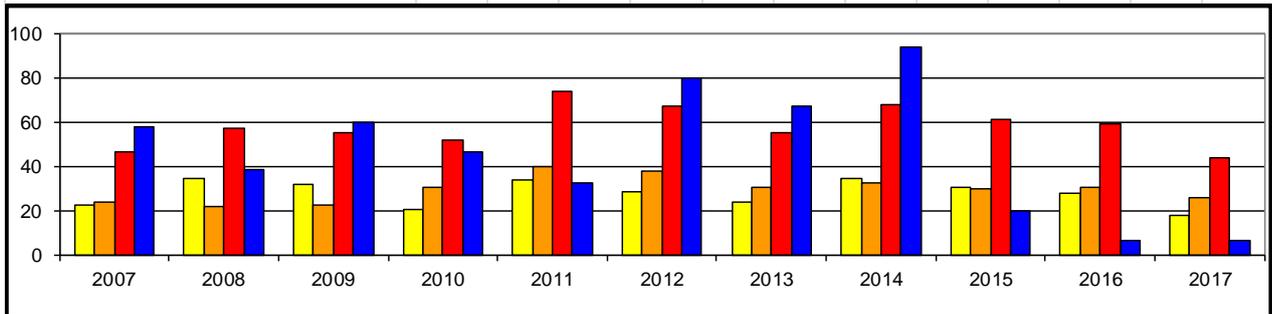
123 dossiers temporaires ont été ouverts afin de répondre aux demandes des citoyens, en incluant les demandes d'installations solaires.

12 permis de fouilles ont été délivrés.

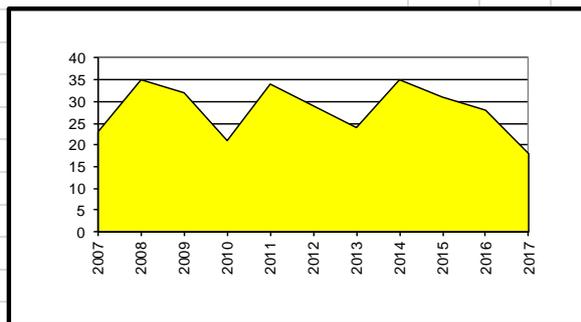
RECAPITULATIF POLICE DES CONSTRUCTIONS

De 2007 à 2017

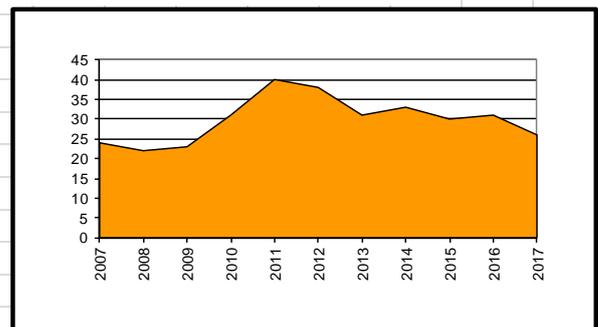
Année		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Permis de construire dispensés		23	35	32	21	34	29	24	35	31	28	18
Permis de construire soumis		24	22	23	31	40	38	31	33	30	31	26
Total		47	57	55	52	74	67	55	68	61	59	44
Travaux non soumis à autorisation		-	23	25	18	21	17	6	20	8	16	10
Permis d'habiter/utiliser délivrés		58	39	60	47	33	80	67	94	20	7	7



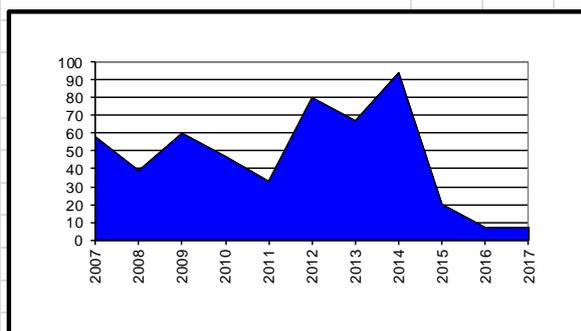
Permis de construire délivrés dispensés d'enquête publique



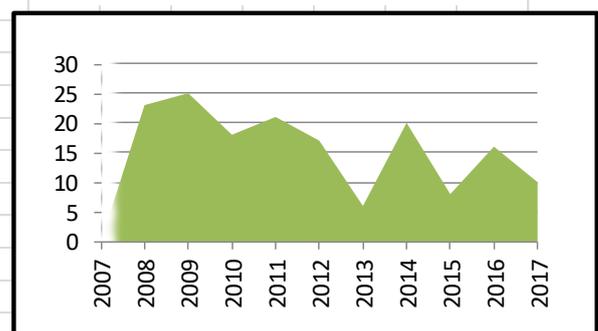
Permis de construire délivrés soumis à enquête publique



Permis d'habiter ou d'utiliser délivrés



Travaux non soumis à autorisations



- **Principaux chantiers et constructions en 2017 :**

Une diminution des nouvelles constructions s'est fait ressentir en 2017 par rapport aux années précédentes.

○ **TFI Trident SA, rte de Rovray**

La construction de 2 immeubles complémentaires (Clos du Four II) de 9 logements chacun et parking souterrain démarré en automne 2015 a été finalisée en 2017.

○ **TFI Trident SA, Clos de la Ria**

La construction de deux nouveaux immeubles avec parking souterrain et la rénovation d'un bâtiment existant totalisant dans l'ensemble 32 logements débutés début 2015 ont aussi été finalisés

○ **Denali, rue de La Mauguettaz**

Le permis de construire pour la construction d'un nouveau bâtiment de 13 logements avec parking souterrain et la rénovation d'un ancien bâtiment (4 logements) a été délivré, mais seule la démolition du rural existant avait été effectuée en 2016. Une demande de permis de construire complémentaire ayant été déposée en 2017, les travaux projetés n'avaient pas débutés au 31.12.2017.

○ **M. Vincent Chevalley, rue de La Mauguettaz**

La démolition du bâtiment existant et la reconstruction d'un nouvel immeuble de 11 logements avec atelier et parking souterrain, débuté en fin d'année 2015, est en cours de finalisation, certains logements ayant déjà été validés à fin 2017.

○ **AIY, camping de la Menthue**

Les travaux de démolition des bâtiments existants et la construction des deux nouveaux bâtiments ont été finalisés au printemps 2017.

○ **M. André Aubry – Avenue du Temple 6**

Démolition de la villa existante et construction d'un immeuble de 4 logements

○ **CIAM – Centre industriel des Marais**

Romande Energie a installé et mis en service en 2017 son plus grand parc solaire sur les toits du centre industriel et artisanal (CIAM) : 15'000 m2 produisant 2'600'000 KWh.



- **Bureau technique, situation :**

Comme depuis de nombreuses années, on peut constater que le volume de travail du BTY pour les dossiers courants est toujours très important et qu'il n'y a toujours pas, ou très peu, de temps pour les autres sujets et autres dossiers qui seraient à traiter. L'engagement d'une nouvelle secrétaire a cependant permis de débiter un rattrapage des dossiers en souffrance.

7.2 Aménagement du territoire :

- Zones constructibles :

a. Dimensionnement de la zone à bâtir :

Suite à la mise en application de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et aux diverses évolutions de son application en 2016, mais aussi en 2017, l'analyse des parcelles sur l'ensemble de la zone constructible, que ce soit hors du périmètre du centre ou dans le périmètre du centre, a dû être adaptée aux nouvelles directives. De plus, les directives de la 4^{ème} révision du Plan directeur cantonal (PDCn) étaient à prendre en considération, même si cette planification n'était pas validée définitivement au 31.12.2017.

Plus de 1600 parcelles ont dès lors été contrôlées et comparées au système de calcul automatique fourni par le canton. Il a été constaté de grandes différences et les corrections ont été apportées. Le calcul final sera transmis au canton début 2018.

Hors du périmètre du centre et principalement sur le hameau de La Mauguettaz, il en ressort, comme déjà estimé en 2016, que les surfaces constructibles sont largement surdimensionnées (env. 50%) et des mesures ont alors été prises lors du traitement de certains dossiers de demande de permis de construire. La municipalité s'est engagée auprès du service de développement territorial (SDT) à ce que ces mesures temporaires soient intégrées dans la révision des planifications communales concernées.

A l'intérieur du périmètre du centre, la réglementation en vigueur favorise une densification des constructions, mais cependant dans un volume limité et calculé sur une période de 23 années, tenant compte d'une date de référence au 31.12.2015. Notre commune ayant connu un fort développement depuis cette date, une grande partie du quota autorisé aurait déjà été entamé, l'analyse finale le définira.

Le calcul final du dimensionnement de la zone à bâtir sur l'ensemble des zones devrait être finalisé début 2018 et transmis au SDT pour validation.

En novembre 2017, la municipalité a cependant informé par avis officiel (Feuille des avis officiel – FAO) tous les propriétaires, architectes et promoteurs que les demandes de permis de construire soumises ne pourront pas systématiquement être autorisées, alors même qu'elles répondraient aux directives actuellement en vigueur. Diverses réactions ont été enregistrées et des informations précises sur le sujet ont été données.

b. Plan de quartier Mortaigue :

Dans la situation évoquée ci-dessus, la création de ce Plan de quartier – parcelles 269&270 - dont le préavis 2015/15 a été accepté par le Conseil communal en octobre 2015, est restée en attente

c. Plan de quartier Mordagne :

La révision de ce Plan de quartier a aussi été suspendue, malgré l'acceptation du préavis 2016-02 par le conseil communal lors de sa séance du 5 décembre 2016. La municipalité a en effet pris la décision de conserver une marge de manœuvre, dans le cas où cette parcelle 326, d'une surface d'env. 44'000 m², devrait être affectée en zone d'utilité publique – zone sportive et de loisirs – ou si elle devrait être affectée en compensation de surfaces d'assolement (SDA) en vue d'implanter cette zone d'utilité publique hors de la zone à bâtir. Cette décision fait suite aux différents refus de la part du SDT pour une création de zone sportive sur des surfaces intermédiaire ou agricole, refus motivés par l'application de la LAT.

d. Plan partiel d'affectation (PEP) La Mauguettaz :

Comme mentionné, le PEP La Mauguettaz doit impérativement être révisé en vue de correspondre aux exigences de la LAT. Si des mesures ont déjà été prises au préalable, cette révision sera à engager parallèlement à la révision du PGA – voire ci-dessous. Un montant de Fr. 100'000.00 a été prévu dans le cadre du plan d'investissement de la législature 2016-2021.

e. Plan général d'affectation (PGA – Plan de zones) et Règlement communal sur le plan général d'affectation (RCPGA)

Du fait que le calcul du dimensionnement de la zone à bâtir devrait arriver à son terme, la municipalité a engagé fin 2017 la révision du PGA-RCPGA par l'établissement d'un cahier des charges qui permettra à différents bureaux spécialisés de transmettre leur offre pour cette conséquente étude qui s'étendra sur les années à venir.

Il est à relever que le PGA actuel date de 1977 et qu'il n'est plus en phase avec la réglementation actuelle. Le RCPGA est quant à lui entrée en vigueur en 1993 et ne correspond plus forcément aux exigences ou aux tendances des constructions actuelles. Un montant de Fr. 200'000.00 a été prévu dans le cadre du plan d'investissement de la législature 2016-2021.

Un préavis pour une demande de crédit en vue de la révision du PGA-RCPGA sera déposé auprès du conseil communal en 2018.

f. Planifications communales existantes

Les 14 planifications communales existantes – Plan partiel d'affectation, Plan d'extension partielle ou Plan de quartier – devront être analysées afin de pouvoir déterminer si elles devront être prises en compte dans le cadre de la révision du PGA, dans le cadre d'une révision indépendante ou si une révision ne s'avérerait pas nécessaire.

g. Nouvelle planification de la zone "Plages"

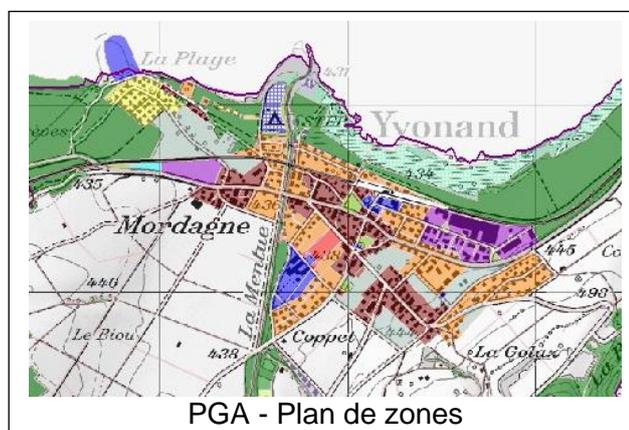
En 2017, la municipalité a décidé de prévoir une nouvelle planification communale (Plan partiel d'affectation – PPA) pour la zone délimitée au Nord par le lac, au Sud par l'av. des Pins, à l'Est par la plage Goncerut et à l'ouest par le parking dans la forêt à proximité du restaurant du Colvert.

Cette nouvelle planification a été jugée nécessaire en fonction du développement ou amélioration des activités dans le secteur lacustre, et ceci sans attendre le temps nécessaire que prendra la révision du PGA. Un préavis sera déposé auprès du conseil communal en 2018.

- Zone agricole et zone intermédiaire :

Il est à rappeler que la municipalité n'a aucun pouvoir décisionnel quand aux projets ou travaux effectués dans les zones agricole ou intermédiaire, et ceci même si les travaux envisagés sont de minimes importances.

Dès lors, certaines affaires non légalisées à l'époque peuvent ressortir, principalement en ce qui concerne des sujets de construction ou de modification sur des bâtiments intervenus il y a de nombreuses années et sans autorisation municipale officielle. Quelques dossiers de ce type ont été traités en 2017.



7.3 Commission de salubrité :

La commission de salubrité est composée de cinq membres :

Président : M. Guy-Daniel Beney
Secrétaire : Mme Emanuelle Maccagni
Membres : Mme Mary-José David
M. Michel Burnand
M. Jacky Bovay
M. Emmanuel Volery

La commission de salubrité a pour rôle de contrôler la conformité des travaux soumis à enquête publique, en général avant l'utilisation ou l'occupation des locaux. Elle établit un rapport à la municipalité afin que cette dernière puisse délivrer un permis d'utiliser pour ce qui concerne les locaux d'activité ou les installations, ou un permis d'habiter pour ce qui concerne les logements.

Durant la procédure d'enquête publique, la commission consulte aussi tous les dossiers et émet ses éventuelles remarques par rapport au respect des normes de salubrité en vue de la délivrance du permis de construire par la municipalité.

Pour des questions de délai, il est à relever que le bureau technique, accompagné généralement du municipal, procède à certaines visites afin de pouvoir transmettre un rapport préalable à la municipalité en vue de la délivrance d'un permis d'habiter/d'utiliser provisoire. Cette façon de faire permet d'inscrire le logement en question, ou le local, auprès du registre cantonal des bâtiments afin que les nouveaux occupants puissent s'inscrire auprès du contrôle des habitants.

Les diverses séances de la commission de salubrité ont représentés 70 heures en 2017) ce nombre est expliqué par la taille des dossiers) (30 heures en 2016 / 40 heures en 2015 / 39 heures en 2014 / 48h en 2013 / 13h en 2012) réparties entre les visites des logements ou des locaux et les consultations des dossiers.

Au total, ce sont 41 (43/47/41/48/51) rapports qui ont été établis par la secrétaire technique, Mme David, et avec l'aide de la secrétaire administrative, Madame Maccagni, se répartissant comme suit:

- 15 (16/9/13/17/13) rapports suite aux séances et visites de la commission en vue de la délivrance du permis d'habiter ou d'utiliser.
- 26 (27/28/28/31/38) rapports suite à un préavis de la commission en vue de la délivrance du permis de construire.

Pour les travaux dispensés d'enquête publique ou non soumis à permis de construire, le BTY est responsable du contrôle des constructions jusqu'à la finalisation de ces dossiers.

Il est à préciser que de nombreux rapports pour ce type de travaux n'ont pas pu être effectué par manque de temps du bureau technique ou parce que les propriétaires n'ont tout simplement pas informé la municipalité de la fin des travaux. Ces dossiers sont toutefois repris et rattrapés comme mentionné précédemment.

La commission de salubrité peut également être interpellée pour des sujets de pure salubrité. Dans ce cas, un médecin est appelé à fonctionner au sein de la commission. Aucun cas n'est à relever durant l'année 2017.

7.4 Commission consultative d'urbanisme et d'environnement (CCUE) :

La commission a été composée de sept membres et une secrétaire :

Président :	M. Guy-Daniel Beney		
Secrétaire :	Mme Emanuelle Maccagni		
Membres :	Mme Mary-José David		
	M. Emmanuel Volery		
	M. Nicolas Liechti	SOC	suppléant : M. Pierre Vigier
	M. Stéphane Sideri	UDC	suppléant : M. Christian Bolomey
	M. Gilbert Noverraz	PLR	suppléant : M. Gabriel David
	M. Dominique Antoniazza		membre hors Conseil

Un/e municipal/e ou une personne extérieure peut être invité/e à une séance traitant un sujet de son dicastère ou pour apporter tout complément d'information. Ce ne fut pas le cas en 2017.

La commission s'est réunie à 2 reprises en 2017 (2 en 2016 / 3 en 2015 / 2 en 2014 / 3 en 2013 / 2 en 2012 / 1 en 2011 / 1 en 2010) afin de traiter 10 sujets (2 / 9 / 5 / 15 / 10 / 7 / 3), comptabilisant un total de 26 heures (30h / 36h / 18 h / 36,5h / 31,75h / 19,25h / 12h). Elle a transmis ses rapports à la municipalité qui ont permis à cette dernière de conforter son choix dans la grande majorité des décisions prises ou du moins de lui aider à les prendre.

Les sujets traités par la CCUE en 2017 :

- Projet 2017/CCUE 53 Aubry André & Antoinette, projet de construction d'un immeuble de 4 logements, av. du Temple 10
- Projet 2017/CCUE 54 Widmer Edouard & Agénor, projet de construction d'un immeuble de 5 logements, av. de Mordagne, parcelle 253
- Projet 2017/CCUE 55 L'Eplattenier Michel, projet de construction d'un immeuble de 10 logements, rue de la Bauma, parcelle 245
- Projet 2017/CCUE 56 Michaudet Anne, projet de construction de 2 immeubles totalisant 25 logements, rue de la Bauma, parcelle 246
- Projet 2017/CCUE 57 M. Gilbert Peguiron, projet de construction de 5 villas, rue Oche-Berthoud, parcelle 239
- Projet 2017/CCUE 58 Rue Hélène-Correvon, circulation, projet de mise en sens unique
- Projet 2017/CCUE 59 Perspective du dimensionnement dans le centre. Situation sur la 4ème révision du PDCn (Plan directeur cantonal)
- Projet 2017/CCUE 54 Widmer Edouard & Agénor, projet de construction d'un immeuble de 5 logements, av. de Mordagne, parcelle 253 – 2^{ème} variante avec animation 3D
- Projet 2017/CCUE 60 Projet d'aménagement du Pré de l'Hôtel de Ville
- Projet 2017/CCUE 61 Transformation de la capitainerie du Port

Lors des séances de la CCUE, le municipal informe la commission du suivi sur les dossiers traités précédemment.

7.5 Police

- Police de proximité :

Depuis la mise en vigueur de la réforme policière au 1^{er} janvier 2012, la gendarmerie effectue ses missions sur tout notre territoire. Notre commune est toujours rattachée au poste de Grandson dont l'Adjudant Pittet est le Chef de poste.

Une rencontre mensuelle est tenue entre le municipal de la police, l'ASP et l'Adj Pittet afin d'analyser les interventions effectuées sur le territoire. Cette rencontre permet aussi de mettre en place diverses actions et opérations qui sont souhaitées par la municipalité.

L'antenne ouverte par la gendarmerie depuis avril 2016 dans notre commune est toujours en fonction. Chaque mercredi après-midi, le Sgt Staremborg, Agent délégué généralement pour notre commune, est présent dans une pièce du bâtiment de l'administration communale afin d'établir le contact avec les citoyens pour les besoins usuels : dépôt de plainte, informations, renseignements, etc... Cet agent effectue aussi des missions de prévention et de répression sur le terrain en effectuant des patrouilles pédestres ou cyclistes. Cette présence sur le terrain est effectuée régulièrement en collaboration avec notre ASP.

Comme depuis 2016, la présence de la gendarmerie dans notre commune est complétée par la présence d'un Poste mobile - bus avec généralement deux agents. Ce véhicule stationne deux fois par mois en moyenne et durant une demi-journée, principalement à proximité du centre des Vergers. Proximité, visibilité, contacts et prévention sont les buts recherchés dans le cadre de ces opérations. Des patrouilles pédestres ou cyclistes sont aussi effectuées par les agents dans le cadre de cette présence.

Les patrouilles motorisées usuelles sont toujours effectuées sur l'ensemble de notre territoire et la municipalité demande régulièrement à ce que les lieux sensibles soient couverts.

Les interventions urgentes de la gendarmerie, via l'appel au n° 117, sont évidemment assurées par l'ensemble de la police cantonale, que ce soit par des patrouilles provenant de Grandson, d'Yverdon ou d'autres postes, ainsi que du CIR.

437 interventions ont été traitées par la gendarmerie pour notre commune en 2017 (400 en 2016, 394 en 2015, 345 en 2014, 355 en 2013, 376 en 2012).

Notre commune est toujours membre de l'Association Vaudoise des Communes Délégatrices (AVCD), qui regroupe aussi les membres de l'Association des Syndics et Municipaux de Police (ASMP).

La grande majorité des communes vaudoises sans corps de police municipale ou intercommunale font partie de cette entité dans le but d'être un partenaire incontournable dans le cadre de l'organisation de la Police cantonale.

Depuis 2017, Yvonand a rejoint l'AVSSP – Association Vaudoise des Services de Sécurité Publique, association à but non lucrative dont le siège est à Echallens, présidée par M Pierre Juillet de Rolle. Si l'AVCD traite plutôt du statut politique de la police coordonnée, l'AVSSP a pour buts de tisser des liens entre ses membres, de créer un réseau de compétences, d'étudier les moyens à développer, à coordonner et à rationaliser les tâches administratives et la formation continue des membres pour ne citer que les buts principaux. Notre ASP a suivi certaines formations en 2017.

- **Evénements :**

Le tableau ci-dessous fait part des événements principaux qui se sont produits sur notre territoire et dont la Police cantonale a dû intervenir :

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Vols par effraction	34	15	21	21	13	37	25	32	39	17	19
Vols simples et d'usages	11	1	10	14	33	22	28	24	20	24	21
Dommages à la propriété	15	17	16	20	22	11	20	13	10	23	19
Accidents véhicules	27	31	25	40	29	7	16	21	24	18	27
Vols par introduction clandestine	5	10	6	2	0	14	8	3	8	5	3
Voies de fait	2	3	4	4	2	0	2	3		1	2
Lésions corporelles	2	0	0	1	2	1	0	1	2	1	1
Violences domestiques	2	0	1	0	4	nc	nc	2	2	3	4
Disparitions	2	0	4	2	0	7	4	2	4	3	3
Alarmes	1	0	1	0	0	nc	nc	nc	nc	nc	nc

○ **Vols :**

Le nombre de vols par effraction sont principalement des vols dans des logements, que ce soit à l'intérieur de villas, à l'intérieur de bâtiments locatifs ou dans les commerces.

Les plaintes pour les vélos volés (8 cycles et 1 moto en 2017) sont enregistrées par la gendarmerie et les vélos trouvés sur le domaine public sont gérés en interne par la commune. Si ces vélos trouvés ne sont pas récupérés par leur propriétaire après 12 mois et après avoir effectué la procédure d'usage – contrôle au répertoire GDM et parution FAO – les vélos en état de fonctionnement sont cédés à une association caritative – Vélafrica - en vue d'une remise en état pour une nouvelle utilisation sur le continent africain.

8 (15, 7, 13) vols (par effraction et vol simple) supplémentaires ont été enregistrés dans des véhicules.

La Poste : suite aux divers événements survenus auprès de l'office postal de notre commune, la municipalité a réagi à nouveau par courrier et a demandé une entrevue avec les responsables de La Poste afin de connaître leur position sur ces faits. Cette entrevue a eu lieu début 2018.

○ **Accidents :**

22 (29, 23, 23) accidents dus aux collisions avec des animaux ne sont pas mentionnés dans le tableau précédent.

Aucun accident grave de travail sur les chantiers n'a été répertorié sur notre commune en 2017.

○ **Organisation communale :**

Si la réforme policière entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012, avec l'annulation des contrats de prestations, a amené de nombreux changements opérationnels, il est toujours à relever la bonne réactivité et motivation des agents de la gendarmerie, ceci en fonction des effectifs disponibles.

Les missions communales de police sont assurées par notre Agent de sécurité publique, M. Laurent Guye, depuis la création du SPY – Sécurité publique Yvonand - et son engagement début mars 2015

Durant les périodes d'absence sur l'année 2017 de notre ASP pour cause de maladie, la municipalité a mandaté pour la période du début de l'année la Société Protec'Service SA Nord Vaudois pour assurer le suivi de certaines missions, comme par exemple le contrôle du stationnement sur les parkings mis à ban et des patrouilles de prévention aux abords du site scolaire et aux arrêts de bus.

Depuis le 1^{er} décembre 2017, Mme Méliah Sabotic, ASP qualifiée, a pu être engagée dans le cadre d'un contrat à durée déterminée (CDD) sur 4 mois afin de compenser l'absence du titulaire pour cause d'arrêt maladie. Cet engagement a permis d'assumer avec satisfaction l'entier des tâches liées au poste.

- Circulation :

Comme les années précédentes, la municipalité a effectué une opération de contrôle de vitesses en collaboration avec le TCS par l'installation d'un info-radar indiquant les vitesses des automobilistes, mais sans identification des véhicules.

Cette opération s'est déroulée du 3 au 10 mai 2017 à 2 emplacements différents.

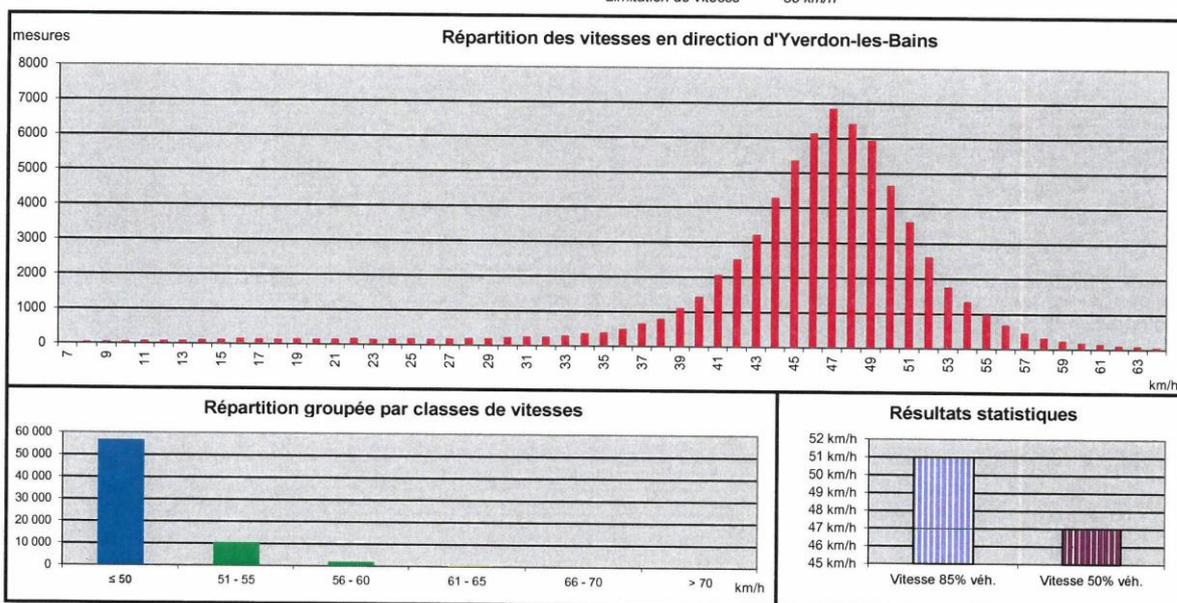
Suite à l'analyse des résultats des mesures de vitesses, la municipalité a pu transmettre certaines informations au bureau des radars de la gendarmerie en les priant de bien vouloir effectuer des contrôles officiels à certains emplacements stratégiques.

Il est à relever que l'info-radar n'a été utilisé qu'une seule fois au printemps 2017, la municipalité ayant décidé et validé l'acquisition de deux radars pédagogiques qui ont été mis en service le 13 décembre 2017. Il est à préciser que cette acquisition a été financée entièrement par l'Association des Intérêts d'Yvonand (AIY). Ces nouveaux radars, du fait de leur mobilité aisée, permettront des mesures régulières à certains endroits de notre commune.

Nombres selon les vitesses

No de site : 1
 Nom de rue : Rue de Mordagne
 Localité : 1462 Yvonand
 Propriétés : communale, en localité

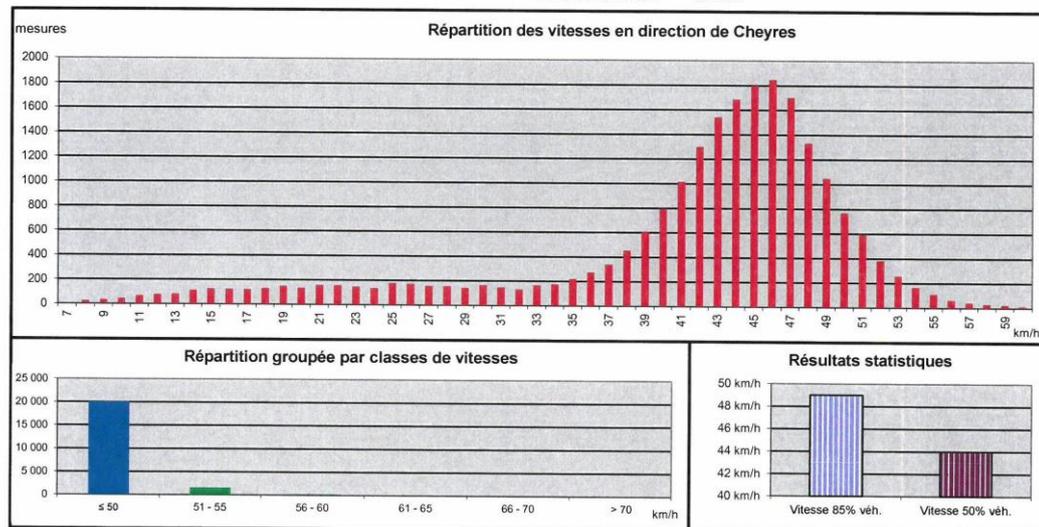
Heure début analyse : 03/05/2017 : 10:38:00
 Heure fin analyse : 08/05/2017 : 08:32:28
 Genre de rue : principale
 en direction : Yverdon-les-Bains
 Limitation de vitesse : 50 km/h



Nombres selon les vitesses

No de site 2
 Nom de rue Rue de Mordagne
 Localité 1462 Yvonand
 Propriétés communale, en localité

Heure début analyse 08/05/2017 : 08:32:32
 Heure fin analyse 10/05/2017 : 14:42:00
 Genre de rue principale
 en direction Cheyres
 Limitation de vitesse 50 km/h



Les contrôles de vitesses officielles avec identification des véhicules sont toujours gérés et effectués par la gendarmerie.

En 2017, 23 contrôles (34 en 2016, 14 en 2015, 21 en 2014, 20 en 2013, 17 en 2012) ont été effectués en 5 endroits différents, 6957 véhicules (8876, 5163, 6585, 6812, 4030) ont été contrôlés et 153 conducteurs (254, 184, 387, 363, 173) ont été dénoncés, ce qui représente 2,2% des conducteurs (2,86%, 3,56%, 5,88%, 5,33%, 4,3%) en infraction.

- Manifestations

Le système d'annonce pour les manifestations POCAMA en vigueur depuis 2011 permet de coordonner à satisfaction tous les services cantonaux concernés en fonction de l'importance de la manifestation planifiée, même si le formulaire est relativement astreignant. Ce formulaire a été revu et allégé en 2013 et est aujourd'hui apprécié par la majorité des utilisateurs.

La délivrance des permis temporaires pour la vente de boissons alcoolisées ainsi que les horaires des manifestations restent de compétence de la municipalité, tout comme évidemment l'autorisation finale pour la tenue de la manifestation.

Aucun problème particulier n'est survenu durant le déroulement des manifestations à Yvonand en 2017.

Une journée mobilité a été organisée le 16 septembre 2017 à la rue de la Tannerie, en lien avec la semaine de mobilité européenne. Dans le cadre de cette journée, la municipalité a organisé une action de prévention pour les cyclistes – contrôle des vélos avec concours pour les enfants – et a pu présenter le futur radar pédagogique. Le TCS, la gendarmerie, les samaritains, les ambulanciers et l'Association des parents d'élèves (APEY) ont participé à cette journée. Cette manifestation a été bien fréquentée par nos citoyens.

- Plages et accès

Comme les années précédentes, les mesures habituelles ont été reconduites à proximité de la plage des Pins afin de réguler le flux des véhicules lors de la période estivale. Notre ASP apporte une attention toute particulière sur le secteur des Plages lors de cette période.

- Stationnement

La situation du stationnement étant préoccupante par le fait de l'augmentation du nombre d'habitants, respectivement de véhicules, ainsi que durant la période estivale, la municipalité a souhaité effectuer une étude générale sur le sujet du stationnement sur l'ensemble du village.

L'inventaire complet des places de stationnement a été effectué entre 2016 et 2017 et un comparatif des mesures avec certaines communes avoisinantes a été effectué.

Suite à l'acceptation du préavis 2017/07 par le conseil communal, un bureau d'étude a été mandaté et les relevés complets de la situation ont été effectués en fin d'été pour le secteur des plages et durant l'automne 2017 pour le secteur du village.

Les résultats seront connus début 2018 et seront transmis à la commission nommée à ce sujet en vue de pouvoir mettre en place une politique du stationnement sur l'ensemble de la zone urbanisée.

- Règlement communal de police :

Comme mentionné en 2016, la révision de notre règlement communal de police est toujours en attente. L'AVCD mentionnée précédemment avait prévu la création en 2015 d'un règlement-type qui aurait pu être repris par l'ensemble des communes membres. Ce projet n'a pas été concrétisé à ce jour et nous n'avons pas d'information précise sur le sujet. Nous allons donc suivre l'évolution de ce dossier et dans l'attente, notre règlement actuel reste en vigueur.

7.6 Police-Population

Ce concept, anciennement appelé surveillance mutuelle des habitations (SMHab), résumé par "des yeux et des oreilles", a été introduit dans notre commune depuis de nombreuses années, sous la responsabilité de l'Adj. Perruchoud, en remplacement de l'adj. Willy Mermod (prise de retraite courant 2017) de la police cantonale.

Avec le principe de la réforme policière, ce concept a toute sa raison d'être et devrait même pouvoir se développer par le recrutement de nouveaux membres, nommés correspondants.

Au 31 décembre 2017, ce sont toujours 5 correspondants qui sont intégrés à ce concept et qui sont en charge de diffuser dans leur quartier respectif les diverses informations transmises par la police-population, principalement en ce qui concerne la prévention en général ainsi que la vigilance.

7.7 Service de sécurité publique d'Yvonand (SPY)

Le Service de sécurité publique est assuré par le Brigadier Laurent Guye, Agent de sécurité publique (ASP), depuis le 1^{er} mars 2015.

Hormis un contact étroit et très régulier, une séance est tenue hebdomadairement avec le municipal de police. La prévention occupe la majorité de son temps, que ce soit par des patrouilles pédestres, cyclistes ou en véhicule effectuées sur l'ensemble du territoire communal.

Pour ses patrouilles, l'ASP bénéficie d'un vélo à assistance électrique et utilise son véhicule privé, avec rémunération des kilomètres parcourus.

Ayant été passablement absent pour cause de maladie, des mesures ont été prises par la municipalité afin d'assurer les nombreuses prestations liées au poste d'ASP (voire sous organisation communale ci-dessus).

7.8 Police administrative

La police administrative a pour tâches principales la gestion du contrôle des citernes et des ordonnances pénales. Ce poste est tenu par Mme Marie-Louise Pittet.

Le contrôle des habitants dont les tâches principales sont la gestion du contrôle des habitants, de l'établissement de documents officiels et du recensement des chiens est tenu par Mme Valérie Cornu.

- Contrôle des habitants:

	2014	2015	2016	2017
Arrivées	358	312	286	267
Naissances	34	25	32	34
Départs	206	249	220	267
Décès	48	46	47	50

Les chiffres relatifs aux arrivées, naissances, départs et décès mentionnés ci-dessus sont présentés à titre informatif uniquement. Ils comportent également les personnes inscrites en résidence secondaire et ne peuvent donc être utilisés pour une comparaison avec le tableau de l'évolution démographique de la population (de la page 10, paragraphe 4.1).

Comme déjà annoncé dans les rapports de gestion des années précédentes, les communes sont aussi responsables du recensement de chaque habitation, de chaque logement et des personnes les occupant sur l'ensemble de leur territoire en application de la loi sur l'harmonisation des registres (LHR). Ce recensement est tenu à jour.

Il est à relever que de nouveaux logements sont aménagés régulièrement dans des habitations existantes sans que la municipalité n'en soit informée. Cet état de fait pose quelques problèmes lors de l'inscription de nouveaux locataires dans ces logements "inconnus" et la municipalité doit donc mandater le bureau technique pour effectuer une visite en vue de pouvoir légaliser ces logements concernés. Cette légalisation n'est pas toujours possible en fonction des règlementations communales ou cantonales à respecter. Pour 2017, on peut estimer cette situation à quelques cas.

- Documents:

Les documents officiels et d'identité sont assurés par la police administrative.

Il est à relever que les passeports sont délivrés uniquement par le canton via le centre de biométrie, et que les citoyens profitent souvent de jumeler cette démarche avec une demande pour leur carte d'identité.

	2014	2015	2016	2017
Cartes d'identité	167	201	193	156
Bureau des étrangers : (arrivées, renouvellements, livrets, emplois, etc...)	246	180	177	222

- Contrôle des citernes (plus de 2'000 litres):

12 (19 en 2016) avis de contrôle des citernes et 5 avis de révision (12 en 2016), selon les normes cantonales en vigueur, ont été transmis à divers propriétaires en 2017. 2 dossiers ont fait l'objet d'un rappel, le délai accordé en 2016 étant expiré.

- Recensement des chiens :

251 chiens sont répertoriés sur la commune au 31.12.2017 (219 en 2016, 210 en 2015, 195 en 2014). Quelques interventions ont été effectuées par notre ASP auprès des propriétaires de chiens, principalement suite à une plainte, mais il n'a pas été relevé d'accident grave avec des chiens en 2017.

- Commandements de payer:

167 commandements de payer ont été notifiés par la police administrative à certains habitants de la commune pour le compte de l'office des poursuites (235 en 2017, 142 en 2015, 158 en 2014, 148 en 2013, 232 en 2012).

Ces notifications ont été assurées durant 2017 par une personne externe à notre administration, sans que cette prestation ne soit à charge pour notre commune, car le prestataire ne perçoit que le dédommagement officiel versé par l'office des poursuites.

- Ordonnances pénales (sentences municipales) :

78 ordonnances ont été notifiées par la municipalité en 2017 (124 en 2016), et 10 (19) ont été annulées pour de justes motifs. La grande majorité de ces sentences sont des dénonciations de la part du service de sécurité publique d'Yvonand (SPY) et concernent le non-respect des règles de stationnement sur les places de parc communales mises à ban (Petite Amérique, Grande salle et Treysala) ou des violations des règles de circulation. Les dénonciations sur les déchets "sauvages" sont transmises principalement par le service de voirie.

Il est à relever que les dénonciations transmises par des tiers dans le cadre des mises à ban sur terrain privé sont aussi traitées par la municipalité.

En cas de recours d'une personne sujette à une ordonnance pénale et selon la réglementation en vigueur, la municipalité a l'obligation d'auditionner le/la recourant/e en vue de pouvoir prendre une décision finale en ce qui concerne le maintien ou l'annulation de l'ordonnance. Généralement, c'est le municipal de police accompagné de la secrétaire municipale et éventuellement du municipal responsable du dicastère concerné, qui effectuent ces auditions.

Pour les personnes mineures, la municipalité leur demande, dans la mesure du possible, d'effectuer du travail au sein de la voirie en lieu et place du paiement d'une amende. Aucun cas n'est à relever en 2017.

7.9 Commission de naturalisation

La commission de naturalisation, composée de 7 membres dont le municipal de la police et le municipal des services sociaux, a procédé à 5 auditions en vue de l'obtention de la naturalisation en 2016 (3 auditions en 2016, 4 en 2015). La commission a délivré un préavis favorable à la majorité des candidats auditionnés en 2017, seul un candidat s'est vu délivré un rapport négatif, avec possibilité de se représenter devant la commission dans un délai de 12 mois, comme la réglementation en vigueur le permet (art. 14 al. 4 de la Loi sur le droit de cité vaudois - LDCV).

3 autres demandes ont été déposées fin 2017 et seront traitées par la commission en 2018. En outre, 5 (3 en 2016, 3 en 2015) personnes ont demandé la naturalisation par une procédure simplifiée accordée pour les étrangers nés en Suisse (art. 25 LDCV) ou pour les conjoints suisses (art. 27 LN). La municipalité a transmis des préavis favorables pour toutes ces personnes.

Pour les demandes déposées après le 31.12.2017, des nouvelles directives sur le processus de naturalisation seront applicables et ces demandes devront être déposées auprès du canton et non plus auprès de la commune. La commune, respectivement la commission de naturalisation, interviendra donc dans un deuxième temps.

NATURALISATIONS								
Nationalité	Art. 8LDCV date dépôt ordinaire	Etat	Art. 25LDCV date dépôt facilitée	Etat	Art. 27LN date dépôt facilitée	Etat	Art. 22LDCV date dépôt facilitée	Etat
Mouvements 2017								
Belge	10.07.2014 Audition 2015	✓						
République Dominicaine	06.06.2014 Audition 2015	✓						
Française	18.11.2015 Audition 2016	✓						
Française	29.03.16 Audition 2016	✓						
Française	07.01.2016 Audition 2016	✓						
Italienne			29.11.2016	✓				
Italienne			13.12.2016	✓				
Française	13.12.2016 Audition 2017	VD						
Portugaise	06.02.2017 Audition 2017	C refus						
Espagnole					03.04.2017	CH		
Espagnole			05.04.2017	CH				
Suédoise					12.06.2017	CH		
Portugaise	12.07.2017 Audition 2017	C						
Française	12.07.2017 Audition 2017	C						
Portugaise							11.09.2017	CH
Française	13.09.2017 Audition 2017	VD						
Portugaise	27.11.2017	C						
Hongroise	11.12.2017	C						
Portugaise			27.12.2017	C				
Italienne	21.12.2017	C						

C = dossier à la commune

VD = dossier au canton

CH = dossier à la confédération

✓ = dossier terminé

8. FORETS ET DOMAINES, POMPIERS, PCI (M. Olivier DAVID)

8.1. Protection civile

8.1.1. Comité directeur OPRC Yverdon-les-Bains (CoDir)

Le Comité de direction s'est réuni à quatre reprises lors de séances ordinaires pour gérer les affaires courantes de l'association intercommunale. L'un des sujets principaux qui a occupé le CoDir fut bien évidemment le projet de fusion des quatre ORPC du district.

8.1.2. Assemblée générale OPRC Yverdon-les-Bains

L'assemblée générale s'est déroulée le mardi 16 mai 2017 à Molondin.

Outre les points statutaires, les délégués ont été informés sur l'état d'avancement de la fusion des ORPC Jura – Nord vaudois

8.1.3. Rapport Annuel du bataillon OPRC Yverdon-les-Bains

Comme depuis plusieurs années, notre ORPC a tenu fin janvier son rapport annuel du bataillon. À cette occasion, plusieurs miliciens ont été promus à des grades supérieurs après avoir suivi une formation idoine. Lors de cet événement, Mme la Conseillère d'État Béatrice Métraux et de très nombreux invités ont honorés l'ORPC par leur présence.

8.1.4. Finances OPRC Yverdon-les-Bains

Le budget 2016 prévoyait une participation des communes à hauteur de Fr. 17.76 habitant. Les comptes ont été bouclés en 2017 avec un excédent de recettes de Fr. 54'476.04. Ce montant n'a pas été rétrocédé aux communes et sera comptabilisé au bilan comme une avance de celles-ci.

Toutefois dans le cadre de la dernière année d'existence de notre association intercommunale avant la fusion au niveau du district, le Comité directeur propose d'utiliser une somme de Fr. 17'000.- pour organiser un apéritif dînatoire à l'attention de tous les miliciens et des communes membres de notre organisation avant sa dissolution.

Après bouclage des comptes 2017, il sera proposé aux Communes membres de rembourser les avances cumulées, qui devraient représenter un montant de plus de Fr. 30'000.- pour la Commune d'Yvonand

8.1.5. Effectifs OPRC Yverdon-les-Bains

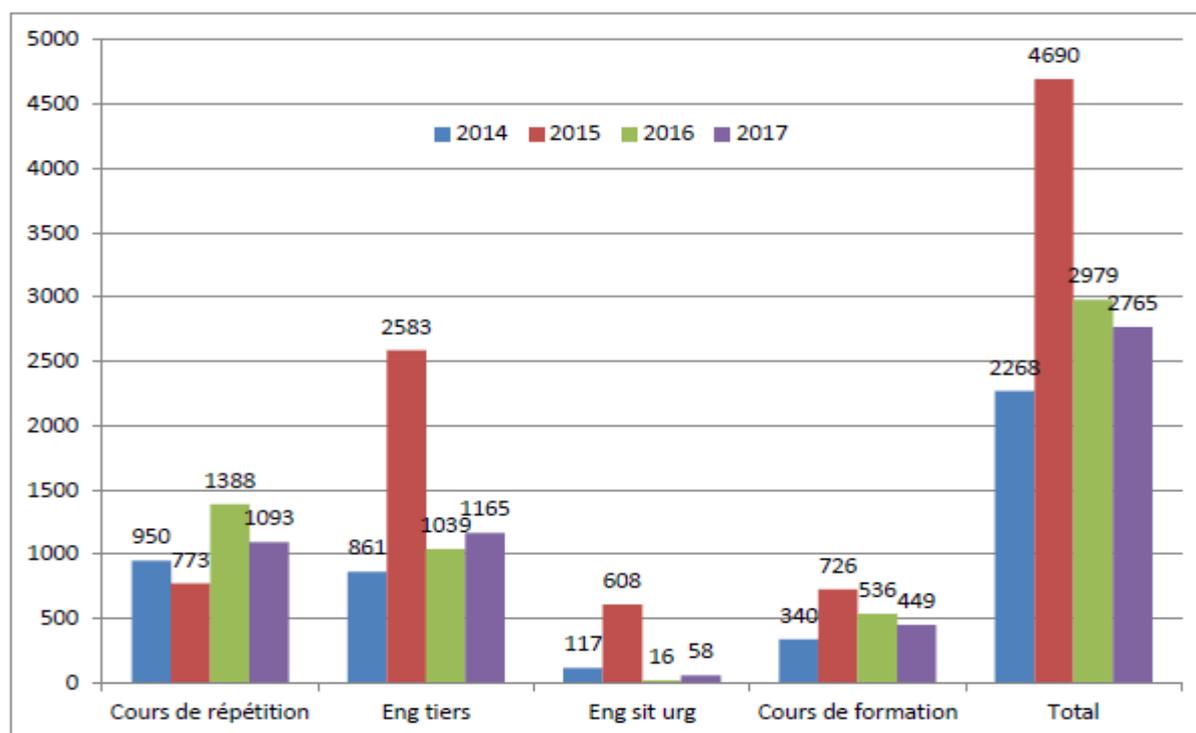
Service de piquet :	8 personnes
Formation d'intervention régionale (FIR)	52 personnes (délai d'intervention 1 heure)
Formation d'appui régionale (FAR)	353 personnes (délai d'intervention 6 heures)

8.1.6. Engagements OPRC Yverdon-les-Bains

Les années passent mais ne se ressemblent pas. En effet, si l'année 2015 s'est bouclée sur des chiffres exceptionnels, avec des événements naturels, des sommets internationaux, des accidents routiers et ferroviaires, des manifestations de grande ampleur, 2017 fut une année plus clémente pour notre ORPC à l'image de 2016

Cours de répétition : 1'093 jours

- Cours de formation : 449 jours
- Interventions en situation d'urgence : 58 jours
 - Explosion chez Leclanché
 - Inondations et plan Delesta (déviation autoroute A1)
- Engagements au profit de tiers : 1165 jours
 - Journée UCV (Union des Communes Vaudoises) à Chamblon
 - Triathlon d'Yverdon-les-Bains
 - 20ème Schubertiade d'Espace 2



8.1.7. Fusion des ORPC du district Jura – Nord Vaudois

En janvier, le groupe de travail (GT) chargé de préparer la fusion a effectué une visite des locaux potentiels pouvant accueillir les futurs bureaux administratifs. Les communes de Sainte-Croix, Orbe et Montagny-près-Yverdon ont proposé des surfaces. Une gérance privée avait des locaux disponibles en ville d'Yverdon-les-Bains. Après une analyse multicritères, le GT a proposé les locaux de Montagny-près-Yverdon lors de l'assemblée plénière tenue en mars. Cette dernière a retenu la commune d'Orbe comme siège de l'association et de facto les futurs bureaux

Cette plénière a également validé le projet de statuts qui ont été soumis à l'ensemble des 73 communes du district Jura-Nord vaudois. Le Conseil d'Etat les a validés en août. Le groupe de travail a obtenu la validation à ce que le groupe de travail devienne un comité de pilotage avec le même nombre de représentant par région que prévu dans les statuts. C'est donc M. Pierre Billaud qui a rejoint le comité de pilotage portant ainsi la représentation de l'ORPC d'Yverdon à 3 membres, soit ce dernier, Mme Valérie Jaggi-Wepf et M. Pierre-Alain Lunardi.

L'assemblée d'installation de la nouvelle association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura – Nord vaudois s'est déroulée le 21 septembre à Yverdon-les-Bains.

M. Patrick Martin, syndic de Belmont-sur-Yverdon a été élu au poste de Président.

Le Comité de direction suivant a également été élu.

Titre	Région ORPC	Nom
Président	Yverdon-les-Bains	Pierre-Alain Lunardi , Municipal, Montagny-près-Yverdon
Membres	Yverdon-les-Bains	Valérie Jaggi Wepf , Municipale, Yverdon-les-Bains
	Yverdon-les-Bains	Olivier David , Municipal, Yvonand
	Orbe	Mary-Claude Chevalier , Municipale, Orbe
	Orbe	Claude Goy , Municipal, Vaulion
	Grandson	Lionel-Numa Pesenti , Municipal, Sainte-Croix
	Grandson	Francesco Di Franco , Municipal, Grandson
	Vallée de Joux	Paul-Claude Rochat , Municipal, l'Abbaye
	Vallée de Joux	Bernard Rochat , Municipal, Le Lieu

Le Comité directeur s'est immédiatement attelé aux tâches indispensables afin que la nouvelle association soit opérationnelle au 01.01.2018.

La première assemblée générale s'est déroulée le 15 novembre 2017 à Orbe. Le préavis relatif au budget a notamment été adopté. Il prévoit un coût par habitant de Fr. 17.42 pour 2018.

Lors de sa séance du 7 décembre 2017, le Comité directeur a nommé le nouveau Commandant en la personne de M. Sébastien Poncet ainsi que son remplaçant, M. Claude Rütishauser

8.2 Pompiers (SDIS Nord vaudois)

8.2.1 Comité Directeur

Le Comité directeur s'est réuni à sept reprises en 2017 afin de traiter des affaires courantes de l'association intercommunale.

8.2.2 Assemblées générales

L'assemblée générale a été convoquée à deux reprises, les 18 mai et 28 septembre 2017

8.2.3 Revue quinquennale

La revue quinquennale s'est déroulée le 13 mai 2017, sous une forme innovante.

Le matin, des démonstrations décentralisées ont eu lieu dans les villages comportant des détachements de premier secours ou des détachements d'appui.

L'après-midi cortège, un grand cortège conduisit les participants, ainsi que les invités sur la place Pestalozzi où se déroula la partie officielle.

Le soir, les membres du SDIS, leurs familles et les invités se sont retrouvés à la patinoire afin d'y partager un repas.



8.2.4 Membres

En début d'année, les deux communes qui n'avaient pas encore rejoint l'association (Grandevent et Champagne) ont pris des directions différentes.

La première a souhaité rejoindre le SDIS de Sainte-Croix et reste dans l'attente de la détermination de l'Etablissement Cantonal d'Assurance (ECA).

La seconde reste dans l'attente des conclusions de la Cour de droit administratif et public et du Tribunal fédéral, relatives au recours déposé contre l'intégration à l'Association intercommunale SDIS régional Nord Vaudois prononcée par le Conseil d'Etat.

En date du 2 octobre 2017, le Tribunal Fédéral a rejeté le recours de la Commune de Champagne qui est dès cette date membre à part entière du SDIS Nord Vaudois. Les aspects financiers restent cependant à régler (participations pour les années précédentes, intérêts moratoires, etc...)

8.2.5 Finances

Les comptes 2016 sont meilleurs que les montants budgétés grâce à des recettes plus importantes que prévues, notamment dans les prestations facturées et la participation financière de l'ECA. Ceci est accentué par une économie substantielle dans les soldes des miliciens, combinée à des économies plus modestes au niveau des Frais de chauffage, de l'entretien du matériel et des véhicules ainsi que des extincteurs. Le comptes restent meilleurs malgré la dépense imprévue de FR. 91'370 comme provision pour les factures impayées de Champagne et Grandevent pour les années 2014 et 2015

En faisant abstraction de la provision pour débiteur douteux, l'économie par rapport au budget serait de FR. 171'977 (7.5%). En réalité, la participation financière 2016 des communes membres est réduite de FR. 80'607 (3.5%) par rapport au budget.

Le budget 2017 a été élaboré sur la base d'un plan comptable Abacus alors qu'il l'était sur Gefi auparavant. Ceci a eu pour effet que quelques positions budgétaires ne sont plus pareilles et que la comparaison par rapport aux autres années est rendue plus difficile. Une autre particularité du budget 2017 est le départ de la commune d'Essert-Pittet (fusion avec Chavornay) au 31.12.2016. Finalement, l'arrivée « théorique » des communes de Grandevent et Champagne (décision du Conseil d'Etat du 06.07.2016) a eu pour effet que leur contribution théorique ne figure plus dans les recettes, mais comme participation financière des communes, faisant ainsi virtuellement augmenter le coût de l'Association du montant de ces contributions.

En résumé, le budget 2017 présente une augmentation du coût aux communes membres de FR. 58'500, ceci malgré les mesures compensatoires prises dans les différentes positions. Ce coût s'explique principalement par l'augmentation de la charge salariale du personnel permanent (+FR. 50'100), par la tenue de la Revue quinquennale en 2017 (+FR. 42'000), par la location du bâtiment sis à Sports 5 (+ FR. 15'600) et par l'acquisition d'un nouveau véhicule léger monoplace (+ FR. 14'000). Plusieurs autres mesures ont été prises pour limiter au maximum l'augmentation des charges et maximiser les recettes

Pour la commune d'Yvonand., le coût budgété pour 2017 est de Fr. 40.14 par habitant alors qu'il était de Fr. 39.19 pour le budget 2016.

8.2.6 RA'17

Du 1^{er} au 3 septembre 2017 a eu lieu à Yvonand le rassemblement des Jeunes Sapeurs-Pompiers Romands et Tessinois (Ra'17)

Les JSP sont répartis dans différents groupes avec comme but de participer à des joutes. Le mélange des âges et des provenances fait que les JSP apprennent au fil du week-end à se connaître et à travailler ensemble.

Le vendredi soir, les premières sociétés ont été accueillies. Le samedi se sont principalement déroulés les joutes et le dimanche diverses démonstrations et animations, dont la venue d'un hélicoptère Super Puma.

Nos remerciements les plus sincères vont au comité d'organisation et plus particulièrement à sa présidente, Mme Fabienne Manzi.

8.3 Forêts

8.3.1 Martelages des coupes réalisées en 2017

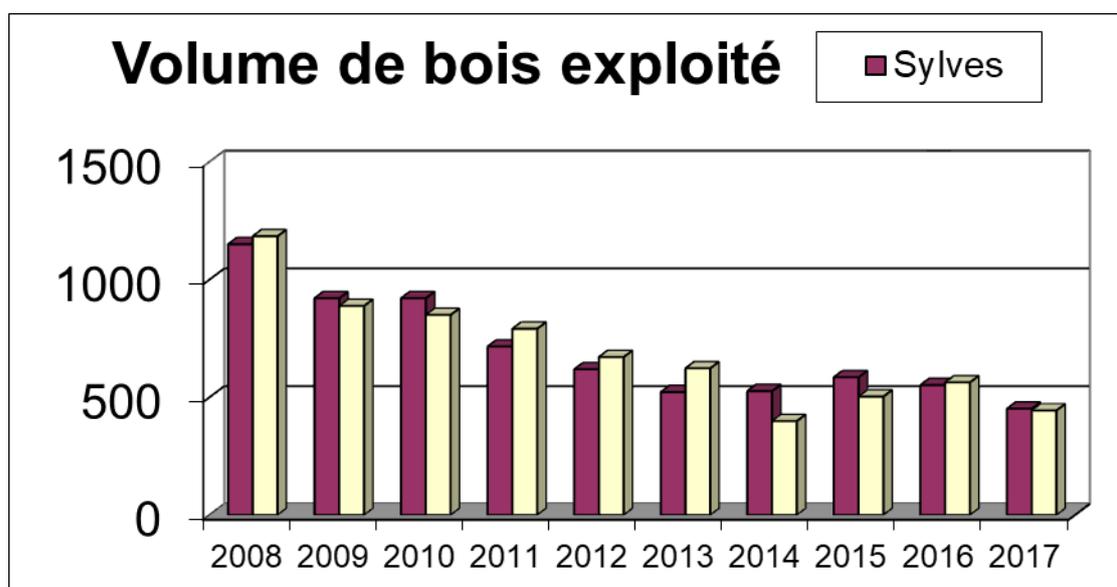
Pour rappel, martelages 2016 pour les coupes 2016-2017

Lieu-dit	Résineux (sylves)	Feuillus (sylves)	Total (sylves)
Bois Cosandey	138.50	9.00	147.50
La Baume	17.10	120.20	137.30
La Golaz	13.80	27.50	41.30
La Vaux	9.00	66.30	75.30
Avenue des Pins	33.60	16.50	50.10
TOTAUX	212.00	239.50	451.50

8.3.2 Volumes exploités 2017

Volumes des bois reconnus

Bois de service résineux	169 m3	Bois de service feuillus	22 m3
Bois d'industrie résineux	21 m3	Bois d'industrie feuillus	0 m3
Bois de feu résineux	15 m3	Bois de feu feuillus	217 m3
Total de l'utilisation du bois pour l'année 2017	444 m3		



8.3.3 Martelage 2017

Les martelages 2017 (pour les coupes 2017-2018) ont eu lieu le 1^{er} juin 2017.

Lieu-dit	Résineux (sylves)	Feuillus (sylves)	Total (sylves)
Bois Cosandey	66.30	109.60	175.90
En Brit	0	62.20	62.20
La Rochette		159.70	159.70
La Golaz	28.00	3.60	31.60
Cibleries-stand-Vursys	0	80.00	80.00
TOTAUX	94.30	415.10	509.40

8.3.4 Plantations et entretiens

Environ 1450 pins sylvestres ont été plantés aux Goilles en remplacement et 600 érables sycomores à La Baume et à La Vaux.

Des soins culturaux ont été effectués sur des plantations des années antérieures sur une surface de 8.89 ha

8.3.5 Marché du bois

Au printemps, la mise de bois de feuillus de la Forestière s'est soldée par une douche Froide. Malgré la présence des acheteurs, le niveau des prix atteints en décembre 2016 n'a pas été confirmé, surtout pour le hêtre qui subit une baisse de prix qui dépasse parfois Fr. 10.- par m3 et plusieurs lots ont été retirés par les vendeurs

Sur l'automne, le marché a offert un aspect contrasté. En France, l'embellie du marché de la construction se traduit par une meilleure demande de bois de service. Les bois ronds suivent le mouvement, ce qui a tendance à soutenir le marché du côté de notre Frontière, alors que la situation est opposée du côté des pays germanophones (tempêtes et dégâts importants de bostryches).

Ces deux tendances se rencontrent sur le marché suisse où la situation est donc contrastée. Les prix des bois ronds ont tendance à augmenter, mais il semble que les sciages montrent plus d'inertie à l'instar des lamelles à coller qui n'augmentent que modestement.

En résumé, le marché des bois ronds en Suisse semble sorti du marasme où il est resté durant plus de deux ans. L'amélioration du taux de change n'y est pas étrangère, et nous croyons que la hausse des prix a de bonnes chances de se poursuivre. Mais il reste cependant bien difficile de prévoir quand.

8.3.6 Triage forestier et TVA

Comme évoqué l'an dernier, le contrôle TVA qui a eu lieu au début 2016 et la notification du 13 décembre 2016 laissent apparaître un montant de correction de Fr. 14'989.- en faveur de l'administration fédérale des contributions.

Sur conseil et avec l'appui de la Direction générale de l'environnement du canton de Vaud (DGE) un recours a été déposé contre cette décision. A ce jour aucune réponse ne nous est parvenue

Il est prévu que les prestations REMUN (rémunération des tâches étatiques effectuées par le garde forestier) ne soient plus soumises et ceci dès le 1^{er} janvier 2018. Les actions des collectivités qui se mettent ensemble devraient aussi être exonérées en principe dès le 1er janvier 2019, mais le projet doit encore passer par les chambres fédérales.

8.3.7 Inspecteur forestier

M. Pierre Cherbuin, inspecteur forestier de l'arrondissement 08 a fait valoir son droit à la retraite au 30 septembre 2017

Il est remplacé par M. Philippe Graf au 1er octobre 2017



8.4 Rives, plages et cours d'eau

8.4.1 Rives et infrastructures

Le 11 août 2017, l'association du port déposait un dossier d'enquête publique pour la transformation de la capitainerie du port, sur le domaine public cantonal.



Des oppositions ont été déposées et le permis de construire n'était toujours pas délivré en fin d'année (DGE-eau)

Le 24 août 2017, le camping a inauguré ses nouvelles installations (bloc sanitaire + maison de gardiennage). A partir de l'automne, l'appartement de gardiennage pourra être utilisé à l'année.

En novembre, la société Coopérative du Colvert a déposé une enquête publique afin de créer un sas d'entrée à l'est du bâtiment et déplacer la paroi ouest afin de disposer d'un nombre de places équivalentes à l'intérieur et à l'extérieur

8.4.2 Chalets de la grève du Grand Jenoud

Les propriétaires de chalets de la grève du Grand Jenoud étaient au bénéfice de droits de superficies qui ont échu en 2000. Depuis, l'Etat de Vaud n'a pas renouvelé des droits sis dans ce secteur, mais a autorisé l'occupation de ces chalets de manière provisoire et à bien plaisir jusqu'au décès du bénéficiaire d'alors. Ce secteur est en effet destiné à être reboisé, ce qui est incompatible avec des chalets de vacances.

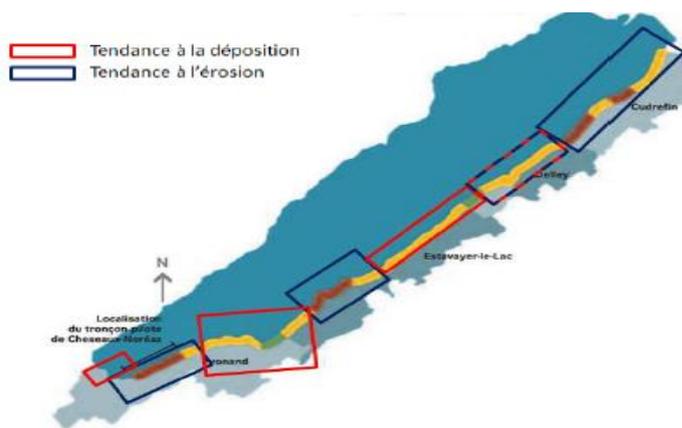
Les successions de cinq propriétaires décédés ont donc reçu un courrier du SIPal (Service Immeubles, Patrimoine et Logistique) les invitant à démolir leur bâtiment d'ici au 31 octobre 2018. Pour des raisons de procédure, ils ne sont pas encore démolis mais devraient l'être prochainement.

8.4.3 Pêcheur

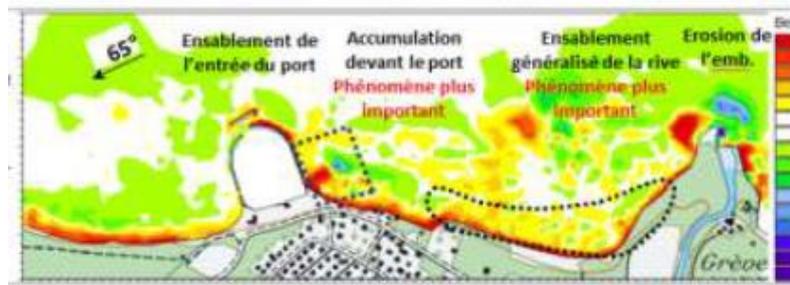
La recherche d'une solution pour l'installation d'un nouveau pêcheur professionnel se poursuit.

Pour donner suite à l'évocation de nouveaux sites potentiels pour l'accueil de la future pêcherie, une enquête sur les mécanismes d'ensablement a été conduite en collaboration avec l'Association des Intérêts d'Yvonand ainsi que l'Association du Port.

En effet, globalement la quasi-totalité de la rive sud du lac de Neuchâtel, du nord du lac, jusqu'à peu après le port d'Yvonand s'ensable alors qu'à partir de la fin du parking du Colvert et jusqu'à Yverdon, c'est l'érosion qui prend le dessus.

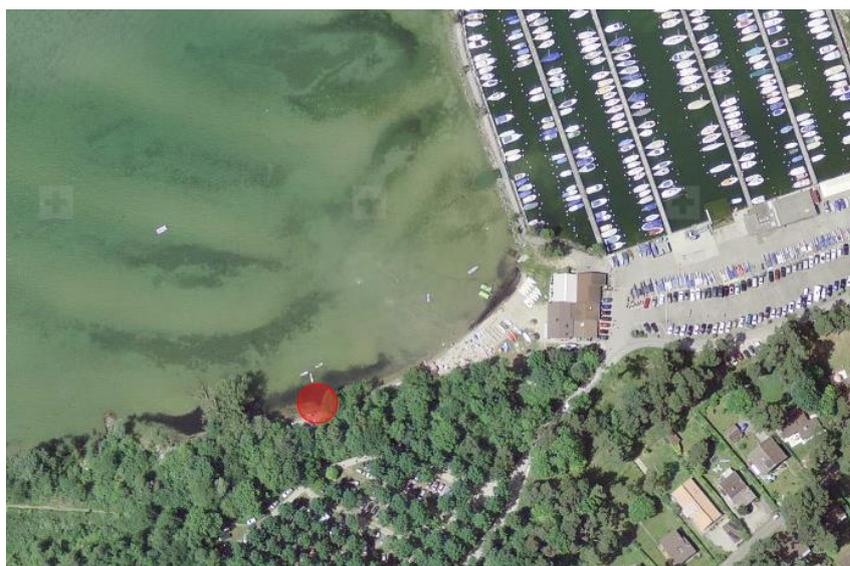


Il convenait donc d'obtenir une vision locale plus détaillée. Les différents facteurs d'ensablement et d'érosion (transports littoraux, vents : orientation, intensité, taux de retour en relation avec la hauteur du lac) ont été modélisés pour obtenir des cartes d'ensablement en fonction des différents facteurs pris en considération.



Exemple avec une bise à 65°, un niveau du lac de 429 m et un taux de retour d'un an

Les conclusions principales de cette étude sont que le site envisagé à l'arrière du parking du Colvert est le moins sujet à l'ensablement.



Une consultation des différents services est agendée pour le début 2018 afin de s'enquérir des possibilités d'installation dans ce secteur.

8.4.4 Rives

L'opération cinéma « Open Air » sur la plage des Pins a été reconduite le 9 août 2017 avec la projection du film « Ma vie de Courgette ».

8.4.5 Amarrage Goncerut

Nous sommes toujours dans l'attente d'une modification des limites de la réserve OROEM (réserve d'oiseaux d'eau et migrateurs) afin de pouvoir procéder au déplacement du chenal de sortie de l'amarrage et ainsi éviter qu'il traverse une zone Fréquentée par les baigneurs.

8.4.6 Cours d'eau

L'année 2017 a nouveau été caractérisée par des inondations, notamment celle du 31 mai dont l'intensité a dépassé tous les événements précédents et plus particulièrement à la Mauguettaz.

Plus de 50 litres d'eau, localisés sur deux bassins versants, sont tombés en moins d'une demi-heure ont provoqué le débordement des ruisseaux des Rochettes et du GI.

Le premier ruisseau a débordé au passage sous la route de Pomy inondant les maisons en aval et menaçant sérieusement le manège au sud de cette même route. Les pompiers ont procédé à la pose de protections de type « boudins »

Ces deux ruisseaux se rejoignant au centre de la Mauguettaz, la rue principale a été submergées de plusieurs dizaines de centimètres d'eau.



Suite à cet événement des mesures urgentes ont été prises en curant le ruisseau des Rochettes et en construisant une digue de protection.



La berge gauche du ruisseau avant la construction de la butte.



La berge gauche une fois la butte construite et recouverte d'une natte en coco. (photos : llex 2017)

Pour la suite des opérations, une étude sera confiée à un bureau d'ingénieurs, avec l'appui de la DGE-eau, afin de trouver des solutions pour que ce genre d'événement ne se reproduise plus.

8.5 Domaines

8.5.1 Chemins de campagne AF (améliorations foncières)

Cette année, nous avons procédé à la réfection du chemin des Saules

8.5.2 Noyers

La traditionnelle mise des noyers communaux, a été effectuée le 2 septembre et a rapporté la somme de Fr. 508.-

8.5.3 Projet d'adduction d'eau brute région Menthue

Le 25 janvier 2017 s'est déroulée une nouvelle séance d'information.

Lors de cette dernière, les participants ont été informés qu'il y avait lieu de conduire une étude préliminaire en Améliorations Foncières (EPAF) afin de :

- Réaliser un diagnostic global de la situation actuelle
- Identifier les enjeux et principaux problèmes dans le périmètre d'étude
- Déterminer les solutions possibles
- Déterminer les apports et synergies pour les différents acteurs (exploitants, communes, associations, canton)
- Faisabilité du projet et mode de financement
- Forme de la structure et démarches à entreprendre

Le coût d'une telle étude est devisé à Fr. 95'000.-. Une subvention du Service de l'Agriculture et de la Viticulture (AF) à hauteur de Fr. 45'000.- peut être obtenue.

En fin de séance, un comité d'initiative chargé de suivre l'évolution de l'étude et rencontrer les mandataires est nommé.

Après une discussion ouverte, le choix se porte sur 7 personnes : 2 issus des Communes intéressées, 1 issu de l'AIAE (Association Intercommunale d'amenée d'eau d'Echallens et environs), 2 maraîchers et 2 agriculteurs.

Les personnes suivantes sont proposées

- Représentant de la municipalité d'Oppens, commune boursière : M. Andreas Bühler
- Représentant de l'AIAE : M. Eric Glauser, président
- Représentant de la Municipalité d'Yvonand, lieu où sera située la prise d'eau au lac: M. Olivier David, municipal.
- Maraîchers : MM. Christian Matter et Etienne Gruber se proposent.
- Agriculteurs : MM. Daniel Pitton et Sébastien Pasche se proposent.

8.6 Vigne

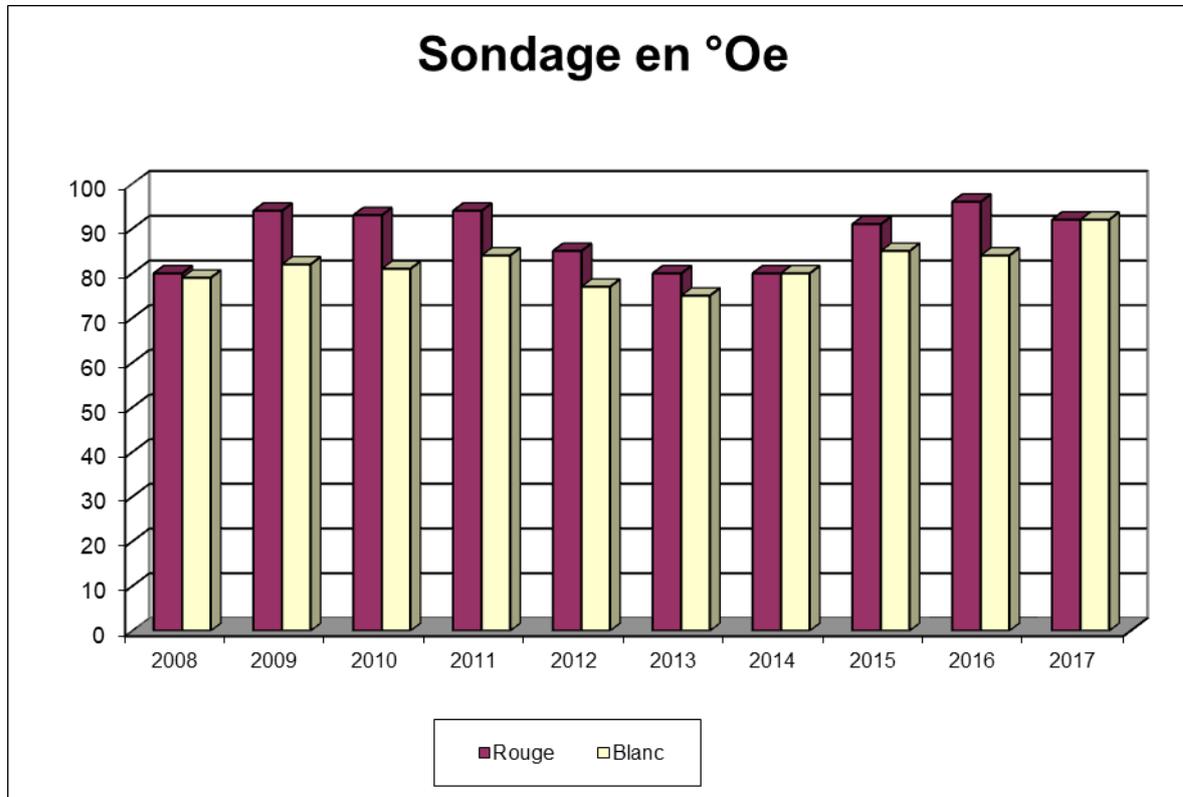
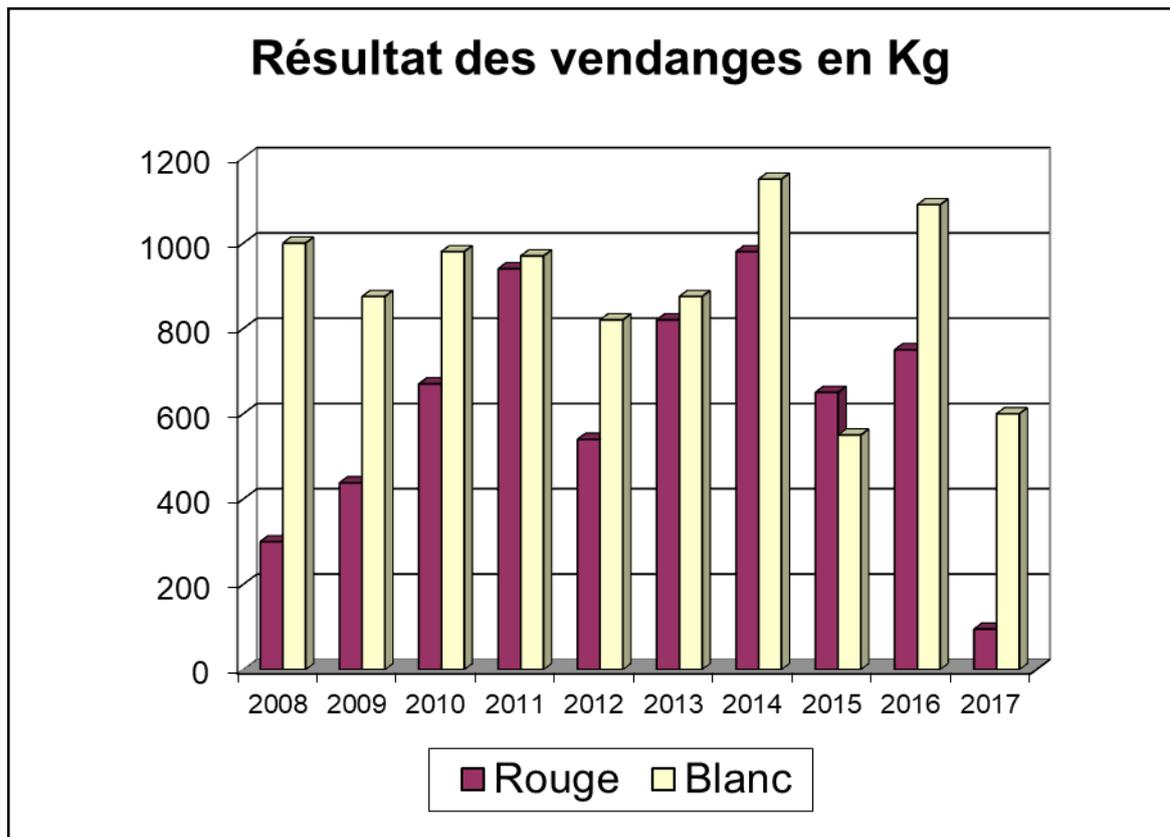
Le gel printanier de fin avril a malmené l'ensemble du vignoble suisse en 2017 et il n'a pas épargné notre parcelle de La Vaux et plus particulièrement les plants de Pinot noir.

Pour couronner le tout, notre vigne a subi à deux reprises l'assaut du gel durant l'été. L'expertise conduite par Suisse Grêle a conduit à une indemnisation de 24%

Suite à la grêle, certains plants ont souffert de maladies fongiques et notamment du mildiou.

Tout ceci a conduit à une médiocre récolte d'Auxerrois (600kg) et à un dommage quasi-total sur le rouge puisque seul 95 kg ont été récoltés, ce qui n'a pas été suffisant pour conduire une vinification.

Au niveau qualitatif, les résultats sont cependant exceptionnels puisque le blanc et le rouge ont sondé à 92 degrés Oechsle.



9. Travaux et environnement (Romano Dalla Piazza)

Service de voirie

Depuis l'engagement en CDI de M. Jean-Louis Pahud au 1^{er} janvier 2017, l'équipe de voirie compte 8 employés. Le choix d'un nouvel apprenti s'est basé sur plusieurs stages en 2016. L'équipe comprend un apprenti « agent d'exploitation » depuis le 1^{er} août 2017.

L'engagement des coachs du tri a été poursuivi, comme la participation de MM. Gueissaz et Ortega à la demi-journée de formation pour les surveillants de déchetterie, organisée par la STRID.

L'équipe de voirie a suivi une formation à l'utilisation du pont-roulant de la halle de la PAY.

Une visite a été organisée avec l'équipe de voirie chez RC-Plast. Le but était de s'informer sur l'évolution de cette entreprise et sur les prestations offertes en matière de tri et valorisation « matière ».

Les élèves de TEM (Transition-Ecole-Métier) de la fondation Verdeil ont participé à des journées de travail avec l'équipe de voirie ou seuls sur divers chantiers de nettoyage ou entretien des espaces verts.

La répartition des heures des employés de la voirie est reportée dans le tableau ci-dessous :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Absences, maladie, accidents	414	718	450	1642	368	218	212	1034	405	269.5
Abs AT							2261	882	130	331
Abs HS							573	843	640	520
Domaines	2370	2007	1843	2035	3248	1932	1683	945	1403	2371
Forêts	572	1350	805	628	1103	779	490	217	41	819
Vigne	608	695	508	567	649	608	590	512	639	627
Bâtiments	775	793	756	639	556	1106	1359	2657	1701	656
Travaux	2313	2894	2518	2444	2828	2837	2411	2455	2925	3357
Parcs	970	949	1017	1380	1330	1146	1016	913	1343	1604
Ecole	676	583	221	98	96	90	49	0	0	0
STEP et collecteurs	1455	1597	1397	1563	1743	1839	1668	1423	1436	1632
Gestion des ordures	1924	1740	1724	1742	1684	1790	1752	1747	2011	2119
Police PCI	214	177	154	165	299	404	257	184	299	257
Eaux et éclairage public	1179	967	1108	1011	1160	1238	1309	1133	1721	1393
Inhumations	249	148	139	128	112	115	167	133	162	86.5

Le nombre d'heures d'arrêt maladie et accident a fortement diminué, comme la récupération des heures supplémentaires.

L'engagement d'un nouveau collaborateur a permis de répondre à de nouvelles sollicitations notamment dans le domaine des travaux, de l'entretien des parcs (tonte) et de la gestion des déchets.

L'inventaire du matériel, des engins et véhicules s'est poursuivi au cours de l'emménagement de la voirie dans les locaux de la PAY. C'est un chantier qu'il est difficile d'intégrer dans le cadre du travail courant et des nombreuses sollicitations de l'équipe de voirie. L'attribution d'un pourcentage de poste administratif (20% voirie et service des eaux) n'a pas pleinement été mis à contribution pour soulager le service. La gestion et le renouvellement du matériel et des engins se poursuit donc aux coups par coups en fonction du vieillissement. Il reste indispensable de réaliser un état des lieux complet avant d'évoluer en direction d'un système de gestion assisté par ordinateur (GMAO) ou du moins d'en évaluer le besoin.

Véhicules et matériel de voirie

Après de nombreux essais, le choix de la voirie s'est porté sur le remplacement de la chargeuse à pneus par un véhicule télescopique. Ce véhicule a permis non seulement de remplacer efficacement la chargeuse mais également de couvrir d'autres besoins comme celui du stockage en hauteur et de gagner en efficacité pour le chargement des bennes de déchets. La demande de crédit acceptée par le conseil communal comprenait également le renouvellement de la pelle-rétro vieillissante.

La chargeuse a pu être revendue à une entreprise de charpente. Une reprise intéressante a pu être négociée avec le fournisseur de la nouvelle pelle.

D'importants travaux de réparation ont dû être apportés au transporteur Aebi au printemps. Il devient donc urgent de remplacer ce véhicule. L'équipe de voirie a poursuivi les essais sur différents types de véhicules. Il est indispensable de trouver un engin permettant de couvrir les besoins de transport tout en conservant une grande maniabilité dans les travaux en agglomération. La couverture des besoins et le critère économique pèseront dans le choix qui sera proposé en 2018.

Au niveau de l'équipement de la voirie, nous pouvons encore mentionner les investissements suivants :

- Suite au retour très favorable de l'utilisation de ballon lumineux LED lors du tir du 1^{er} août, la décision a été prise d'acquérir 2 ballons lumineux et trépieds télescopiques.
- Achat d'une nacelle adaptable au télescopique pour des travaux en hauteur (par exemple taille de haie).

Routes et chemins en agglomération

Trois chantiers ont été réalisés en 2017. La municipalité a poursuivi ses efforts dans la réfection et l'entretien de trottoirs existants touchés par la construction d'immeubles. Ces projets de rénovation dans les gabarits existants n'entraînent aucune procédure d'autorisation. La DGMR a toutefois été systématiquement consultée sur la base des plans de projets établis par le bureau RLJ. Une participation financière couvrant les dégâts entraînés par les chantiers a été négociée au cas par cas.

Des études pour la création et l'extension de trottoirs ont été réalisées en 2017. Ces dernières comprennent à chaque fois des relevés de l'état existant, le développement d'un projet en respectant les normes en vigueur et une validation auprès du voyer des routes. Il s'agit notamment de convenir de la procédure à appliquer dans la mise à l'enquête des projets.

- Rte de Rovray : extension du trottoir jusqu'au croisement avec le chemin de l'Étroit
- Av. de la Gare : création d'un trottoir traversant sur le croisement avec la rue de la Tannerie et réfection du trottoir en béton
- Rue de la Manguettaz : extension du trottoir depuis le chemin de Brit jusqu'au croisement avec la sortie de l'avenue des Sports

Réfection du trottoir du Ch. du Rébut

Suite à un appel d'offre, les travaux ont été adjugés à l'entreprise Gabella SA. L'intervention a été renchérie par l'absence de fondation en béton sous les pavés arrière côté pré. Le coût définitif des travaux s'est élevé à Fr. 26'000.- TTC. La société Entourage a remboursé Fr. 7'165.- pour couvrir les dégâts occasionnés par la construction d'un immeuble. Les travaux se sont terminés début juillet.



Réfection du trottoir sur la route de Rovray au carrefour du Temple

Suite à un appel d'offre, les travaux ont été adjugés à l'entreprise Gabella SA. Les relevés de l'état existant ont montré que la haie en limite de la propriété du Clos du Four empiétait partiellement sur le domaine public. Le nouveau trottoir occupe la totalité du domaine public, ce qui a permis d'élargir l'espace piétonnier.

Le coût total des travaux a atteint Fr. 63'500.-. La société TFI Trident a participé à la réfection du trottoir pour un montant de Fr. 9'750.- pour couvrir les dégâts occasionnés par la construction. Les travaux se sont terminés en octobre.

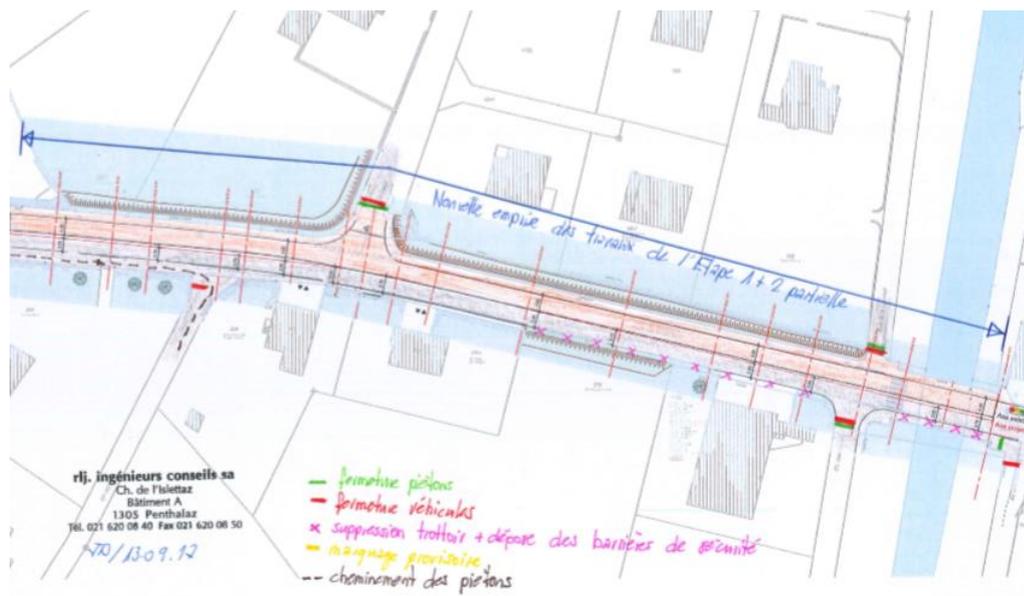


Réfection du trottoir à l'entrée de rue de la Mauguettaz depuis le carrefour du Temple

Suite à un appel d'offre, les travaux ont été adjugés à l'entreprise Mauron SA. La réfection de ce trottoir a engendré plusieurs difficultés notamment au niveau du collecteur d'EU. Une participation financière de Fr. 5'000.- et Fr. 1'300.- a été négociée avec les propriétaires concernés. Les travaux devisés à Fr. 36'000.- ont été terminés en décembre.

Réfection Mordagne-Grand'Rue-Vergers

Les travaux de réfection portant sur l'avenue de Mordagne depuis le pont sur la Menthue jusqu'au carrefour avec l'avenue de Mortaigue ont démarré fin août 2017. Le chantier a été découpé en 6 étapes en débutant sur la demi-chaussée depuis le pont. Une demande de subvention supplémentaire portant sur la réfection de l'étanchéité du pont a été adressée à la DGMR. Après l'obtention d'une entrée en matière pour une subvention de près de 50%. Malheureusement la mauvaise facture du tablier du pont a entraîné un important retard. Le choix s'est finalement porté sur la proposition de l'entreprise Walo. Les retards pris ont obligé l'entreprise Grisoni à prolonger la réfection sur une grande partie de l'étape 2, ce qui a engendré la fermeture du chemin de la Plage et d'importantes difficultés d'accès.



Les conditions favorables en fin d'année ont permis de prolonger la réfection sur la demi-chaussée complète (étapes 1-3) jusqu'à la sortie du village.



L'avenue a été ouverte à la circulation durant les fêtes de fin d'année. L'entreprise a terminé son intervention en 2017 par la création et le raccordement d'un nouveau collecteur d'EU en prévision du développement du plan de quartier de Mortaigue.

Parcs et jardins

Le domaine des parcs et jardin a fait l'objet de nombreuses intervention et développement.

- **Jardin du souvenir** : L'ouvrage aménagé pour recueillir les cendres des défunts a atteint son niveau maximum. Après réflexion, il a été décidé d'aménager un nouvel ouvrage à côté du réceptacle existant et d'en préparer un de réserve pour l'avenir. Ces travaux dans un environnement sensible restent délicats. La qualité de travail de l'équipe de voirie a permis d'y faire face et de créer un espace de mémoire digne de nos disparus.



- **Terrain de football provisoire** : Le terrain provisoire aménagé à la Mauguettaz dans le cadre du Giron 2016 a été utilisé pour les entraînements du FCY jusqu'à l'automne 2017. A cet effet, un container pour le stockage de matériel ainsi qu'une cabine de WC ont été mis à disposition. L'adaptation des horaires d'utilisation ont permis de limiter la pollution lumineuse à proximité d'une zone protégée. La surface a été rendue à l'agriculture en automne. L'utilisation intensive de cette surface a permis de limiter l'usage du terrain principal sur le site en Brit et de permettre sa régénération optimale durant l'été.



- **Zone d'entraînement en Brit** : les travaux d'aménagement d'une zone verte au Sud du terrain principal ont été réalisés au printemps. Cette surface a été mise à disposition du FCY à partir du mois de mai.



- **Terrain de football principal** : les travaux de régénération entrepris par Real Sport au printemps et durant la pause estivale ont permis la régénération complète du gazon sur la partie centrale renforcée.
- **Puits d'arrosage** : la régénération et l'entretien courant du terrain principal ont induit des consommations importantes d'eau du réseau (4'108 m³ en 2016, 2'482 m³ en 2017). Pour information le volume d'une piscine olympique est de 2'500 m³. Le système d'arrosage automatique impose une pression à l'entrée de 7 atm. et un débit de 18 m³/heure bien au-delà de la capacité actuelle du puits de pompage à la nappe (au max. 3.6 m³/h). Sur la base des relevés géotechniques entrepris pour l'implantation d'une salle de gymnastique, la municipalité a décidé de réaliser un nouveau puits de pompage. Les essais de pompage ont duré 2 jours à 160 l/min avec une stabilisation du niveau de la nappe suivi de 2 jours supplémentaires avec des paliers de 300, 320 et 330 l/min. Près de 1'330 m³ d'eau de la nappe ont été pompés en 4 jours, ce qui représente plus de la moitié des besoins en eau d'arrosage du terrain. Le rapport conclut à la possibilité de pomper 200 l/min. en continu dans les conditions de nappe lors des essais (période d'étiage). La capacité de la nappe est donc très largement en mesure de couvrir les besoins du terrain.

- **Nouvelle place de pique-nique au Casino de la Mauguettaz** : les démarches entreprises début 2017 auprès de l'inspection des forêts a permis d'aménager une nouvelle place à côté du Casino de la Mauguettaz. Cette place a été l'occasion de poser officiellement la statue utilisée dans le cadre du Giron 2016 et de commémorer cet événement.



Gestion des déchets

L'année 2017 a vu l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur la gestion des déchets le 1^{er} mars 2017 après approbation de la DGE et du Conseil d'Etat. Une vignette pour le ramassage des déchets compostables porte à porte a été développée et produite avec Palmar Concept Sàrl ainsi qu'un calendrier de ramassage et un flyer d'information transmis à tous les habitants. Ce Flyer sera actualisé régulièrement et transmis chaque année aux nouveaux habitants. Le calendrier de ramassage quant à lui sera reproduit chaque année et envoyé à tous les ménages.

Une action de collecte de fibrociment a été menée avec succès en mars 2017 sous l'égide de la DGE. Cette dernière provenait en grande partie de l'obligation d'emballage introduite en 2017.

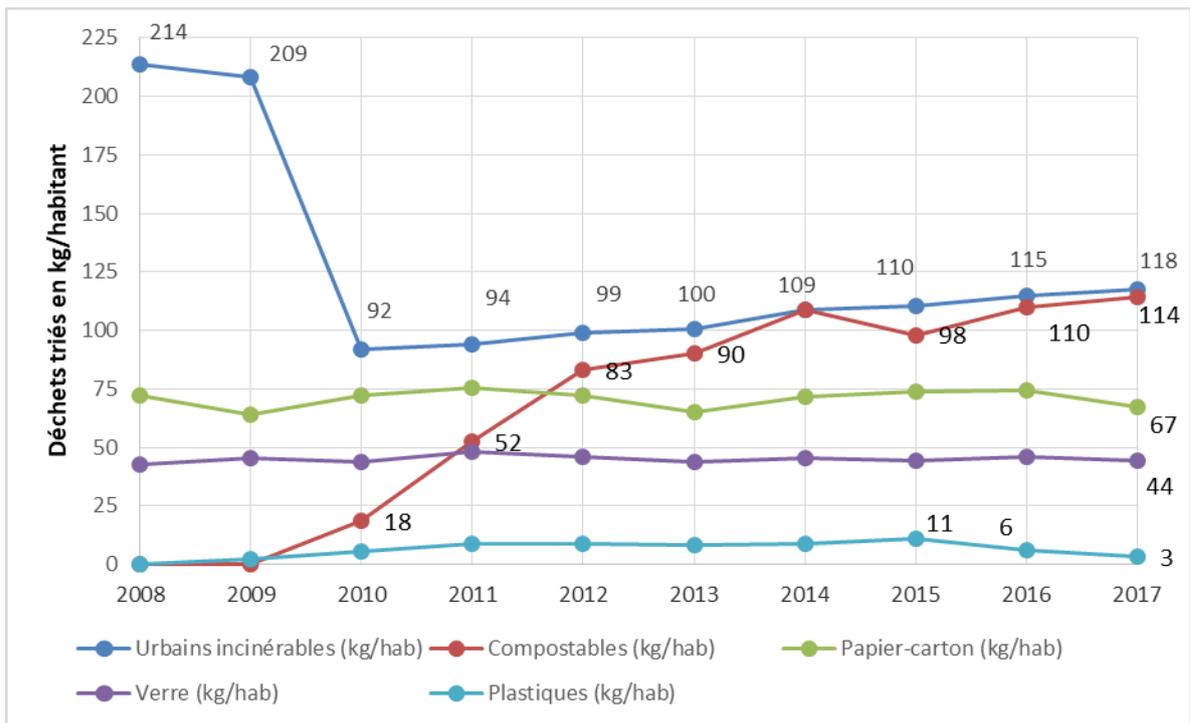
Au niveau de la collecte des déchets, la municipalité a poursuivi les démarches pour la collecte des plastiques corps creux et du plastique dur. De plus les contrôles ont été renforcés au niveau de l'acceptation des déchets encombrants. Les habitants doivent désormais s'adresser au surveillant pour avoir accès à la benne. Tous les objets incinérables entrant dans un sac de 110 litres ont été systématiquement refusés. Cette démarche a eu un effet direct et favorable sur les coûts.

Sous l'impulsion de la STRID, la municipalité a décidé de passer à la collecte du papier en containers aériens. Ceci a entraîné l'abandon de la collecte de papiers usagés ficelés aux Vursys. Ce changement combiné avec la mise en place d'une nouvelle benne à carton avec compacteur a permis une très nette diminution des charges, en particulier au niveau des frais de transports induits par l'utilisation de bennes multiples.

Tous les efforts entrepris visent essentiellement à maîtriser les charges et à maintenir la nouvelle taxe forfaitaire au niveau le plus bas possible.

Evolution des ordures ménagères

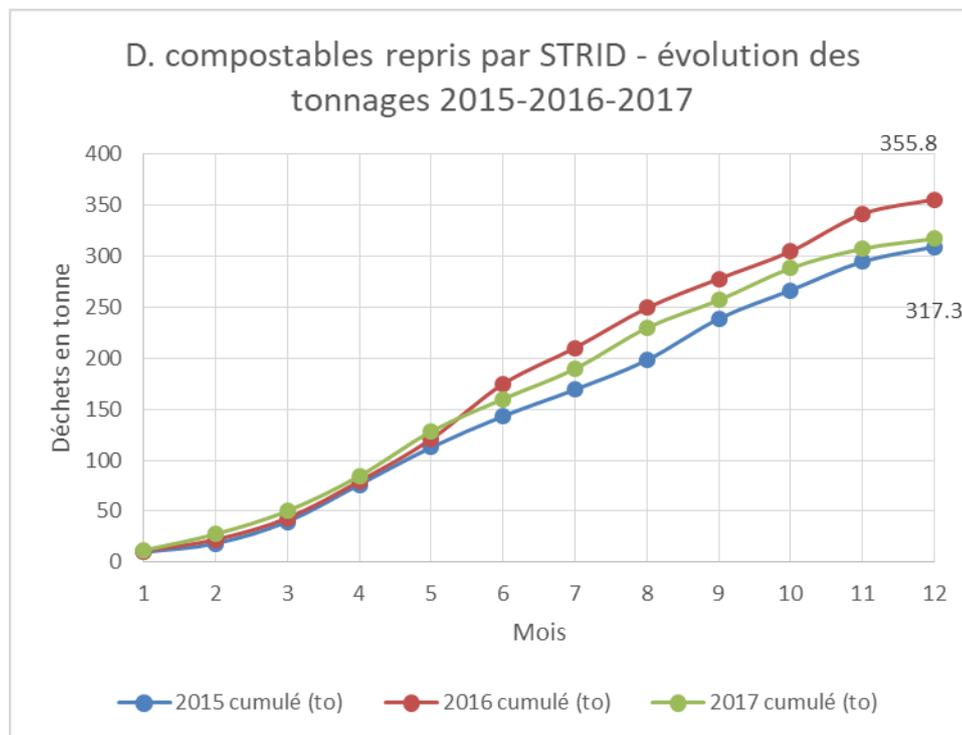
Depuis l'introduction de la taxe au sac en 2010, la quantité annuelle d'ordures ménagères est passée de 210 kg en moyenne à près de 120 kg/habitant. Les seuls déchets qui ont régulièrement augmentés sont les déchets compostables repris par la STRID. Les déchets triés par les ménages (papier/carton, verre et plastique) sont restés relativement stables. On observe toutefois une diminution des quantités de plastiques triés, limités depuis peu aux flaconnages et plastiques durs encombrants.



Evolution des déchets compostables repris par la STRID

L'introduction d'une vignette pour couvrir les frais du ramassage porte à porte, dès le 1^{er} mars 2017, aurait pu engendrer un très fort transfert de tonnage de déchets verts sur la déchetterie des Vursys.

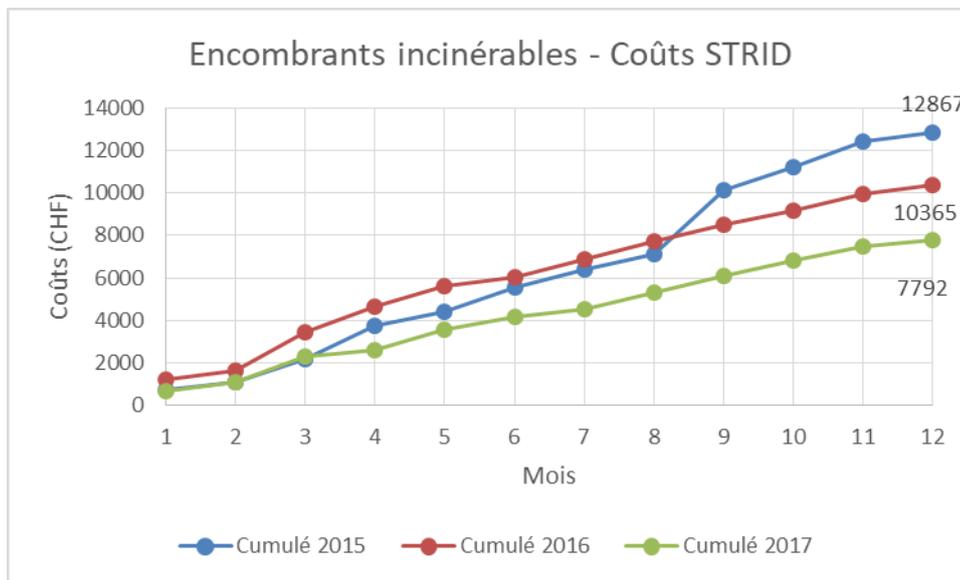
En comparant les années 2015, 2016 et 2017, on peut relever un léger recul dans les tonnages collectés en 2017 par rapport à 2016.



Déchets encombrants - effet des contrôles sur les charges

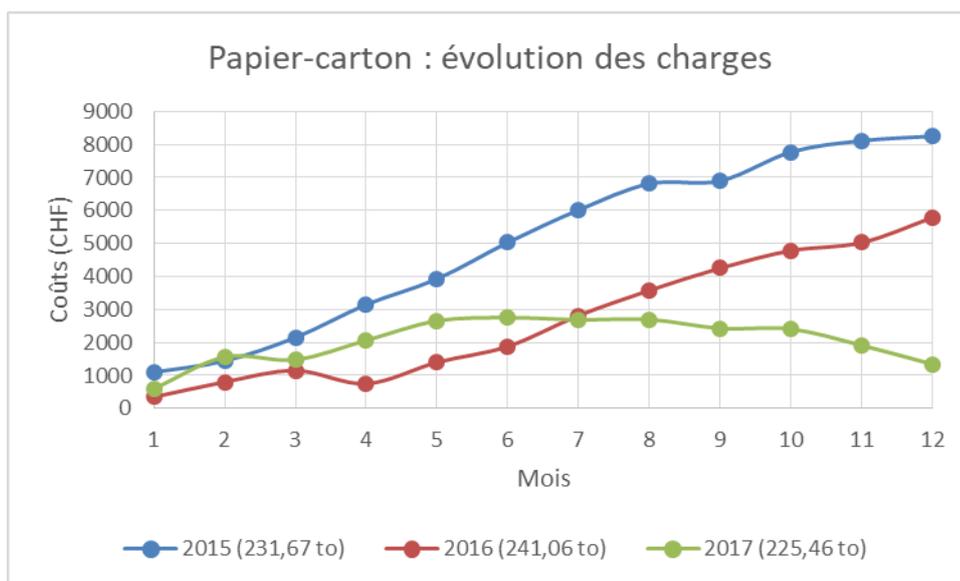
Le contrôle sur l'accès à la benne des déchets encombrants a eu un effet direct sur les charges cumulées. Par rapport à l'exercice 2015, on observe un recul de plus de Fr. 4'000.-.

Le message reste toujours difficile à faire passer auprès des habitants. Il implique une très grande rigueur et maîtrise de la part des employés de la voirie.



Adaptation de la collecte du papier et du carton

La mise en place d'une nouvelle benne à carton avec compacteur et le passage aux containers aériens pour le ramassage du papier dans le courant de l'année 2017 a entraîné une très nette diminution des charges cumulées par rapport aux années 2015 et 2016. Cette différence provient principalement d'économies sur les coûts de transport.



Bilan financier 2017

Le tableau ci-après présente les charges et recettes en 2016 et 2017. Les montants en italiques doivent encore être consolidés. Malgré l'augmentation de la population, on observe un léger recul des charges au niveau des ordures ménagères (matériaux incinérables) par rapport à 2016 et au budget 2017. Plusieurs charges en 2017 sont en très net recul par rapport au budget. Ceci est principalement dû aux adaptations dans la collecte et l'acceptation de certains déchets. Les charges réelles en 2017 montre un très net recul par rapport à 2016. Malgré une entrée en vigueur de la taxe forfaitaire au 1^{er} mars 2017, on observe un excédent de recettes de l'ordre de Fr. 26'000.-

L'objectif est d'atteindre l'équilibre des charges et recettes au cours des prochaines années. Il est probable que la taxe forfaitaire soit revue à la baisse en 2018.

Charges à financer par les taxes causales	Coûts 2016	Coûts 2017	Budget 2017
Matériaux incinérables	105 362	99 449	105 000
Objets encombrants	16 972	11 975	22 000
Couches culottes	9 376	8 004	9 000
Sagex	496	461	1 000
Verre	13 519	13 034	14 000
Bois	28 040	23 207	30 000
Matières organiques	95 837	81 824	92 000
Aluminium	432	3 474	2 000
ferraille	5 765	-223	7 000
Papier/Carton	5 785	1 342	8 000
Plastiques	9 257	3 753	8 000
Achat containers	3 607	10 169	15 000
Electricité Vursys	315	442	300
Entretien/Achats/Divers	12 061	13 512	10 000
Frais de communication	6 395	0	8 000
Frais personnel (y.c. coach du tri)	84 435	88 637	77 300
Total des charges	397 654	359 060	408 600
Rétrocession taxe aux sacs	-111 422	-118 045	-100 000
Rétrocession verre	-14 513	-13 597	-14 000
Rétrocession PET	-1 746	-1 371	-1 500
Taxe forfaitaire (aide aux familles et exonration)		-189 577	-286 000
Taxe résidences secondaires		-5 184	
Taxe entreprises (après remise)		-7 815	-16 500
Taxe spéciale (porte à porte compostables)		-41 925	-30 000
Facturation à des tiers	-3 792	-7 550	-5 000
Total recettes	-131 473	-385 065	-453 000
Coûts nets		-26 005	-44 400

Développement durable

Les actions ou informations en rapport avec le développement durable ont été systématiquement publiées dans le journal communal.

La traditionnelle journée de nettoyage des plages s'est déroulée le samedi 9 septembre. Le temps relativement défavorable n'a pas empêché l'affluence habituelle. Les quantités de déchets sauvages ont fortement diminué. Cette manifestation revêt surtout un caractère social par les échanges riches et multigénérationnels. Cette année l'accueil des participants était organisé sous tente et sur le Pré de l'Hôtel de ville.

Préservation des ressources

La municipalité a introduit la possibilité de recourir à de l'Ecovaisselle lors de la location du refuge du lac avec une participation financière de Fr. 20.-/Kit 40 (prévu pour 40 convives).

Une boîte d'échanges de petits objets a été installée à la déchetterie du centre du village. En parallèle, un container permettant le dépôt d'objets utilisables de plus grande taille a été aménagé sur le site des Vursys. La situation sans surveillance a rapidement entraîné des débordements et c'est la raison pour laquelle la collecte d'objets sur le site de l'administration communale a été supprimée.

Mobilité douce

Une journée sur la mobilité douce a été organisée par le dicastère de la police avec l'appui de notre ASP.

Commerce de proximité

La municipalité avec l'appui de notre déléguée Agenda 21 a organisé un marché hebdomadaire. Sur la base de l'expérience de la commune de Gland, les horaires ont été fixés tous les jeudis de 16h00 à 20h00. L'objectif est d'assurer une diversité de produits régionaux et de faciliter les échanges entre habitants. Plusieurs commerçants ont décidé de maintenir un marché minimum durant l'hiver.

Une directive sur l'organisation du marché a été soumise et approuvée par la municipalité.

Aménagement du Pré de l'Hôtel de ville

Un premier projet d'aménagement a été développé dans le cadre d'un travail d'étude (Mme J. Péguiron). Ce dossier a ensuite été confié à un bureau d'architecte qui a établi un projet d'exécution et une base de soumissions. Ces documents ont été élaborés avec l'appui d'un paysagiste et en partenariat étroit avec la voirie.

9. ECOLES, ASSURANCES SOCIALES, TOURISME (M. Alexandre Lecourtier)

A.- Les Ecoles

Pas de modifications au sein du comité directeur de l'ASIYE qui reste identique depuis le début de la législature et se compose comme suit :

- Alexandre Lecourtier, municipal Yvonand, président
- Murielle Billaud, municipale Pomy, vice-présidente
- Nathalie Bovey Pasche, syndique Demoret
- Ariane Bovet, municipale Cronay
- Mila Dhaisne, municipale Molondin
- Sonia Tellenbach, municipale Chavannes-le-chêne
- Didier Grize, municipal Chêne-Paquier
- Jean-Luc Roullier, municipal Cuarny
- Mathieu Richard, municipal Rovray
- Leuthold Julien, municipal Villars-Epeney
- Guy-Daniel Beney, municipal Yvonand

L'exercice a été marqué par la difficile négociation avec les représentants des communes pour faire accepter le mode de financement de la salle de gymnastique intégrée à la nouvelle grande salle de Pomy. En effet certaines communes se sont opposées fortement au système qui prévaut que l'ensemble des coûts relatifs à une infrastructure dont l'utilisation est destinée prioritairement aux écoles, soit répercutés dans la totalité à l'ASIYE (idem bâtiments scolaire et salles de Gymnastique de Brit).

Le souhait de celles-ci reposait sur la volonté d'instaurer un forfait par période, mais dont le montant estimé ne pouvait de loin pas couvrir les coûts générés par ce bâtiment. Il reste néanmoins indispensable de clarifier les rapports qui lient les communes à l'association quant à l'utilisation des infrastructures et à la prise en charge par répartition de ces coûts. Le comité de direction (CD) a donc nommé un comité pour opérer une mise à jour de l'ancienne convention qui est antérieure à la création de l'ASIYE. Ses conclusions sont attendues pour la fin 2018.

Le domaine pédagogique est du ressort du canton, sans impact sur le budget communal, le rôle de la commune est de fournir aux écoles les locaux nécessaires à la mise en place d'un enseignement de qualité. L'absence du directeur pour cause de maladie a donc été gérée par la direction générale des écoles obligatoires (DGEO) qui a en urgence élargi le temps à disposition des doyens pour la prise en charge de tâches administratives et a engagé en la personne d'Yves Cavin, un directeur par intérim pour une durée limitée qui s'est terminée aux vacances d'octobre. Olivier Perrin a repris partiellement ses fonctions à mi-temps.

Démographie et perspectives

L'évolution démographique a été plus rapide que la planification escomptée. Il nous faut prévoir l'augmentation du nombre de classes pour la rentrée 2018/2019, et ce jusqu'à la réalisation du projet de bâtiment scolaire qui n'interviendra qu'après la construction de la salle de gymnastique.

Le nombre d'élèves encore stable, s'élève à 712 pour l'année scolaire 2017/2018 soit 284 en enfantines (1P-4P), 248 en primaires (5P-8P), 180 en secondaire (9P-11P). Selon le tableau de répartition ci-dessous :

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
1P	59	60	75	77	82
2P	91 8 classes	63 7 classes	63 7 classes	75 8 classes	77 8 classes
3P	66 3.5 classes	90 4.5 classes	68 3,5 classes	63 3,5	75 4 classes
4P	62 3.5 classes	71 3.5 classes	95 4,5 classes	68 3,5 classes	63 3 classes
5P	67 4 classes	59 3 classes	67 4 classes	95 5 classes	68 3 classes
6P	58 3 classes	68 4 classes	60 3 classes	67 4 classes	95 5 classes
7P	57 3 classes	59 3 classes	66 4 classes	60 3 classes	67 4 classes
8P	72 4 classes	62 3 classes	59 3 classes	66 4 classes	60 3 classes
9S	53 3 classes	69 4 classes	62 3 classes	59 3 classes	66 4 classes
10S	60 3 classes	55 3 classes	69 4 classes	62 3 classes	59 3 classes
11S	65 4 classes	56 3 classes	55 3 classes	69 4 classes	62 3 classes
	710	712	739	761	774

Source: direction des écoles

Les bâtiments

Nous avons initié un groupe de travail pour le développement des structures d'accueil scolaires en concertation avec la direction des écoles. Celui-ci a établi un inventaire des bâtiments existants et de leur potentiel d'occupation, ainsi que des sites potentiels pour l'installation de structures provisoires. En parallèle, un recensement des enfants nés dans les communes du périmètre scolaire a été conduit, pour affiner la projection jusqu'en 2021 et déterminer les besoins jusqu'à la réalisation du nouveau collège sur le site de Brit. Cette répartition des effectifs s'articule par rapports aux 2 sites de référence que sont Pomy et Yvonand.

Les conclusions de cette étude, nous ont conduits à valider le projet d'extension provisoire sur le site de Brit à Yvonand. Après une brève étude d'implantation, et compte tenu des délais très courts à disposition pour une telle réalisation, il a été décidé de confier le mandat pour l'étude, la planification, l'appel d'offres et le suivi de la réalisation au bureau IEC impliqué comme BAMO auprès de la commune d'Yvonand pour la réalisation de la salle de gymnastique.

Le programme pour la livraison aux écoles pour la rentrée est serré et les inconnues liées à la mise à l'enquête et aux requêtes des services cantonaux sont encore nombreuses. La municipalité d'Yvonand a décidé de confier la responsabilité de cette réalisation à l'ASIYE.

Les transports

Les conditions de transports des enfants de 1 à 4P, sur la ligne Rovray-Chavannes, a été solutionné avec l'introduction d'un minibus supplémentaire dédié pour ces plus jeunes. La ligne fortement fréquentée ne permettant pas de leur assurer une place assise en fin de parcours.

Le CD a refusé, après une rencontre avec les parents concernés, d'entrer en matière pour la création d'un arrêt spécifique pour les élèves de Chevressy. L'option d'une desserte propre à la commune de Pomy, et à sa charge, a été écartée par cette dernière.

Devoirs surveillés

Bouclément de l'exercice positif pour les devoirs surveillés malgré les quelques poursuites engagées pour le recouvrement des forfaits non payés. Les mesures mises en place pour soutenir le personnel d'encadrement sous forme d'une formation spécifique dispensée par une spécialiste de la HEP semble porter ses fruits : avec une meilleure répartition des groupes et la confiance retrouvée des accompagnantes.

Le rôle des devoirs surveillés semble néanmoins encore mal perçu par les parents qui attendent souvent de cette prise en charge le support éducatif des enfants alors qu'il ne s'agit dans son concept que de surveillance dans la bonne exécution des devoirs.

Activités extra-scolaires

Autre zone d'ombre subsiste suite à la décision du tribunal fédéral qui a débouté le recours d'une association scolaire argovienne dans un conflit avec des parents d'élèves qui refusaient toute participation financière pour les camps. L'arrêt précise que les activités déployées dans le cadre scolaire sont gratuites par analogie à la formation pédagogique pure. Le conseil d'Etat vaudois a soumis une question à la CDIP (Conférence suisse des Départements de l'Instruction Publique), avec pour intention de faire la distinction entre les activités qualifiées d'obligatoires (gratuites) et les activités facultatives (payantes). En l'absence de toute décision cantonale, le CD s'est refusé à suspendre ou annuler les activités prévues jusqu'en juillet 2018, dans l'espoir qu'une directive de la DGEO nous éclaire sur la pratique. Les avis divergent sur l'issue de cette procédure. Nous nous sommes néanmoins résolu à confirmer par le versement des acomptes les réservations nécessaires pour les camps 2018/2019 en émettant les réserves d'usage.

Par ailleurs, nous avons évalué l'impact financier si d'avenir nous devons prendre la totalité des coûts à charge des communes en conservant le même programme d'excursions, de sorties thématiques et de camps. La part dévolue aux parents est évaluée à Fr. 95'000.- pour l'année civile 2017.

Projection de la fréquentation ASIYE et besoin de salles Collège de Brit 2021/2022

(source DGEO)

Organisation des sites avec effectifs 21-22												
Site 1-8P à PO												
Site 1-11H à YVO												
Yvonand 1-11H	1P	2P	3P	4P	5P	6P	7P	8P	9S	10S	11S	Total
Chavannes-le-Chêne	1	4	0	4	1	1	5	3	6	3	3	31
Chêne-Pâquier	1	1	5	2	2	1	2	0	1	1	1	17
Cronay									5	3	3	11
Cuarny									0	2	0	2
Démoret	1	3	5	2	1	1	1	1	1	2	1	19
Molondin	1	7	3	3	4	1	4	0	0	1	1	25
Pomy									8	12	10	30
Rovray	2	7	6	4	5	3	2	3	3	2	2	39
Villars-Epeney	0	2	2	1	0	0	2	1	1	2	0	11
Yvonand	35	35	41	34	32	37	55	45	34	39	38	425
Total	41	59	62	50	45	44	71	53	59	67	59	610
		6	3	3	3	3	4	3	4	4	4	25
		16.7	20.7	16.7	15.0	14.7	17.8	17.7	14.8	16.8	14.8	12
Pomy 1-8P	1P	2P	3P	4P	5P	6P	7P	8P	9S	10S	11S	Total
Chavannes-le-Chêne												0
Chêne-Pâquier												0
Cronay	6	6	3	5	4	6	6	3				39
Cuarny	7	3	3	6	2	0	3	1				25
Démoret												0
Molondin												0
Pomy	7	15	8	11	8	13	10	14				86
Rovray												0
Villars-Epeney												0
Yvonand												0
Total	20	24	14	22	14	19	19	18	0	0	0	150
		2	1	1	1	1	1	1				8
		22.0	14.0	22.0	14.0	19.0	19.0	18.0				

Les besoins scolaires sur le site scolaire « En Brit », qui découlent des effectifs précédents, sont les suivants :

Bâtiment	Salle enseignement général P*	Salles de dégagement P (unité à la demi-classe, 40m2)**	Salle enseignement général S*	Salle enseignement NIVEAUX/OS**
Periodes/sem.				
Occupation moyenne des salles en périodes				
Besoins théoriques en salles (en unités)	25	4	12	3
Besoins validés selon art. 27 al. 1 LEO (en unités)	25	2	13	2
Existants en salles (en unités)	23	2		
Besoins réels en salles (en unités)	2*	0	13	2

Laboratoire de sciences	Salle de musique	Salle arts visuels	Salle ACM	Salle EDN	Rythmique	Salle EPH****
33	26	26	58	10	6	105
32	28	28	28	32	18	33
2	1	1	3	1	1	4
1	1	1	3	1	1	4
0	1	1	3	1	1	2
1	0	0	0	0		2*

B.- L'Accueil de jour des enfants

Les structures de la région sont regroupées dans un réseau reconnu par les instances communales sous le nom de RYMAJE. Le comité renouvelé après les élections est composé ainsi :

- Alexandre Lecourtier, municipal Yvonand, président
- Murielle Billaud, municipale Pomy, vice-présidente
- Nathalie Bovey Pasche, syndique Demoret
- Mila Dhaisne, municipale Molondin
- Chantal Badel, municipale Chavannes-le-chêne
- Stéphane Raymondaz, syndic Rovray
- Yann Rod, président de l'APAJYM

Le logiciel de gestion des présences dans les structures utilisé jusqu'alors (CrésusCrèche) ne fait plus l'objet de développement depuis plus de 2 ans, au risque que si le système se bloque nous venions à perdre toutes nos données et à nous retrouver du jour au lendemain sans outils pour la facturation.

La FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants), organisme qui pilote le financement cantonal, a justement proposé jusqu'à juin 2017, une enveloppe ponctuelle de Fr. 20'000.- à chaque réseau qui souhaite investir dans un projet de mise à jour de ses structures administratives. Nous avons donc profité de cette manne pour lancer l'étude du renouvellement de ce programme indispensable à la gestion des présences dans les structures et à la facturation aux parents. Nous avons souscrit à cette subvention et notre projet a été accepté.

Nous avons porté notre choix sur le logiciel KIBE de la société CSe, un des leaders du marché romand, qui offre l'avantage de pouvoir intégrer automatiquement les données issues de la liste d'attente centralisée sur laquelle il est aussi basé. Mais aussi dans l'optique de profiter des effets de synergies et de mutualisation des coûts au niveau régional, les réseaux AJOVAL (Orbe –la Vallée) et RéAJY (Yverdon-les-Bains) en étant également équipés.

Par ailleurs, cet exercice a été marqué par le premier bouclage des comptes sous la nouvelle législature et une nouvelle approche du fait du renouvellement des comités APJYM et RYMAJE. Celui-ci fut l'occasion de porter un œil critique sur les positions du bilan, la présentation générale des comptes et la qualité des informations financières généralement établies à l'attention des communes.

Les discussions qui s'en sont suivies, ont conduit au report des assemblées générales pour obtenir des comptes mieux structurés et d'avoir le temps de valider les postes posant question. Ce processus nous a convaincu, que notre prestataire ne répondait pas aux exigences de professionnalisme souhaitées. Les comités ont décidé de la réorganisation administrative et du remplacement du bureau comptable qui nous assistait. Cette démarche s'est accompagnée de la volonté de professionnaliser la révision des comptes habituellement confiée aux communes par tournus successifs.

Un cahier des charges a été établi pour un appel d'offre auprès de fiduciaires agréées, ayant en ligne de mire plusieurs options de mandat :

- assistance comptable
- mandat complet
- révision des comptes

L'option d'une prise en charge complète de la direction du réseau par un tiers a été écartée de par l'évolution importante des coûts qu'elle impliquait, pour nous concentrer sur un double accompagnement : d'une fiduciaire spécialisée dans les structures d'accueil d'une part pour l'administration courante et la révision des comptes à une fiduciaire ASR de la place.

Les capacités d'accueil

Les capacités d'accueil restent inchangées, les structures travaillant pour tout l'exercice 2017 au maximum de leurs capacités respectives. Les variations possibles s'expliquent par l'augmentation de la prise en charge d'enfants par des réseaux extérieurs à la demande de parents ne trouvant pas de place d'accueil sur place (préscolaire) et les occupations fluctuantes par jours disponibles.

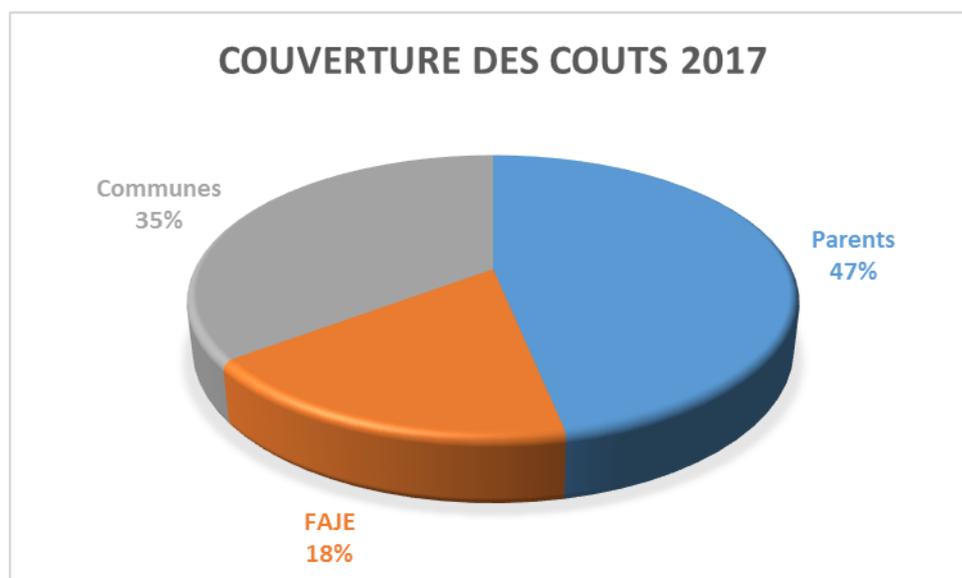
La demande en accueil para-scolaire se fait toujours plus pressante, notamment du côté de Pomy où les Castors occupent un local à midi dont l'autorisation d'exploiter est limitée dans le temps. Le bail actuel du lieu d'accueil principal se trouve lui aussi conditionné dans son renouvellement par le souhait de son propriétaire de lier une autre surface à celle-ci. Néanmoins la visite sur place avec les services du canton, pour évaluer le potentiel de ce local nous contraindrait à réduire nos capacités d'accueil pour répondre aux critères de l'OAJE. Nous sommes donc à l'étude d'autres options.

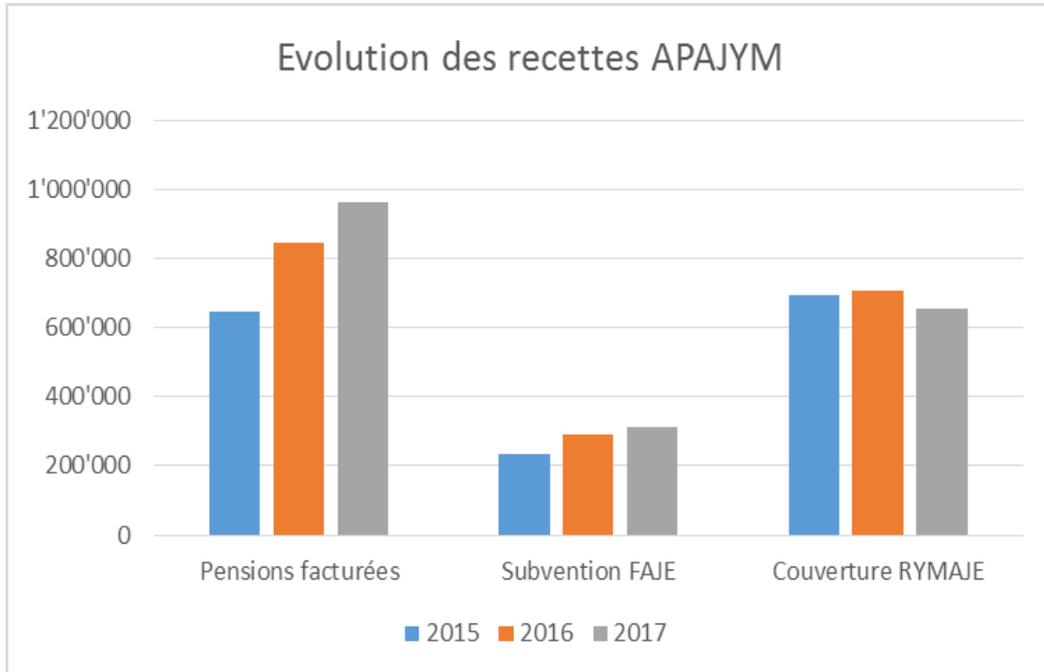
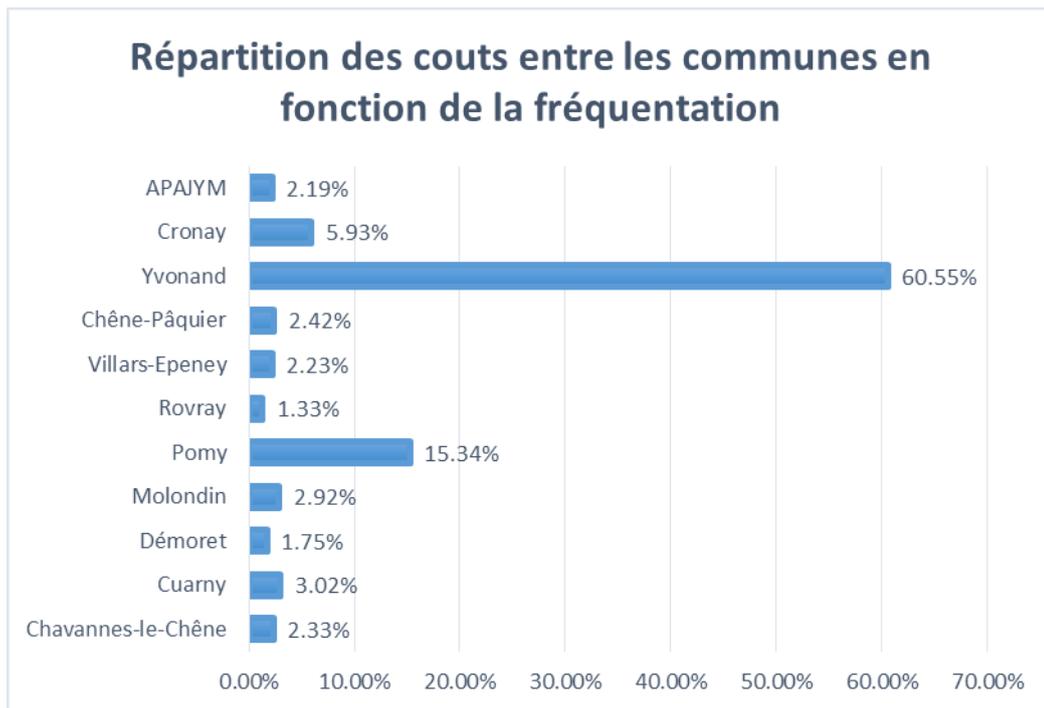
Les résultats imprécis et le report des comptes 2016, a été préjudiciable en terme d'image pour un domaine couteux et encore sujet à nombre de critiques de la part de certaines communes. Nous avons donc décidé de mener à bien la réorganisation afin de nous doter de chiffres clairs et pertinents pour démarcher ensuite les communes en vue d'augmenter les capacités d'accueil pour répondre aux nombreuses demandes des parents de nos communes respectives.

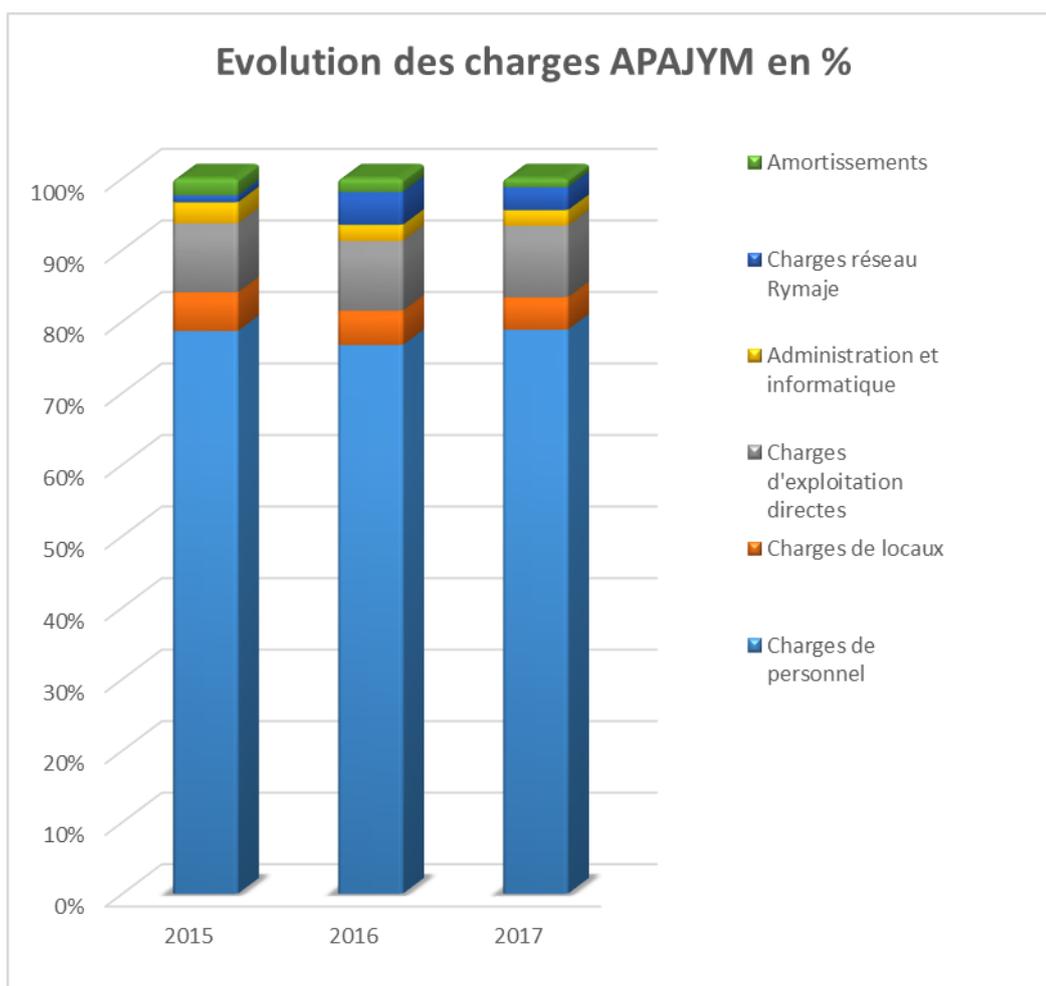
Jardin d'enfant Brin d'Herbe

Le comité directeur de l'association a été renouvelé suite à la démission impromptue de la présidente et de la vice-présidente. Après une période d'incertitude, et des mesures d'économies immédiates comme la réduction des prestations en fermant les après-midi qui n'étaient pas complètes, la fréquentation semble reprendre en fin d'année. Les revenus réalisés couvrent à peine, les charges générées principalement par les salaires des éducatrices.

La commune d'Yvonand reste déterminée à soutenir ce type d'accueil, comme alternative aux prises en charges offertes par le réseau. Il est donc à l'étude l'intégration de cette structure au réseau afin de lui faire bénéficier d'une subvention de la FAJE, par place offerte, et garantir ainsi sa pérennité.







C.- Les Assurances sociales

Le comité directeur de l'ARAS a été pour une bonne partie renouvelé, celui-ci est composé comme suit pour la durée de la nouvelle législature :

- M. Jean-Claude Ruchet , président ARAS JUNOVA, municipal à Yverdon-les-Bains
- M. Roland Brouze, municipal Vallorbe
- Mme Jovanka Favre, municipale à Chavornay
- Mme Nathalie Gigandet, municipale à Grandson
- M. Michel Beetschen, municipal Le Chenit
- M. Olivier Guignard, municipal à Ste-Croix
- M. Alexandre Lecourtier, municipal à Yvonand
- M. Luiz de Souza, municipal à Orbe
- M. Roland Stalder, municipal à Valeyres-sous-Rances
- M. Claude Borgeaud, directeur ARAS JUNOVA

Le rôle du comité directeur est d'accompagner et d'orienter les activités de la direction de l'ARAS.

Il est important de relever ici, que la marge de manœuvre des communes est ici restreinte, dans la mesure où les priorités de l'action sociale sont édictées par des lois cantonales qui fixent les modalités de prise en charge des ayants droit.

L'ARAS JUNOVA regroupe les activités du centre social régional (CSR), des agences d'assurances sociales (AAS) et l'accueil familial de de jour (AMF). Ce sont plus de 900 employés et un budget de fonctionnement annuel de l'ordre de 14 millions de francs.

A titre d'exemple, ci-dessous quelques axes prioritaires développés au cours de l'année :

CSR

Promotion des programmes FORJAD orientés sur la réinsertion des jeunes adultes
Création de pôles de compétences ORP-CSR .

AAS

Élargissement des missions des agences qui doivent revêtir un rôle proactif auprès des personnes âgées, se rapprochant du conseil.

AMF

Optimisation de la liste d'attente centralisée
Informatisation des rapports journaliers.

Le comité directeur a pris la décision d'améliorer la communication de l'institution tant auprès des bénéficiaires des prestations qu'auprès des prescripteurs politiques (municipaux et membres des conseils généraux). Un programme de communication a été développé en collaboration avec une agence de communication pour organiser la démarche et structurer les messages.

L'Action sociale régionale en quelques chiffres :

CSR

Suivi total des dossiers :		3178
(dont 15% de 18-25 ans, 13% de familles monoparentales, +3.99% en comparaison avec 2016)		
Revenu d'Insertion (RI) :	nbre d'entrées dans le dispositif	861
	nbre de sorties	938
FORJAD (18-25 ans) :		34
Prestations RI versées :		52'540'083 CHF
Remboursements RI :		8'269'623 CHF
Prestations nettes RI à charge de la factures sociale :		44'270'460 CHF

AAS

PC familles : (demandes déposées)	488
PC familles : nbre de remboursements de frais de santé ou de garde	16'129
Prestations complémentaires AVS-AI :	864
Recrutement des curateurs volontaires :	222
Subvention Zone Bleue subvention des communes	141'155 CHF

AFJYR

Nbre d'accueillantes en milieu familial	111
Préscolaire : places	378
Parascolaire : places	317

D.- Le Tourisme

Le principe de la taxe de séjour, comme déterminé par l'article 2 du règlement communal qui prévoit que la totalité des taxes de séjours prélevées auprès des visiteurs de la commune (non-résidents) soient versées au développement des activités touristiques de la commune.

Dans l'approche du développement touristique il est important de dissocier les efforts nécessaires de promotion sur les marchés, des actions développées localement pour accueillir, renseigner et animer notre destination. Alors que les premiers relèvent d'un effort coordonné de toute la région, les seconds sont de la responsabilité de l'antenne touristique et de l'ATYM, qui deviendra le futur GITE.

Pour notre commune, le choix s'est porté sur l'adhésion à la régionalisation des actions promotionnelles du tourisme. Les montants ainsi prélevés (voir détail ci-dessous) sont versées pour financer la présence d'une antenne touristique ainsi que les efforts régionaux en termes de promotion.

2017 a été marquée à l'OTTY (office du tourisme régional) par le changement de direction, Mm Faesch ayant fait valoir son droit à la retraite et avec l'engagement de Monsieur Pierre DROZ, ancien directeur du tourisme de Winterthur.

Le projet d'harmonisation des taxes de séjour a été finalisé et la municipalité va déposer un préavis au conseil pour entériner le nouveau règlement et la tarification uniformisée sur toute la région.

Création du GITE

L'ATYM a planifié une assemblée générale extraordinaire pour décider de sa dissolution. Cette proposition du comité s'accompagne d'une proposition de constitution d'un fond de « développement touristique » auprès de la commune d'Yvonand, qui se verrait constitué sur la base des actifs à disposition de l'association. Ce fond serait dévolu au financement de projets à vocation touristique dont l'attribution serait déterminée, sur la base d'une convention avec la commune, par le comité du GITE nouvellement constitué.

Dans la foulée de cette assemblée seront précisées les modalités de fonctionnement du GITE, son fonctionnement avec les groupes de travail thématiques, les contributions de soutien (anciennement cotisations) au GITE et la date de la première réunion ouverte à toute personne concernée et intéressée par le développement touristique de la commune.

Le comité actuel souhaite promouvoir les actions communales et régionales (communes limitrophes) pour accentuer l'offre touristique « douce » et promouvoir l'image de notre région en mettant l'accent sur le patrimoine historique et naturel qui nous entoure.

Dans cet esprit le comité a organisé à nouveau la fête de la bondelle au lieu-dit de l'ancien village des pêcheurs, alors que l'antenne d'Yvonand a notamment coordonné le cinéma à la plage, la fête du boomerang et les actions promotionnelles auprès des touristes de passage.

Signalétique régionale

Enfin, nous avons (commune et comité ATYM) décidé d'adhérer au projet de signalétique régionale, qui financé en partie par le SPECO, vise à dresser un inventaire de la signalétique actuelle et à dessiner les grandes lignes de la signalétique régionale unifiée. Les premiers signes tangibles de ces travaux à l'échelle cantonale se sont précisés sur les autoroutes. Viendront ensuite, route cantonale et panneaux dans les communes.

11. Commentaires

Une nouvelle augmentation de la charge de travail est à relever au niveau de tous les dicastères. La cause est toujours liée au nombre très important de projets, liée à leur complexité, qui le nécessite.

Pour mémoire en 2016, en tant que nouvelle municipalité en place, nous avons décidé de ne pas entrer en matière sur la création de postes à temps partiel pour les municipaux et le syndic. Une première analyse des tâches effectuées montrait en fait qu'il convenait d'abord de travailler sur des délégations de compétence au niveau des chefs de services en place, accompagnée d'une augmentation du personnel là où cela serait nécessaire, en tenant compte bien évidemment de nos finances. La taille de notre commune étant jugée encore trop critique pour envisager ces temps partiels.

Sur cette base, nous avons continué à travailler sur ce sujet et avons conduit deux séances extramuros d'une journée chacune. Ceci nous a permis d'esquisser de manière assez précise les lignes directrices des changements à venir. Durant cette année, l'ensemble des cahiers des charges décrivant les activités actuelles du personnel ont été rediscutés et en partie rédigés. Ils ont été finalisés en début 2018.

Un grand travail aussi été mené sur la définition des changements que nous comptons apporter aux cahiers des charges des postes à responsabilités et à la définition des nouveaux postes. Ces travaux continueront en 2018. Nous avons bon espoir que les changements à venir permettront d'améliorer de manière significative l'efficacité de notre fonctionnement.

La situation sur le front de l'aménagement du territoire et des constructions, bien que se détendant légèrement, reste préoccupante. La fameuse LAT accompagnée de la 4^{ème} révision du Plan Directeur Cantonal, occupe une place importante dans nos débats. Après bien des aléas, il semble que nous pourrions enfin démarrer la révision de notre plan d'affectation ainsi que de quelques autres plans de quartier et plans partiels d'affectations. Un effort important devra à nouveau être consenti pour mener à bien ces nouveaux chantiers. Votre conseil sera aussi partie prenante dans ces travaux.

L'année écoulée a aussi permis d'avancer sur le projet de construction de la salle de gym triple. Cet important dossier a sollicité de notre part beaucoup d'attention. Il est évidemment très sensible et nous avons fait tout notre possible pour tenir compte de l'avis et des remarques de chacun, lié de près ou de loin à ce projet.

A l'échelon régional, les travaux sur le projet d'élaboration d'un plan directeur régional (PDR « light ») pour le Nord vaudois ont continué et ont permis de valider au niveau du comité de pilotage une version du document qui pourra être mise en consultation au canton. Le projet marque cependant un temps d'attente, certains éléments du dossier étant liés à la 4^{ème} révision du Plan Directeur Cantonal toujours en discussion au niveau du grand Conseil. Un vote sur cette 4^{ème} révision est prévu début 2018. D'ici là, nous attendons.

Une fois adopté, il est rappelé que, ce document aura un caractère contraignant qui liera les communes, mais aussi le canton.

Un nouveau sujet a commencé à nous poser question dans le courant 2017 : la gestion des ZI-ZA (zones industrielles et zones d'activités). Lié à la LAT, que ce soit au niveau fédéral ou au niveau cantonal, un nouveau concept de gestion de ces zones et en cours d'élaboration et les informations obtenues à ce jour nous laisse craindre une perte d'autonomie, une de plus, des communes en la matière. L'union des communes vaudoises est très attentive à ce problème et nous sollicitera pour consultation.

12. CONCLUSION

Il est important de rappeler que le présent rapport de gestion n'a pas la prétention de donner une image complète du ménage communal 2017. Il est à parfaire avec les éléments fournis par les municipaux lors des entretiens avec la commission de gestion. A sa lecture, la municipalité espère néanmoins que chacun puisse se faire une idée suffisamment précise de la grande variété des activités de l'administration communale et des diverses tâches de l'exécutif.

La municipalité tient bien sûr aussi à remercier l'ensemble du personnel communal pour la qualité du travail réalisé tout au long de cette année. Dans notre commune, centre régional en plein essor, le nombre en forte progression et la grande variété des tâches de plus en plus complexes à accomplir, demande de chacun des efforts importants et une grande faculté d'adaptation pour répondre aux attentes de la population.

Afin de répondre à la charge de travail importante, l'ensemble du personnel communal a œuvré avec cœur et professionnalisme pour donner pleine satisfaction à nos concitoyens.

Nous exprimons aussi notre gratitude à vous, les membres de ce conseil communal, pour le soutien que vous nous apportez année après année. Malgré un durcissement de la situation sur plusieurs fronts, comme l'aménagement du territoire, les infrastructures et autres problèmes nous occupant actuellement et même si les discussions sont parfois très soutenues, nous savons pouvoir compter sur votre esprit positif et constructif. Ceci nous permet de mener la commune vers un avenir que nous espérons le meilleur possible. Les années qui viennent ne manqueront pas de sujets brûlants et il est important pour la municipalité de pouvoir compter sur vous pour l'accompagner dans sa tâche.

En conclusion, nous vous prions, M. le président, Mmes et MM. les conseillers, de bien vouloir, après avoir entendu le rapport de la commission de gestion, prendre la décision suivante :

Donner décharge à la municipalité de sa gestion pour l'année 2017.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Vice-syndic :

La Secrétaire :

Olivier David

Viviane Potterat